Dialogue
organe de l'a.s.b.l.
Dialogue des Peuples

Pauvres, mais honnêtes, nous paraissons quand nous pouvons

Le périodique « Remarques Congolaises », 1962

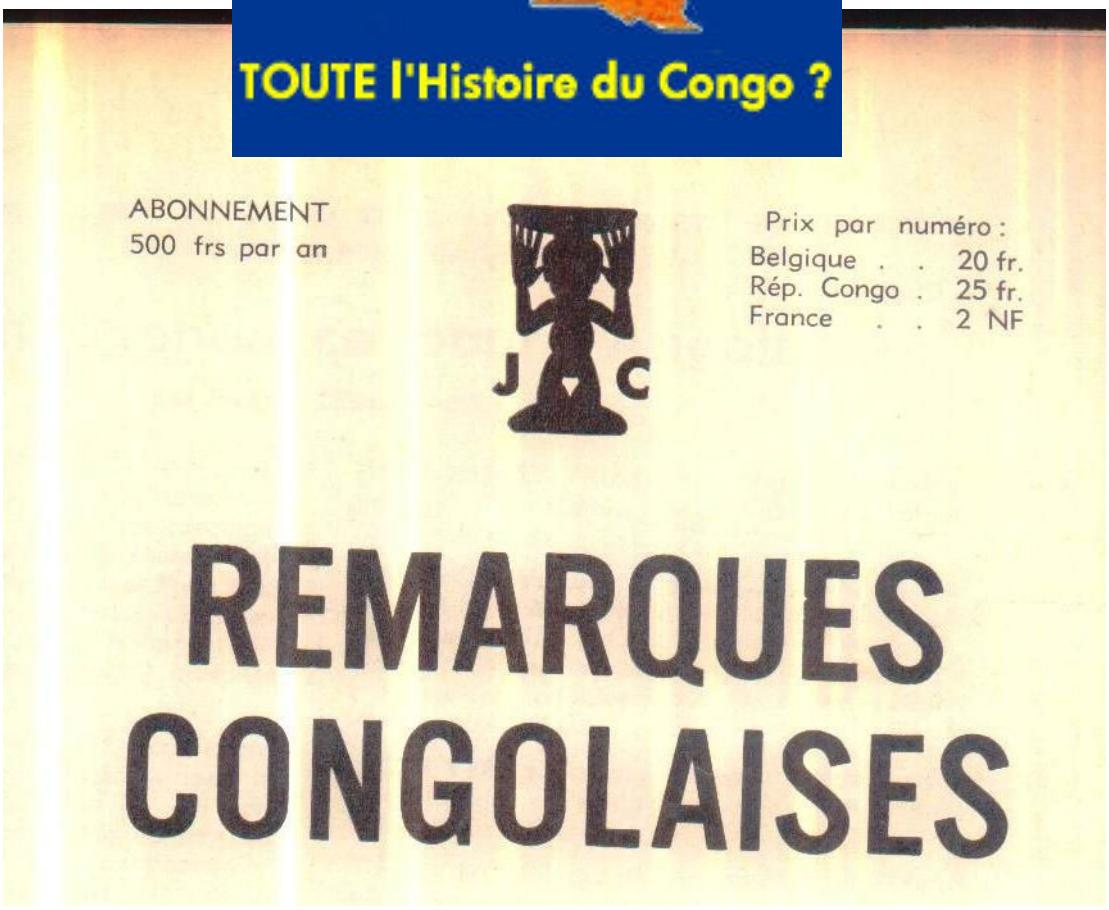

Note de la Rédaction

Ce que nous avons de la collection complète de « ***Remarques Congolaises*** » pour l'année 1962 est incontestablement lacunaire.

Telle quelle, cependant, elle contient un certain nombre de documents peu connus, tels que l'article de Connor Cruise O'Brien (ancien représentant en chef de l'ONU au Katanga) paru dans **The Observer** du 12 août 1962, rarement cité et, à notre connaissance, jamais traduit *in extenso* en français, sauf précisément dans « ***Remarques*** ».

Cela se complique encore d'un second fait : à partir de 1962, « ***Remarques*** » fut édité en double. Il y eut désormais une édition « Europe », comprenant un peu de publicité et une édition « Avion », destinée à l'Afrique et allégée au maximum pour permettre le passage par la poste aérienne. Dans ce but, les numéros « avion » n'eurent plus de couverture distincte, le texte commençant d'emblée en page de couverture. Comme celle-ci était toujours tirée sur du papier de couleur, cela rend l'usage du scanneur particulièrement ardu et nous avons proféré de ce fait, au cours de la confection de ce recueil, un nombre particulièrement scandaleux d'expressions obscènes, blasphèmes atroces et jurons abominables. Mais c'était en oeuvrant pour une bonne cause, et cela nous sera certainement compté…

Si d'aimables lecteurs ou lectrices venaient à découvrir qu'ils ont l'un ou l'autre des numéros de « ***Remarques*** » qui manquent ici, nous leur serions infiniment reconnaissants de bien vouloir nous les communiquer.

Bonne lecture …

Pour « Dialogue »
Guy De Boeck

QUATRIEME ANNEE
Nos 21-22
7 juin 1962

ABONNEMENT
500 frs par an

(Edition AVION)

Prix par numéro :
Belgique . . . 20 fr.
Rép. Congo . 25 fr.
France . . . 2 NF

SOMMAIRE

- **Editorial**
- M. Adoula va-t-il réagir ?
  par J. CHOMÉ
- L'action syndicale au Congo
  par J. CHOMÉ
- Le rôle de l'U.R.S.S. et des pays de l'est dans la libération des peuples colonisés
  par R. C.
- Le Panafricanisme
  par M. LOMORO
- Que devient M. NENDAKA ?
- M. Bomboko mouche " La Libre Belgique "
- RWANDA
  Prise de position de l'U.N.R. face aux questions d'actualité
- ANGOLA
  Conférence de presse de M. B. DOMBELE

REMARQUES CONGOLAISES

M. ADOULA VA-T-IL REAGIR ?

M. BOMBOKO MOUCHE " LA LIBRE BELGIQUE "

LE PANAFRICANISME

Directeur
Jacques Ceulemans

Hebdomadaire PANAFRICAIN d'information et de documentation
16, rue aux Laines, Bruxelles-Belgique-Tél. 12.41.54-C.C.P.6479.73
Banque Belgo-Congolaise - Bruxelles - Compte No 23316

L'ACTION SYNDICALE AU CONGO

par Jules CHOME

Nous avons été heureux de constater qu'aucun de nos amis Congolais n'avait considéré notre article consacré à la grève de l'U.T.C. et à M. Boboliko comme une preuve d'hostilité au mouvement syndical congolais en général. Bien au contraire, la plupart des syndicalistes congolais qui nous lisent ont vu dans notre prise de position notre souci d'empêcher que les mouvements ouvriers congolais, qui sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la libération effective de leur pays de toute tutelle étrangère, soient entraînés par leurs anges gardiens à peau blanche dans des actions mystificatrices allant à l'encontre de cette libération et devant favoriser au contraire la main mise d'intérêts étrangers.

En revanche, il nous aurait paru inadmissible que le gouvernement, prenant prétexte de la réaction légitime que lui imposait la grève antigouvernementale, antiparlementaire et mystificatrice de l'U.T.C. (1) supprime ou suspende pour l'avenir le droit de grève.

Aussi bien, semble-t-il que ce ne soit pas le gouvernement lui-même qui ait pris l'initiative de proposer à la Chambre une législation exceptionnelle suspendant le droit de grève pendant deux ans. C'est le député Dericoyard — l'un des protagonistes de la politique de balkanisation du Congo (2) — qui a déposé un projet de loi antigrève. Cette proposition n'a pas eu le soutien de la Commission du Travail dont le rapporteur, le député gizengiste M. Mukwidi a dit que

> « non seulement elle constitue un véritable mépris des lois fondamentales de l'homme mais elle est le commencement de l'instauration du régime policier au Congo (3) »

M. Colin, de l'Abako, a combattu vigoureusement le projet de loi, prenant prétexte de son intervention pour attaquer le gouvernement et traiter de « vendus » les dirigeants de son pays.

M. Nyembo, député de la Conakat de Tshombe, oubliant sans doute le sort qui était réservé aux organisations ouvrières au Katanga, est parvenu à proclamer dans le même discours qu'il ne voulait (3)

> « pas de régime arbitraire au Congo »

et que

> « s'il était le Président Kasavubu, devant l'incapacité de nos parlementaires, il ordonnerait tout simplement la dissolution des deux Chambres, puis ferait recommencer les élections (3). »

Il est vrai que les hommes de Tshombe qui, après avoir fait profession de foi d'anticommunisme militant ont tenté d'obtenir l'aide de l'U.R.S.S. pour leur sécession, n'en sont pas à une contradiction près !

Toujours est-il que le pauvre M. Dericoyard, « acculé et sans appui » (3) n'a pu faire autrement que de retirer sa proposition de loi.

Les organisations syndicales ont donc illuminé.

Voici le texte de la motion de la **Fédération générale du Travail du Congo, F.G.T.K. (4)**

⁂

Léopoldville, le 17 mai 1962.

« La Fédération Générale du Travail du Kongo a appris avec joie le rejet ce matin, par la Chambre des Représentants, de la motion « Dericoyard » tendant à juguler le mouvement ouvrier.

Elle remercie tous les honorables parlementaires qui ont fait preuve de compréhension en mettant en échec certains de leurs collègues manœuvrés par les forces fascistes étrangères qui cherchent par tous les moyens à aliéner l'indépendance de notre pays.

La Fédération Générale du Travail du Kongo rend un hommage particulier aux honorables députés MUKWIDI, COLIN et NIEMBO dont les interventions ont pu influencer la décision de la Haute Assemblée.

Le mouvement ouvrier devant jouer un rôle important dans l'émancipation du peuple congolais sur les plans politique, économique, social et culturel, la F.G.T.K. espère que dorénavant, Messieurs les parlementaires écarteront d'emblée de telles initiatives susceptibles de semer l'anarchie et le désordre dans notre jeune République.

A.R. SIWA
Secrétaire Fédéral a.i. »

La Confédération Générale du Travail Congolaise C.G.T.C. (5) se félicitait en termes à peu près identiques :

⁂

« La Confédération Générale du Travail du Congo « C.G.T.C. » a accueilli avec plaisir le retrait par M. DERICOYARD de son projet tendant à suspendre le droit de grève pendant deux ans dans toute l'étendue de la République du Congo.

Elle rend hommage aux honorables députés NYEMBO, COLLIN et MUKWIDI qui, par leurs interventions énergiques, et sans équivoques ont pu sauver les droits de la classe ouvrière congolaise.

La C.G.T.C. tient à rappeler que la victoire du peuple congolais sur le colonialisme ne pouvait être obtenue sans la classe ouvrière, et qu'il

serait injuste, une fois cette victoire acquise, d'en asservir les artisans.

Les libertés syndicales étant garanties par la loi, la C.G.T.C. prie les honorables parlementaires à en être les ardents défenseurs.

Le Secrétariat de la C.G.T.C.,
P.A.R. KIMBEMBE,

Deuxième Secrétaire Général. »

Profitons de l'occasion pour signaler à nos lecteurs quels sont les principaux syndicats congolais et quelle est leur orientation.

Le Syndicat National des Travailleurs Congolais (S.N.T.C.) créé par Patrice Lumumba, qui fit de M. Alphonse Kithima son Secrétaire Général.

Celui-ci, qui considéra rapidement ce syndicat comme sa propriété personnelle lui donna une orientation très différente de celle qu'avait envisagée son fondateur.

Cette organisation, qui eût dû être neutraliste, est affiliée actuellement à la **Confédération des Syndicats libres du Congo, « C.S.L.C. »**, qui a lié son sort aux intérêts occidentaux.

L' **A.P.I.C.** qui ne défend que les intérêts des fonctionnaires, existait déjà du temps du régime colonial. C'est M. Maximilien Liongo qui préside à ses destinées.

Force Syndicale Africaine « F.S.A. » a été créé, il y a deux ans, par l'Abako dont elle suit l'orientation. Son Secrétaire-Général est M. Gabriel Watula, qui exerce en même temps les fonctions d'attaché de presse au Ministère du Travail du Gouvernement Central.

L'Union Générale des Confédérations Syndicales des Paysans et Travailleurs Congolais « U.G.C.S.P.T.C. » a pour Président général, M. G.-H. Massianga. Ce syndicat sans orientation politique définie est affilié à la **Confédération Générale du Travail du Congo, C.G.T.C.**, comme syndicat de base.

L'Union Nationale des Travailleurs Congolais « U.N.T.C. », dont les tendances progressistes sont connues, est dirigée par M. Valentin-Edouard Muthombo. Elle est affiliée à la **Confédération Générale du Travail du Congo « C.G.T.C. ».**

Nous avons parlé dans un précédent numéro (6) de l'**Union des Travailleurs Congolais, « U.T.C. »** et de son Président, M. Boboliko. Son étroite soumission aux syndicats chrétiens de Belgique et aux impératifs d'une politique pro-occidentale peut difficilement faire considérer cette organisation comme vraiment congolaise.

La **F.G.T.K., Fédération Générale du Travail du Kongo,** dont le Secrétaire général intérimaire est M. A.-R. Siwa, est nous dit-on, très attachée à ses parrains belges. Elle a, jusqu'ici, été orientée comme eux dans un sens pro-occidental. Il n'est pas impossible que la politique officiellement neutraliste de celui qui fut son grand'homme, le Premier Ministre M. Adoula, infléchisse quelque peu dans l'avenir les positions de cette Centrale Syndicale.

La Confédération des Syndicats libres du Congo, « C.S.L.C. », nettement pro-américaine, et engagée jusqu'au cou dans la guerre froide, a été fondée par MM. Maximilien Liongo et Alphonse Kithima, sous l'impulsion de M. Omer Becu, de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, « C.I.S.L. », et de certaines ambassades occidentales, notamment celles des E.-U. et de l'Allemagne Fédérale. C'est la C.I.S.L. qui soutient financièrement cette organisation.

Nos lecteurs connaissent par ailleurs la **Confédération Générale du Travail Congolaise, « C.G.T.C. »**, qui entend, elle, se tenir à distance des grandes centrales internationales pour n'adhérer qu'à une centrale spécifiquement africaine, attachée à une politique de neutralisme positif.

Voici le bureau confédéral de la C.G.T.C. tel qu'il a été constitué le 12 mai 1962 :

1) Yvon MABANDA (PNCP), Président Confédéral ;
2) Valentin-Edouard MUTHOMBO (UNTC), Vice-Président ;

Secrétaires Confédéraux :

3) J.-H. MALONGA-Allias, Premier Secrétaire Général ;
4) Paul-A.-R. KIMBEMBE, Deuxième Secrétaire Général ;
5) MATA BULL, Jean,
6) DILALA, Joseph (UNTC), Secrétaires Administratifs ;
7) MUDIAKI, Georges, Secrétaire aux Questions Sociales et Economiques ;
8) DIAKANUA, Hillard (UNTC), Secrétaire à la Presse et l'Information ;
9) NKUSU, André, Secrétaire à l'Education et à la Propagande ;
10) U.N.T.C., Secrétaires aux Questions Féminines ;
11) KAMINA, Zacharie (UNTC), Secrétaire à l'Organisation ;
12) TONY, Pierre, Trésorier Général ;
13) N'YANGUILLE, Godefroid (UNTC), Trésorier Adjoint.

Nous ne manquerons pas de tenir les lecteurs de la Revue, aussi étroitement que possible, au courant de l'évolution des mouvements syndicaux au Congo. Et nous attendons de nos amis congolais, de quelqu'horizon qu'ils viennent, qu'ils continuent à nous renseigner sur cette évolution.

J. CH.

---

(1) Notre numéro 15-16 du 19 avril 1962.

(2) Le député Dericoyard réclame à cor et à cri le partage de la Province Orientale, espérant ainsi faire échapper le fief qu'il s'y taillerait à l'influence des nationalistes du M.N.C. Lumumba.

(3) « Courrier d'Afrique », 18 mai 1962.

(4) Dont le siège est à Léopoldville, 67, av. Charles de Gaulle. B.P. n° 1098.

(5) Dont le siège est à Léopoldville, 608, avenue Mgr. Kimbondo, Moulaert, Bandalungwa, B.P. 7053 Léo I.

(6) « Remarques Congolaises » n° 15-16 du 19 avril 1962.

LE RÔLE DE L'U.R.S.S. ET DES PAYS DE L'EST DANS LA LIBERATION DES PEUPLES COLONISES

M. Ferhat Abbas, qui n'a jamais passé ni pour communiste, ni pour un communisant, dans ses mémoires dont « Jeune Afrique » des 12-19 mai 1962 commence la publication, écrit, sous le titre : « La Providence » :

> *« Cependant, depuis la deuxième guerre mondiale, les forces de paix, dans le monde, se sont renforcées. Elles deviennent de plus en plus puissantes. Elles l'ont démontré en 1956 lors de la triple agression contre l'Egypte. D'où vient ce changement ? A quoi attribuer le recul de la politique dite des « canonnières » ? Il y a une explication à cela. Je sais ce que l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord pensent du communisme. Sans être marxiste, on n'est pas obligé de partager leur jugement et encore moins leurs craintes.*
>
> » On peut dire, avec certitude, que l'U.R.S.S. et les pays de l'Est ont joué, vis-à-vis des peuples colonisés, le rôle de la Providence même. Sans l'existence et la puissance du monde socialiste, nous en serions encore au stade de la littérature colonialiste, des promesses verbales du président Wilson et de la stupide et hypocrite Société des Nations. Il est heureux que des forces nouvelles soient nées. C'est grâce à ces forces que les banquiers et les trusts ne peuvent plus imposer leurs lois aux petits peuples.
>
> » *Voilà pourquoi, malgré ses grands moyens et ses alliances, la France ne pouvait pas logiquement gagner la guerre qu'elle menait contre nous. La domination coloniale, avouée ou camouflée, était destinée à prendre fin. Et cependant, s'appuyant sur l'Alliance Atlantique et bénéficiant de l'appui des Etats-Unis, la France s'est cramponnée désespérément au souvenir d'un empire qui n'existait plus. Elle a continué à agir comme s'il y avait un mérite quelconque à défendre ce qui n'était que le reste malsain d'un passé malpropre, à se comporter comme si son honneur consistait à faire de l'Algérie le dernier bastion du régime colonial.* »

Ces paroles de l'homme d'Etat algérien, qui est aussi, tout le monde en convient, un grand honnête homme, devraient être méditées par tous les Congolais à qui le colonel Mobutu, le « Courrier d'Afrique » et certains membres de la hiérarchie catholique s'efforcent, non sans succès, de faire croire que l'U.R.S.S. et les pays de l'Est ont mis en péril l'indépendance du Congo.

Ceux qui parviennent à détourner un peuple de ses amis les plus sûrs sont, sans aucun doute, des ennemis de ce peuple. S'ils agissent dans une direction aussi contraire aux intérêts de leur nation, c'est qu'ils servent d'autres intérêts que ceux-ci ; des intérêts étrangers.

Il n'est pas, dans tout cela, le moins du monde question d'idéologie mais d'un fait historique dont il faut tenir compte.

Avant que l'U.R.S.S. et les pays de l'Est aient été en mesure d'exercer une pression déterminante dans le monde, aucun pays colonisé n'avait été libéré spontanément par les puissances qui le dominaient.

En 1956, la France, la Grande-Bretagne et Israël ont tenté d'écraser l'Egypte dont la jeune indépendance leur paraissait ontolérable. Sans l'intervention immédiate et vigoureuse de l'U.R.S.S., nul doute que les forces françaises, anglaises et israëliennes eussent réussi dans leur entreprise.

Dans ce cas, faut-il le dire, il n'eut plus été question, et pendant de longues années, de libérer le restant de l'Afrique.

Tout homme d'Etat africain, fut-il même nettement anticommuniste — (c'est le cas de M. Nasser) — doit être conscient de cette vérité. Vérité d'hier qui peut être encore vérité de demain.

Et les hommes politiques du Congo n'ont plus besoin de se demander ce qui serait resté de l'indépendance de leur pays, en juillet 1960, si l'U.R.S.S. et les pays de l'Est n'avaient pas pu peser de tout leur poids sur les décisions de l'O.N.U. et inspirer des craintes sérieuses à ceux qui brûlaient du désir d'intervenir. M. Krouchtchev avait crié : « Bas les pattes du Congo. » Une brochure avait rappelé son intervention. Le colonel Mobutu et ses amis et serviteurs ont feint, feignent encore de voir dans une telle attitude une « main mise sur le Congo » alors qu'il s'agissait strictement du contraire.

Qui ne voit que la réaction de ces hommes ne fut pas une réaction de Congolais, une réaction d'Africain, mais la réaction viscérale de l'Occidental, — la réaction de l'ancien maître contre celui qui d'une poigne vigoureuse a retenu son bras levé, déjà prêt à la chicotte ! Que des blancs, comme M. Pierre Honart ou comme M. Francis Monheim aient cette réaction, c'est après tout, assez normal. Mais qu'ils aient pu obtenir de Noirs qu'ils la partagent et la traduisent dans les faits par l'expulsion du Congo des ambassadeurs de l'U.R.S.S. et des pays de l'Est, voilà qui ne s'explique que par l'extrême soumission de ces anciens colonisés à leurs anciens maîtres.

Pour les derniers Congolais qui n'en seraient pas entièrement convaincus, le texte de Ferhat Abbas dissipera les derniers doutes.

« Remarques Congolaises ».

LE PANAFRICANISME

par Muras LOMORO Georges

(Etudiant à la Faculté des Sciences Economiques et Politiques à l'Université de Fribourg, Suisse).

Comme la plupart des événements africains, le « panafricanisme » n'est que peu connu de l'opinion publique européenne. (D'ailleurs, n'exagérons pas, nombre d'Africains en sont aussi au même point).

Les quelques Européens qui en savent quelque chose, en donnent souvent une interprétation erronée. Ils croient généralement que le panafricanisme est un mouvement d'inspiration communiste. Ce qui est contraire à la vérité et sans fondement.

D'abord, comme mouvement, le panafricanisme est plus ancien que le communisme. En effet, l'on sait que le communisme est né officiellement avec la Révolution russe d'octobre 1917.

Le panafricanisme lui débutait bien avant 1866, sous l'initiative de diverses personnalités d'origine africaine, des Etats-Unis et des Antilles Britanniques en particulier. Citons, à l'occasion BOOKER WASHINGTON, SILVESTER WILLIAMS et MARCUS CARVEY qui lancèrent le « fameux » slogan de : « RETURN TO AFRICA OF ALL BLACK AMERICANS », c'est à dire : « RETOUR EN AFRIQUE DE TOUS LES NOIRS AMERICAINS ».

Nous dénions donc catégoriquement tout fondement d'inspiration communiste au panafricanisme, et ici nous citons tout particulièrement M. RICHARD WRIGHT, l'un des Promoteurs éminents du Panafricanisme.

Il dit dans son introduction à l'ouvrage « Panafricanisme ou Communisme » (1) : « Les Noirs considèrent les communistes russes comme étant avant tout des Blancs. Les Noirs considèrent les anti-communistes américains, britanniques et français comme étant avant tout des Blancs. Cela surprend-il ? Non ! dit-il carrément. Une rupture avec les Russes ne signifie pas que les Noirs soutiennent ensuite automatiquement les Occidentaux. Egalement un refus de soutenir les anti-communistes Occidentaux ne signifie nullement pas que les Noirs ont des sympathies pour les gens du Kremlin. »

Lorsque donc, les impérialistes occidentaux et leurs apologistes font passer les communistes pour les inspirateurs du nationalisme africain en formation, ils sont ou bien délibérement trompeurs ou bien ils se trompent eux-mêmes. Les forces dynamiques des mouvements anti-colonialistes qui défient la domination politique, économique et sociale de l'Occident sont l'expression spontanée des espoirs et des désirs des Africains qui s'attendent à occuper une place comme des hommes libres dans un monde libre. Les pressions exercées par le « Réveil Africain » ont provoqué une rupture presque totale des chaînes coloniales, brisant des chaînons même à des endroits où l'on n'apercevait pas précédemment de faille ou de fissure. Qui, par exemple, aurait pu penser, il y a quelques années, que le Congo ex-belge, aurait fait irruption comme il l'a fait au début de 1959. (2) (3). Les réalités de leurs conditions leur ont infusé la détermination de la libération.

Définition du Panafricanisme.

On ne peut définir le panafricanisme que par ses « BUTS » principaux. Ceci dit, je pourrais définir le panafricanisme comme un MOUVEMENT QUI LUTTE POUR L'EMANCIPATION POLITIQUE, ECONOMIQUE et SOCIALE des NOIRS DU MONDE ENTIER. Le Panafricanisme est donc avant tout un mouvement de libération et d'émancipation de tous les Noirs. Peu importe que ces Noirs soit en Afrique ou en Amérique ou ailleurs dans le monde !...

Point de vue politique.

Au point de vue politique, le panafricanisme cherche à promouvoir et à réaliser le « gouvernement » des Africains **par** des Africains, **pour** les Africains ... tout en respectant les droits de minorités raciales et religieuses, etc. Ainsi en ce qui concerne l'Afrique, les étrangers qui désirent sincèrement vivre en Afrique, en paix, dans la justice et l'égalité (et non en maître oppresseur et exploiteur), seraient les bien-venus ... et vivraient paisiblement avec les Noirs de ce Continent.

Point de vue économico-social.

A ce point de vue, le panafricanisme souscrit aux objectifs fondamentaux du Socialisme Coutumier Démocratique avec une intervention ou un contrôle de l'Etat sur les moyens fondamentaux de la production. Il soutient la liberté de l'individu dans le cadre de la loi et approuve la Déclaration fondamentale des Droits de l'homme.

Point de vue unité africaine.

Pour le panafricanisme, l'autodéterminatio des territoires indépendants est le préalable

une fédération des Etats autonomes sur une base régionale, menant finalement à la création d'un ensemble des Etats autonomes qui serait les Etats-Unis d'Afrique. Le Panafricanisme s'opposera donc à toute balkanisation de l'Afrique que les Occidentaux s'efforcent de créer ou de provoquer en Afrique pour y appliquer l'adage « DIVIDE et IMPERA » ... ce qui leur permettrait de continuer facilement le jeu du colonialisme sous d'autres formes.

Reconnaissant l'unité des luttes que mènent les peuples de couleur pour se libérer de la domination étrangère, le panafricanisme appuie l'idée d'un front afro-asiatique destiné à s'opposer à cette arrogance raciale qui a atteint son point culminant dans la philosophie de l'apartheid. Il rejette le système effréné du capitalisme monopoliste occidental tout autant que le totalitarisme politique et culturel de l'Est. Les Africains sont tout disposés à accepter conseil et soutien offerts dans un esprit d'égalité et de respect et préféreraient rester en rapports d'amitié avec l'Occident aussi bien qu'avec l'Est, mais ils veulent voler de leurs propres ailes. Ils ont le sentiment qu'ils sont tout à fait capable de se gouverner et de développer une philosophie et une idéologie qui conviennent à leurs propres circonstances et besoins.

Les origines du panafricanisme.

Le mouvement panafricain commença d'abord comme une manifestation spontanée de solidarité fraternelle entre Africains et peuples d'origine africaine. A cette étape-là, le panafricanisme était un mouvement non-organisé et n'avait pas des buts déterminés.

La spontanéité du mouvement provenait du fait que les Noirs du monde entier sympathisaient et c'est cette sympathie qui les rapprochait ... les uns des autres.

L'on voyait cependant la nécessité de s'organiser.

L'idée fut d'abord conçue par un avocat antillais M. Henry Silvester Williams domicilié alors à Londres. Il noua des relations avec les étudiants ouest-africains qui résidaient en Angleterre. Plus tard il devint leur conseilleur juridique.

A l'époque l'Afrique traversait des grands événements qui devaient troubler et bouleverser tout Africain.

En Afrique du Sud les BANTOUS durent affronter un grand conflit. Les terres qu'ils avaient héritées de leurs ancêtres étaient prises par les envahisseurs venus d'Europe : les BOERS et les ANGLAIS.

En Afrique occidentale, le Gouverneur de la Côte d'Or qui est aujourd'hui le Ghana tentait de transformer les terres tribales Fanti en propriétés de la Couronne Britannique.

Au Kenya, les indigènes Kikuyu étaient chassés du Plateau et celui-ci devint la propriété des colons blancs.

Pour combattre ces politiques agressives des impérialistes anglais, Silvester Williams prit l'initiative de convoquer une Conférence africaine à Londres en 1900, pour protester contre les colonisateurs blancs. C'est lors de cette conférence africaine de Londres que le mot « PANAFRICANISME » entra pour la première fois dans le vocabulaire courant.

Si Silvester Williams fut le premier intellectuel noir qui ait conçu le mouvement panafricain, c'est le Dr Du Bois qui est actuellement considéré comme le « père » du panafricanisme. Du Bois a le mérite d'avoir traduit le rêve de Williams en réalité. Il a donné au panafricanisme l'idéologie fondamentale du nationalisme africain naissant.

Le Dr Du Bois est un noir américain. Il naquit en 1868 à Massachussets aux USA. Il étudia à l'université allemande de Heidelberg et devint professeur de sociologie à l'université d'Atlanta aux Etats-Unis. Pendant qu'il était professeur, Du Bois n'a pas vécu un seul instant de repos et de paix, étant donné le caractère fort aigu des émeutes et des bagarres raciales dans la plupart des Etats du Sud (USA). Finalement, il dut abandonner le professorat pour se consacrer entièrement à un mouvement qui est le panafricanisme.

Dans son ouvrage intitulé the « NEGRO » (6), il a mis à nu le mythe de la supériorité blanche et les faits économiques qui sont cachés derrière l'impérialisme européen en Afrique. Grâce à son dévouement et son sacrifice, il donna un corps et une âme à l'idée originale du panafricanisme de Silvester Williams et en élargit la perspective.

Pendant plus de trente ans, le Dr Du Bois veilla sur la croissance graduelle du Congrès panafricain avec l'affectueuse sollicitude d'uu père jusqu'au moment où son enfant eut son foyer sur le sol africain. Aujourd'hui le Panafricanisme devient une partie intégrale du nationalisme africain naissant, servant de phare dans la lutte pour l'indépendance des peuples africains. C'est donc à cet artisan du panafricanisme que « l'Africa » doit son salut.

Les réalisations du Panafricanisme.

LE PREMIER CONGRES
DU PANAFRICANISME.

Immédiatement après la Conférence de paix de Versailles, le Dr du Bois partit pour Paris dans l'espoir de soumettre une pétition aux puissances victorieuses. Cette pétition avait pour objectif de leur faire adopter une Charte des droits de l'homme destinée aux Africains pour récompenser les services rendus par les Noirs sur les champs de bataille en Europe et ailleurs.

Une fois à Paris, Du Bois convoqua le Premier Congrès Panafricain pour rédiger et appuyer la pétition en question. Ce Congrès fut difficile à réaliser étant donné l'opposition des Puissances coloniales. Heureusement pour Du Bois, il y avait à Paris un Sénégalais M. Blaise Diagne qui siégeait au Parlement français comme Commissaire

Général de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Celui-ci, avait rendu des grands services à la France ! Il avait même aidé ou recrutement des troupes africaines qui contribuèrent à repousser l'offensive allemande. Cet fut cet Africain qui vint à la rescousse de Du Bois et obtint de Georges Clemenceau, alors Premier Ministre de France, l'autorisation de tenir ce premier Congrès Panafricain à Paris. A l'issue de ce Congrès la pétition suivante fut remise à la SDN (Société des Nation) :

« ... la pétition demande aux Puissances alliées victorieuses de mettre les anciennes colonies africaines d'Allemagne : le TOGO, le CAMEROUN, l'Afrique du Sud-Ouest et le TANGANYIKA sous le contrôle international pour qu'elles soient tenues par fidéicommis pour les habitants comme des pays qui deviendraient ultérieurement autonomes ».

Cette proposition, sous une forme bien diluée, fut incorporée dans la suite dans le système des mandats de la Société des Nations, dont furent exclus les natifs des territoires intéressés. Le Congrès Panafricain adopta aussi une résolution comportant les revendications suivantes :

a) Que les puissances alliées et associées établissent un code juridique pour la protection internationale des indigènes d'Afrique, semblable au code international envisagé pour le travail.

b) Que la Société des Nations crée un bureau permanent spécial chargé de surveiller l'application de ces lois au bien-être politique, social et économique des indigènes.

c) Les Noirs du monde exigent que dès maintenant les indigènes d'Afrique et les peuples d'ascendance africaine soient gouvernés conformément aux principes suivants :

1° LA TERRE: La terre et ses ressources naturelles seront tenues par fidéicommis pour les indigènes et ceux-ci auront en tout temps la propriété effective d'autant de terre qu'il leur est possible d'exploiter avantageusement.

2° LE CAPITAL. L'investissement du capital et l'octroi des concessions seront réglementés de façon à empêcher que les indigènes soient exploités et que la richesse naturelle du pays soit épuisée. Les concessions seront toujours limitées dans le temps et soumises au contrôle de l'Etat. Les besoins sociaux croissants des indigènes doivent être pris en considération et les profits doivent être taxés pour le bien social et matériel des indigènes.

3° LE TRAVAIL. L'esclavage et le châtiment corporel seront abolis, ainsi que le travail forcé, sauf en cas de punition d'un crime ; et les contributions générales du travail seprescrites et réglés par l'Etat.

4° L'ENSEIGNEMENT. Ce sera le droit de t enfant indigène d'apprendre à lire e écrire sa propre langue et celle de la tion mandataire, aux frais du trésor pub et de recevoir une formation technique d quelques branches de l'industrie. L'E instruira également le plus grand nom possible d'indigènes dans l'enseignem technique supérieur et l'enseignement c turel et entretiendra un corps d'institute indigènes.

5° L'ETAT. Les indigènes d'Afrique doiv avoir le droit de participer au gouver ment aussi vite que le permet leur dévelo pement, conformément au principe en v tu duquel le gouvernement existe pour indigènes, au lieu que ce soit les indigèr qui existent pour le Gouvernement. Ils ront immédiatement autorisés à partici au gouvernement local et tribal, selon l'a cien usage et cette participation s'élarg graduellement, à mesure que l'éducation l'expérience les acheminent aux hau charges d'Etat ; afin que, le temps ve l'Afrique soit gouvernée par le consen ment des Africains ... chaque fois qu'il prouvé que les indigènes africains ne r çoivent pas un traitement équitable d mains de quelque Etat que ce soit, ou ch que fois qu'un Etat exclut délibérément s citoyens ou sujets civilisés de son corps p litique et de sa culture, ce sera le devoir la Société des Nations de porter l'affai à la connaissance du monde civilisé. (7)

La pétition fut retenue, la SDN créa le systèn de « trustship ».

Le cinquième Congrès Panafricain.

Il eut lieu à Manchester Londres, oct. 1945.

Aussitôt après la fin de la IIe guerre mondial Du Bois prit encore l'initiative de convoquer Congrès panafricain à Manchester Londres, octobre 1945. Cette fois-ci le Panafricanisn était en sa pleine forme. Le travail préparatoi fut confié à un secrétariat composé de perso nalités suivantes :

Dr. Peter MILLIARD (Guyane Britannique) Président ;

T. R. MAKONNEN (Guyane Britannique) Trésorier ;

Dr. NKRUMAH (Ghana) : Secrétaire politiqu George PADMORE (Antilles) : Secrétaire po tique ;

Peter ABRAHAMS (Afrique du Sud) : Sécr taire de publicité ;

M. JOMO KENYATA (Kenya) : Secrétaire a joint.

Pendant que les préparatifs progressaie deux événements se produisirent en Angleter et provoquèrent l'allégresse de tous les amis

sympathisants de panafricanisme. En juillet 1945, le Parti travailliste britannique emporta une victoire écrasante aux élections et M. Atlee devint Premier Ministre anglais. Or le Parti travailliste avait toujours été favorable au mouvement panafricain. Pendant ce Congrès les Travaillistes apportèrent beaucoup d'appui aux congressistes. On vit même quelques Travaillistes assister aux séances du Congrès. Le second événement fut l'heureuse coïncidence du Congrès avec celui de la Fédération Syndicale Mondiale. A cette conférence assistèrent des représentants des Travailleurs noirs venus de tout les coins du monde.

Le Panafricanisme était entré dans une phase nouvelle « celle de l'action positive ».

Lors de cette conférence on souligna la nécessité et l'importance de créer un front uni entre les intellectuels, ouvriers et cultivateurs dans la lutte contre le colonialisme oppresseur.

Sans l'appui actif du peuple, les intellectuels restent isolés et sans efficacité. A la fin des travaux la déclaration suivante fut adressée aux Puissances coloniales : (8)

« Nous sommes résolus à être libres. Nous voulons l'enseignement. Nous voulons le droit de gagner un vie décente ; le droit d'exprimer nos pensées et nos émotions, d'adopter et de créer des formes de beauté. Nous exigeons pour l'Afrique Noire l'AUTONOMIE et l'INDEPENDANCE, autant, et nullement davantage, que c'est possible, dans ce monde unique, à des groupes et à des peuples de se gouverner eux mêmes sous réserve de respecter l'inévitable unité et fédération mondiale.

» Nous n'avons pas honte d'être un peuple qui a patienté pendant des âges. Nous continuons volontiers à faire des sacrifices et des efforts. Nous nous refusons à être affamés plus longtemps pendant que nous accomplissons le travail ingrat du monde, en vue de soutenir par notre pauvreté et notre ignorance une fausse aristocratie et impérialisme mis au rancart.

» Nous condamnons le monopole du capital et le gouvernement qu'exercent la richesse et l'industrie privée pour le seul profit privé. Nous accueillons favorablement la démocratie économique comme la seule démocratie réelle.

» En conséquence, nous nous plaindrons, nous ferons appel, et mettrons en accusation. Nous voulons faire que le monde écoute les faits liés à notre condition.

Nous voulons lutter de toutes les manières possibles pour la liberté, la démocratie et l'amélioration sociale ».

Ce programme unanimement adopté par les Congréssistes et les Syndicalistes fut mis en application par les délégués au lendemain de leur retour dans leurs pays respectifs.

En 1948, le Soudan ex-anglo-egyptien entrait dans la phase de l'autodétermination. Le Ghana l'y suivra et le reste du continent africain ainsi que les îles d'Amérique centrale seront successivement secoués par la même vague de l'émancipation.

Les obstacles actuels au panafricanisme.

L'obstacle numéro UN au panafricanisme reste naturellement le COLONIALISME persistant.

L'autodétermination des territoires dépendants est indispensables pour que le Panafricanisme atteigne ses objectifs finaux.

Les richesses du Sahara dictent aujourd'hui l'attitude qu'adopte la France dans le problème crucial et le plus terrible qu'ait connu l'Afrique. Il en est de même lorsque le Portugal déclare l'ANGOLA et le MOZAMBIQUE comme faisant partie intégrante de la Métropole ...!

Lorsque l'Espagne prétend considérer ses Dominions de l'Afrique comme des provinces espagnoles, etc ... tous ces pays et toutes ces puissances coloniales, en agissant ainsi ne sont « trompeurs » que d'eux mêmes car les réalités géographiques et ethnographiques les sortiront un jour de cette illusion.

Aujourd'hui, les impérialistes travaillent à l'encontre du Panafricanisme, souffrant de la défaite qu'ils viennent de subir sur toute l'étendue du continent africain. Ils font tout pour que l'Afrique ne devienne pas une puissance économique et politique. Leur idée de base est celle-ci : « là où il est possible de diviser un territoire, les populations restent disposées à subir le joug du colonialisme et de l'impérialisme qui a si bien servi nombre de puissances occidentales ». C'est cette vérité qui est derrière la sécession katangaise (9).

L'on sait que la sécession katangaise fut soutenue par certaines puissances occidentales qui ont fourni à ce pays des avions, des munitions et des mercenaires pour maintenir le Katanga dans leurs griffes. Ce soutien se manifeste surtout quand il s'agit d'imposer un cessé le feu ...! (10)

Il suffit en effet que l'Angleterre, la France et les USA s'entendent pour commencer les combats, pour que ces combats commencent ou cessent ... que ce soit au Congo ou ailleurs ... La crise congolaise et celle que traverse la province du Katanga on montré le véritable visage des impérialistes et le jeu qu'ils continuent à mener dans des pays indépendants de l'Afrique. La balkanisation des anciens territoires de la France (exemple la balkanisation de l'AOF) le montre aussi. Pareils faits ne favorisent pas le panafricanisme et compromettent gravement ses objectifs.

C'est la même idée qui est derrière la rupture entre le Sénégal et le Mali. Quoi d'étonnant ?

Les journalistes occidentaux qui sillonnent l'Afrique sont des plus actifs dans ce domaine. En trompant sciemment l'opinion publique occidentale, ils comptent gagner la bataille et servent les intérêts des impérialistes qui les payent. Quotidiennement les journaux européens accusent certains nationalistes africains d'être communistes. Ils ont inventé une méthode nouvelle qui est le néo-colonialisme et ils l'emploient comme l'arme la plus stratégique.

Le tribalisme dont on parle si souvent n'est

qu'une source d'arme que les impérialistes exploitent pour réaliser leurs fins égoïstes. Pour tous les Africains politiquement conscients, le sentiment est celui-ci : « Ce qui arrive à des Africains dans une partie de l'Afrique doit affecter les autres territoires africains où qu'ils soient ».

Certains citent parmi les obstacles, l'obstacle linguistique. A notre avis c'est un des moindres. Sans doute l'Afrique est un grand continent et compte quelques centaines de langues et dialectes. C'est une difficulté réelle pour le panafricanisme. Mais pour l'élite cet obstacle n'est pas insurmontable. Celle-ce se servira de langues européennes (l'anglais et le français, surtout), mais la masse du peuple restera hors de l'influence linguistique européenne.

Conclusion.

Le panafricanisme est né d'un courant d'inspiration purement africaine. Il serait faux de taxer le panafricanisme d'être un mouvement « raciste ». Les Africains ne cherchent que ce que tout homme cherche : le respect, l'égalité, la liberté. Aucun peuple ne peut tolérer les abus dont se sont rendus coupables certaines puissances coloniales. On ne peut refuser aux Africains le droit d'être ce qu'ils veulent être et de rester eux mêmes. On ne peut leur reprocher d'avoir secoué le joug du colonialisme. On ne peut non plus leur demander de tolérer le racisme et la domination basée sur le mépris de la race.

Le mouvement panafricain prône l'égalité entre les hommes.

Cette égalité a été niée et refusée au cours des siècles par des gens sans scrupules qui ont traité les « Nègres » comme des bêtes et non comme des être humains. Les responsables de ces sauvageries devraient en rougir aujourd'hui. Le Panafricanisme est né et est devenu une réalité. Nous ne pouvons que nous en réjouir et féliciter les artisans de ce grand mouvement de libération des populations noires.

G. Muras Lomoro.

(Conférence donnée par l'Association des Etudiants Africains ASETAF le 15-12-61 à Fribourg, Suisse).

---

(1) George Padmore **Panafricanisme ou Communisme ?** « Présence Africaine », Paris 1961.

(2) De Vos **Vie et mort de Lumumba,** Paris 1961, pp. 73.

(3) Mujynka Eddy **Le Congo vu à la lumière de son passé colonial et pré-colonial,** Conférence ASETAF. Fribourg, mai 1951.

(4) Jean Marcel **Terre d'épouvante,** Paris 1905. pp. 15, 47, 118.
Mujynga Eddy **Conférence ASETAF** (Congo) 1961, pp. 5, 4 etc... op. cit.

(5) Aimé Césaire **Discours sur le Colonialisme** « Présence Africaine » 1955.
(++) D'autres ont également stigmatisé la cruauté du colonialisme.

(6) Voir publications du Dr. Du Bois, G. Padmore, op. cit. p. 461.

(7) George Padmore, op. cit. pp. 135 et 136.

(8) George Padmore, op. cit., pp. 178 et suivantes.

(9) G. Varron **Le nœud de la crise congolaise,** Léopoldville, 1961.
Mujynka Eddy **Conférence ASETAF,** cit. p. 24 et suiv. dans **Le Congo vu à la lumière de son passé colonial et pré-colonial.**

(10) Intervention dans les discussions par les membres de l'ASETAF. L'on connaît l'attitude de la France, l'Angleterre, les USA, la Belgique et les autres en ce qui concerne la sécession katangaise où Tshombé doit jouer le jeux des intérêts financiers des Banques, de l'Abbé Youlou, de la France, de l'Union Minière du Katanga, de la Belgique, de la Rhodésie colonisée, etc... Il faut être aveugle pour oser nier pareille réalité. Ce sont les intérêts de l'Occident qui se combattent au Congo et non les Congolais ...!

DE L'EAU DANS LE GAZ

QUE DEVIENT M. NENDAKA ?

Nous publions ci-après, avec les réserves d'usage, le curieux article publié sous le titre « Grandeur et Décadence », dans son numéro du 26 mai 1962, par « Présence Congolaise », l'hebdomadaire de Mgr Malula et du Président Kasavubu.

Quand on sait ce que M. Kasavubu doit à son administrateur de la Sûreté, cet article ne manque pas de piquant.

Ajoutons qu'à notre connaissance M. Nendaka est venu à Bruxelles, il y a quelques jours et qu'il a quitté précipitamment la Belgique. Nous ne savons pas encore si c'était pour rejoindre Léopoldville. L'avenir nous apprendra bientôt du neuf sur cette sombre affaire.

Grandeur et décadence.

Le « big-chief » de la sûreté est parti sans laisser d'adresse. Selon les uns, il serait en Egypte ; selon les autres, il serait en Israël ; selon d'autres encore il serait au Soudan ; selon d'autres, enfin il se dirigeait vers la Belgique. Bref Nendaka paraît avoir été rejoindre dans leurs circonvolutions autour du globe les spoutniks Kashamura et Mulele.

L'absence de Nendaka va en tous cas, faciliter bien des choses. On sait qu'à la suite de certaines régularisations de la Fonction Publique, c'est à M. Oscar Ngoma que revenait la place de directeur de la Sûreté. Mais voilà parmi les ministres certains avaient tellement peur de M. Nendaka qu'ils auraient préféré trouver des « arrangements » avec l'intéressé et le nommer par exemple « ambassadeur » !

Depuis, certaines affaires graves, dont la collusion avec les colonialistes soudanais et des arrestations arbitraires ont fortement compromis Nendaka. On prétend que M. Adoula est en possession d'une lettre extrêmement compromettante pour l'intéressé et l'ambassadeur du Soudan à Léopoldville.

Ce serait alors, par prudence, que M. Nendaka aurait été prendre l'air à l'étranger en attendant de voir comment les affaires vont tourner.

Autre personnalité qui semble fort proche de descendre de son piédestal : Justin Bomboko. Au cours du dernier week-end de nombreuses rumeurs ont circulé à son sujet. N'allait-on pas jusqu'à raconter (chose inexacte) qu'il se trouvait en résidence surveillée. Autre bruit tout aussi inexact : Bomboko aurait fui à l'étranger. Etait-ce sa présence dimanche au beach de Brazzaville qui provoqua cette rumeur ?

De toute façon, depuis quelque temps Justin Bomboko se trouve sur la corde raide. On sait que le Parlement est irrité de la désinvolture du ministre des Affaires étrangères qui n'a pas daigné soumettre encore pour ratification, la convention qu'il a passée avec l'O.N.U.

(Nous publions par ailleurs des extraits de la note officielle de M. le Ministre des Affaires étrangères Bomboko au sujet de l'Accord de Statut de l'O.N.U.).

Or bien que cet accord ne soit pas ratifié par le Parlement, M. Bomboko en accepte déjà l'application comme si le vote des députés et sénateurs était une formalité sans valeur !

Le mépris affiché par « l'intellectuel » ministre envers les rustres parlementaires risque cependant de lui coûter un petit vote de censure. Il en est, en tout cas, fort question dans les couloirs du Parlement bien que maintenant Justin se rappelle tout-à-coup de l'existence des parlementaires et s'employe à les circonvenir.

Un vote de censure contre le ministre des Affaires étrangères aurait en tous cas une portée considérable. Jusqu'à présent les parlementaires n'avaient touché qu'à des ministres « périphériques » du Bas-Congo ou du Kivu.En s'en prenant à un ministre de l'Equateur, les députés s'attaquent à l'épine dorsale du gouvernement, qui, on le sait, est entièrement dominé par les politiciens de cette province. Or mettre en question la prédominance des « équatoriens », c'est mettre également en cause la politique « unitariste » du gouvernement dont les hommes de la cuvette sont les principaux défenseurs.

L'ACCORD DE STATUT DE L'O.N.U.

M. Bomboko mouche «La Libre Belgique».

Le gouvernement congolais avait été, à propos de l' « accord de statut » passé par lui avec l'O.N.U. le 27 novembre 1961, l'objet de la part de la « Libre Belgique » d'une agression perfide, — assez bien dans la manière de ce moniteur du colonialisme.

Sa sœur de Léopoldville « Présence Congolaise » qui nourrit à l'endroit de M. Bomboko une haine bien chrétienne, — comme toutes les haines de « La Libre Belgique » elle même, — avait relancé au Congo l'agression du journal bruxellois.

Le Ministre des Affaires étrangères de la République du Congo a estimé devoir répondre à ces attaques par une note officielle, hélas trop longue pour que nous puissions la reproduire in extenso dans notre revue. Cette note reprend en détail chaque article de l'accord pour en justifier non seulement la légalité au regard de la loi congolaise mais la parfaite conformité aux usages internationaux.

Nous devons hélas nous borner à en publier quelques extraits, nos lecteurs ayant comme toujours la faculté d'en consulter le texte complet en nos bureaux, s'ils le désirent.

ACCORD DE STATUT DE L'O.N.U.C. (27 novembre 1961).

Sous le titre « Le Congo est-il indépendant ? Une Convention colonialiste », la « Présence Congolaise » a crû utile de reproduire un article paru dans le journal « La Libre Belgique » (23 mars 1962).

Rien d'étonnant que « La Libre Belgique » continue à se plaindre de la présence des Nations Unies au Congo. Ce journal, il est bien connu, a toujours soutenu les tendances colonialistes. Il a régulièrement critiqué l'accession du Congo à l'indépendance et il n'a cessé, depuis le 30 juin 1960, de manifester son mécontentement sur la politique du Congo.

Il est cependant surprenant qu'un journal édité et publié à Léopoldville reprenne, sans critique, tous les faux arguments d'un porte-parole conservatif. Il est regrettable que la « Présence Congolaise » devienne ainsi un instrument de cet organe arriéré.

Usant de son droit de réponse, et plus encore dans le but d'informer l'opinion publique, le Ministère des Affaires étrangères tient à apporter des précisions au sujet de l'Accord de statut de l'ONUC, signé à New York, le 27 novembre 1961, entre le Secrétaire général U Thant et le Ministre des Affaires étrangères, Justin Bomboko.

A travers tout cet article incriminé l'on semble oublier que pour la venue des Nations Unies au Congo, il y avait comme base une invitation adressée en bonne et due forme par le Gouvernement légal de M. Lumumba. Et il n'est pas inutile de rappeler que cette invitation était motivée par la violation du territoire congolais, par la présence des troupes étrangères au Congo, en somme, par la menace qui pesait sur le Congo de perdre son indépendance. D'aucuns discutaient à l'époque et discutent encore aujourd'hui le terme « agression » souvent utilisée pour caractériser l'intervention belge. Néanmoins le monde était unanime pour condamner cette intervention, pour désapprouver la politique belge à l'égard du Congo, pour réclamer l'évacuation des troupes étrangères et pour appuyer les Nations Unies répondant à l'appel du Congo.

Les troupes des Nations Unies ont été acclamées à leur arrivée à Léopoldville. Les autorités, en dépit des difficultés, ont à maintes reprises félicité les Nations Unies pour leur action au Congo et ont exprimé le désir de voir continuer leurs opérations. Au début, elle tenaient à cette assistance militaire et civile, en raison de la désorganisation de l'Administration qui suivait l'intervention et le départ massif des Belges. Plus tard, et aujourd'hui, elles sont convaincues de la nécessité de ces opérations, suite à des divisions encouragées de l'extérieur qui déchirent le pays. Le Gouvernement ne met donc pas en doute, aujourd'hui, la présence des Nations Unies au Congo.

Ce raisonnement ne plaît peut-être pas à « La Libre Belgique » et à certains autres milieux. Pourtant c'est comme cela que l'on raisonne au Congo.

Le Congo a fait appel aux Nations Unies volontairement, et comme Etat souverain et indépendant. Il a accueilli l'O.N.U. sur son territoire toujours en exercice de sa pleine souveraineté et de son indépendance. Il leur a reconnu, dans un Accord de base signé par le Vice-Premier Ministre Monsieur Gizenga dès le 27 juillet 1960, la liberté d'action nécessaire pour l'exécution de la tâche qu'il a assigné aux Nations Unies, à savoir une assistance militaire et civile dont il avait besoin.

L'Accord de statut du 27 novembre 1961 est justement destiné à préciser les détails des aspects concrets du fonctionnement de la Force et des opérations des Nations Unies au Congo.

L'article 19, concernant la préséance du Représentant spécial ne doit inquiéter personne. Cette règle n'affecte que la préséance des représentants étrangers à Léopoldville, en conséquence celle des Ambassadeurs. Le Gouvernement a reconnu l'importance des Nations Unies au Congo, une importance qui dépasse largement celle d'un Etat particulier, en raison de la grandeur de leur mission dans ce pays. En la personne du Représentant spécial, il a reconnu le représentant du plus haut fonctionnaire international qui est le Secrétaire général des Nations Unies, une organisation qui groupe 103 Etats-Membres. La préséance des personnalités congolaises n'est point atteinte.

C'est ainsi qu'il existe nombreux pays qui reconnaissent à l'Ambassadeur du Vatican, au

Nonce, une place spéciale, c'est-à-dire la doyenneté du Corps Diplomatique. Dans les pays du Commonwaelth ou dans ceux de la Communauté française des priorités analogues sont accordées aux représentants diplomatiques britanniques ou français. Dans certains pays d'Europe de l'Est le doyen du corps diplomatique est toujours l'ambassadeur de l'U.R.S.S.

Au Congo le Représentant spécial précède les Ambassadeurs, sans pour autant devenir doyen du Corps diplomatique. Il est à remarquer cependant que pour le moment il n'y a pas de Représentant spécial. Le Chargé de la mission jouit d'un autre rang de préséance.

L'auteur de l'article de « La Libre Belgique » fait preuve d'une ignorance totale du droit positif lorsqu'il parle de « discrimination raciale », au sujet des articles 27, 28 et 29, traitant du personnel local. Est-ce que jamais on a vu un Etat qui accorderait des privilèges et immunités à ses propres ressortissants ou aux résidants étrangers ? C'est de la simple méchanceté ou de la folie ! L'Etat ne renonce jamais à la juridiction sur ses citoyens ! L'Etat n'accorde pas les exemptions fiscales ou douanières à ses citoyens. Les Congolais sont égaux devant la loi.

L'article 48 détermine la durée de l'Accord : « Dès que le présent accord aura été signé par les représentants dûment autorisés des deux parties, il sera censé avoir pris effet à la date de l'arrivée au Congo des premiers éléments de la Force des Nations Unies. Les dispositions de l'Accord qui visent expressément la Force ou les membres de celle-ci resteront en vigueur jusqu'au départ du territoire du Congo des derniers éléments de la Force et de leur équipement. Les dispositions qui visent à l'Organisation des Nations Unies en général ainsi que les fonctionnaires au service de l'Organisation des Nations Unies au Congo, resteront en vigueur jusqu'au moment où le présent Accord aura été remplacé par un autre, ou jusqu'à telle autre date qui aura été convenue entre les parties ».

Il faut avoir un esprit très limité pour en conclure que le Congo est sous la tutelle de l'O.N.U. parce que les Nations Unies ne quitteront le pays « qu'après un accord préalable des deux parties ». **Les Nations Unies quitteront le Congo au moment où le Gouvernement présentera une demande dans ce sens au Secrétaire général.**

La résolution S/4387 du 14 juillet 1960 du Conseil de Sécurité a prévu que le Secrétaire général était autorisé « de prendre, en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin et ce, jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais avec l'assistance technique des Nations Unies, seront à même, de l'**opinion de ce gouvernement,** de remplir entièrement leurs tâches ».

L'Accord de base du 27 juillet 1960 a dit, entre autre ceci : « ... l'Organisation des Nations Unies, considérant que cela correspond aux vœux du Gouvernement de la République du Congo, réaffirme qu'elle est disposée à maintenir la Force de l'Organisation des Nations Unies au Congo jusqu'au moment où il (le Gouvernement) jugera la tâche de celle-ci pleinement accomplie. »

A quand cette demande ? Cette année ou l'année prochaine ? Ce n'est pas à « La Libre Belgique » de la déterminer ou de la proposer. Le Gouvernement le délibèrera lorsqu'il y aura lieu.

Pour terminer, encore un mot concernant l'article de « La Libre Belgique ». Il est compréhensible que ce journal critique l'Accord de statut du 27 novembre, car il n'y a aucun fonctionnaire d'origine belge affecté au service des Nations Unies au Congo. De tels écrits ne se font pas paître dans les pays dont les ressortissants sont venus au Congo dans le Cadre de l'O.N.U. Là les Gouvernements, intéressés du sort de leurs ressortissants, sont heureux de l'existence de l'Accord sur le statut juridique et sur les privilèges et immunités. Ils attendaient depuis longtemps que le Gouvernement congolais accepte ses responsabilités et s'engage solennellement pour garantir ce statut.

Les relations entre le Gouvernement et l'O.N.U.C. n'étaient évidemment pas sans difficultés. Les heurts étaient nombreux et souvent très graves. Les conflits armés n'étaient pas rares. Les Nations Unies étaient, sont et seront toujours critiquées. La Charte des Nations Unies est une belle chose, mais l'homme qui doit l'appliquer en est une autre. Entre la Charte idéale et ce qui est réalisée, il y a inévitablement un écart. Mais dans l'ensemble le bilan des deux années d'opérations des Nations Unies au Congo semble être positif et le Gouvernement continuera à désirer de bénéficier de l'assistance de l'O.N.U.

Nous comprenons aussi que « La Libre Belgique » et certains autres milieux ne sont pas contents de la signature de l'Accord. Ils n'ont aucun intérêts à ce qu'il y ait une meilleure collaboration entre le Gouvernement et l'ONUC. Ils préféreraient un régime où les mercenaires pourraient continuer leur action néfaste, où la division du Congo pourrait s'approfondir, bref un régime qui pourrait mettre en doute l'indépendance du Congo. C'est donc pour cela qu'ils voudraient limiter l'action des Nations Unies et brouiller les relations entre le Gouvernement et l'ONUC. L'application conforme et intégrale des résolutions renforceraient la souveraineté du Congo et menacerait leur sintérêts dans ce pays. Voilà pourquoi il fallait attaquer l'Accord de statut de l'ONUC.

Voilà « La Libre Belgique » sérieusement et officiellement mouchée. Mais encore une fois, comme le dit à plusieurs reprises M. le Ministre Bomboko, l'attitude de ce journal, fidèle au « Congo de Papa » auquel elle n'a jamais pu renoncer, est normale. Ce qui l'est moins et même pas du tout, — c'est l'attitude de l'hebdomadaire catholique de Léopoldville qui lui emboîte le pas. — A se demander si l'adjectif « congolais » est bien à sa place dans le titre de ce singulier journal.

« Remarques Congolaises ».

AU RWANDA

PRISE DE POSITION DE L'UNION NATIONALE RWANDAISE FACE AUX QUESTIONS D'ACTUALITE

Au moment où « La Libre Belgique » du 23 mai 1962 affirme « on sait que les réfugiés tutsi, organisés par l'UNAR — qui veut rétablir le régime féodal — lancent depuis des mois de nombreux raids en territoire ruandais »,

Nous reproduisons, ci-dessous, le texte intégral de la prise de position de l'UNAR, publié à Kigali le 7 mai 1962.

Nos lecteurs pourront ainsi juger, en tenant bien compte des dates ci-dessus, du crédit qu'il faut accorder aux « N.d.l.R. » de ce journal, qui à longueur de colonnes crache sa bile colonialiste dans des informations systématiquement malveillantes, sectaires et tendancieuses.

« L'Union Nationale Rwandaise trouve que la situation présente du Rwanda exige un esprit serein de tous ceux qui sont responsables de l'avenir de ce beau pays. Il est indispensable, pour les âmes de bonne volonté, de passer en revue les différents événements politiques et sociaux qui ont secoué ce morceau de la terre africaine, de se pencher sur les possibilités de solution susceptibles d'améliorer la situation de notre pays et de parer au pire qui se prépare à la veille de notre indépendance nationale.

» Tout jugement formulé en dehors des réalités historiques et présentes de notre patrie risquerait d'être vicié à la base et compromettrait l'avenir paisible du Rwanda.

» C'est en vue de jeter les bases solides de la paix nationale que l'Union Nationale Rwandaise estime opportun de clarifier, pour sa part, la situation actuelle par cette prise de position face aux problèmes d'actualité.

» Le Parti est avant tout soucieux d'apporter son appui total à l'esprit de collaboration nécessaire en vue de trouver une solution aux divers problèmes de notre pays.

» Aussi, l'Union Nationale Rwandaise définit-elle ci-dessous sa position à l'égard des questions : institutionnelle, des réfugiés, des « Inyenzi », raciale et de l'indépendance.

» 1. Question institutionnelle :

» L'U.Na.R. juge nécessaire de préciser sa position à l'égard de la question institutionnelle qui divise les rwandais.

» Le Parti avait estimé que l'Institution d'une Monarchie constitutionnelle répondrait au désir unanime des rwandais. C'est en fonction de ce sentiment qu'il a soutenu cette institution.

» Les événements qui se sont succédés en l'espace de deux années écoulées ont amené le peuple rwandais à se prononcer, par voie de référendum supervisé par les Nations Unies, sur l'institution de la monarchie et son représentant actuel.

L'U.Na.R. a enregistré le résultat de ce referendum.

» Nationaliste et démocrate, le Parti accepte le régime démocratique qui a été instauré et reconnaît sans arrière-pensée les institutions démocratiques qui en résultent.

» Le Parti réitère son désir de collaborer avec les autorités nationales en vue de la réalisation des aspirations profondes du peuple, aspirations à la paix, à l'ordre et à la tranquillité publiques, indispensables au relèvement économique et social de la masse populaire.

» Il adresse un appel à tous ceux qui sont responsables de l'avenir du Rwanda pour qu'ils tiennent à cœur les véritables intérêts de la population, qui ne désire que sa libération totale dans la réconciliation nationale, garantie de la paix et de la sécurité internes.

2. Questions des réfugiérs :

» L'U.Na.R. s'en tient à la politique de réintégration des réfugiés là où la chose est possible et du peuplement des zones vides pour ceux qui ne peuvent pas réintégrer leur commune d'origine.

» Le Parti adresse un appel au Gouvernement rwandais et aux autres parties intéressées pour qu'ils fournissent des efforts nécessaires en vue du règlement de cette question.

» Il lance également un appel aux réfugiés pour qu'ils adoptent une attitude conciliable avec les intérêts supérieurs du Rwanda, en prêtant concours aux autorités établies, en vue de la réalisation de la politique de réintégration ou de reclassement en faveur des réfugiés.

» L'U.Na.R. collaborera avec les autorités en vue de trouver une solution à cette question.

3. Question des « Inyenzi » :

» L'U.Na.R. désire préciser une fois de plus sa position vis-à-vis du terrorisme connu sous le nom d'« Inyenzi ».

» Le Parti réprouve tout acte criminel quel qu'il soit et quels que soient les mobiles qui poussent ceux qui le commettent. Tout terrorisme étant pour le Parti un acte hautement criminel, le Parti condamne les actes terroristes d'« Inyenzi ».

» Le Parti lance un appel pressant à ceux qui encouragent ces actes pour qu'ils comprennent que la situation politique réelle de la nation rwandaise exige la paix dans l'entente des rwandais.

» L'U.Na.R. assure au Gouvernement son appui total dans la lutte contre le terrorisme.

4. Question raciale au rwanda :

» L'U.Na.R. regrette qu'une question raciale entre les rwandais : bahutu, batutsi et batwa s'ajoute aux problèmes politiques qui accablent notre pays. Ce racisme handicape la réconciliation nationale.

» Le Parti adresse un appel aux masses rwandaises et à tous ceux qui réprouvent le racisme pour qu'ils manifestent leur opposition à cet état de choses qui risque de nuire non seulement aux intérêts du pays, mais à ceux de l'Afrique toute entière. Opposé à toute forme de racisme, le Parti luttera avec la plus grande énergie contre celui-ci.

5. Indépendance :

» La position de l'U.Na.R. à l'égard de l'Indépendance est bien connue. Le Parti réclame la libération totale du pays.

» Il exige le départ du sol national, avant l'indépendance ,de toutes les troupes coloniales, afin de ne pas livrer le Rwanda au néo-colonialisme. Le Parti rappelle que cette mesure assurera au pays son indépendance **réelle.**

» L'U.Na.R. est convaincue que la coopération entre toutes les couches de la population deviendra une réalité dans le cadre de notre indépendance. Elle réaffirme son désir de travailler, pour la réalisation immédiate de l'unité nationale, afin que le Rwanda soit associé étroitement à l'œuvre de la reconstruction de l'Afrique, dans une action commune avec nos frères africains, qui œuvrent pour la consolidation de l'indépendance nationale et pour l'unité de notre Continent. »

» (S.) Rutsindintwarane J., président,
et Rwagasana M., Secértaire Général. »

Pour bien matérialiser ces vœux, deux membres dirigeants de l'UNAR viennent d'accepter les portefeuilles de la Force Publique et de l'Agriculture et de l'Elevage dans l'actuel gouvernement de M. Kaybanda.

« Remarques Congolaises ».

ECHO

LA F.G.T.K. PROTESTE CONTRE LA LIVRAISON AU PORTUGAIS DES REFUGIES DE L'ANGOLA

La Fédération Générale du Travail du Kongo « F.G.T.K. » a appris avec indignation par la radiodiffusion nationale congolaise la remise par les dirigeants du Territoire de Matadi aux autorités portugaises, de quelques réfugiés angolais sous prétexte d'avoir troublé l'ordre public.

Elle condamne cet acte criminel et exige des autorités congolaises une punition sévère pour ses auteurs.

Par ailleurs, la Fédération Générale du Travail du Kongo demande que des renseignements détaillés soient donnés à la population sur les conditions de la remise de ces voisins aux bourreaux de Salazar.

Si, après 30 jours des renseignements n'étaient pas fournis, la F.G.T.K. mènerait sa propre enquête dont le rapport serait publié et envoyé à toutes les Organisations internationales.

Pour la Fédération Générale du Travail
du Kongo,
A.-R. SIWA,

Secrétaire Fédéral a.i.

ANGOLA

CONFERENCE DE PRESSE DE M. BERNARD DOMBELE,

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'U.N.T.A.

DECARATION (extraits).

Consciente de sa responsabilité, l'U.N.T.A. se voit à nouveau obligée de s'adresser à l'opinion tant nationale qu'internationale.

Nul n'ignore nos efforts inlassables auprès des partis politiques pour la création d'un Front National pour la libération de l'Angola. Mais certains oublient que notre organisation syndicale aide au renforcement du mouvement de libération nationale et contribue pleinement aux succès de celui-ci.

Malgré les divergences de vue qui existent entre les partis politiques et pour ceux qui ne connaissent pas la brutalité des impérialistes, il est peut-être difficile d'apprécier les efforts que déploie l'Union nationale des Travailleurs Angolais « U.N.T.A. ».

L'U.N.T.A. cherche à mettre les expériences de la classe ouvrière à la disposition de notre pays. Elle a fourni tous les efforts nécessaires pour rapprocher les partis politiques mais nous avons été, après nos démarches, déçus de l'esprit moins patriotique de quelques dirigeants marionnettes et, après avoir examiné point par point leurs exposés, avons constaté qu'ils ne sentent pas la souffrance des travailleurs et du peuple de l'Angola.

Le 23 mars 1962 notre Comité a rencontré Holden Roberto dans son bureau pour lui remettre le projet du Front National. Dans notre lettre envoyée le 10 mars au Comité Directeur de l'Union des Populations de l'Angola « U.P.A. », nous avions demandé que leur Comité Directeur rencontre le nôtre dans le bureau U.P.A. Mais Holden Roberto a été seul au moment où il nous avait reçus dans son bureau.

Après notre exposé, Holden Roberto s'est opposé vigoureusement à notre projet et nous affirme qu'il n'était pas d'accord et que son Comité s'opposerait aussi à ce projet du Front. Par contre Holden Roberto était d'accord que ce Front se fasse sur le champ de bataille en Angola.

Quelle n'était pas notre surprise d'apprendre au lendemain de nos démarches, la formation du tandem Union des Populations de l'Angola-Parti Démocrate de l'Angola. Nous disons bien **surprise** parce que le jour de notre contact avec les deux partis, l'un d'eux s'est opposé à notre projet.

La destinée de l'Angola n'est pas et ne sera jamais l'œuvre d'un ou de deux partis politiques et moins encore d'une seule personne mais sera l'œuvre de tous les Angolais.

Par conséquent, l'U.N.T.A. confirme sa position d'appuyer le Front pour autant que celui-ci soit National et représentatif du peuple Angolais tout entier.

La formation d'un Gouvernement de la République en Exil « G.R.A.E. »

Nous nous demandons, sur quelle base les deux partis se sont référés pour former un tel Gouvernement ? Face à cette manœuvre anti-démocratique, l'U.N.T.A. consciente de sa responsabilité, s'élève énergiquement contre des idées ambitieuses de dirigeants qui vendent la peau du lion avant de l'avoir tué.

Nous ne voulons pas subir les conséquences qu'entraîneraient les abus de ces marionnettes politiciens, nous ne pouvons pas tolérer que ces abus s'amplifient au sein des travailleurs et du peuple de l'Angola. La politique de division entre les travailleurs du Nord, du Centre et ceux du Sud est un crime que l'U.N.T.A. ne pourra jamais accepter.

Les travailleurs et le peuple de l'Angola ne tolèrera jamais des erreurs qui ne font que nuire à une vraien entente nationale.

Nous avons été toujours et nous le resterons partisans d'un Front et même d'un Gouvernement mais que celui-ci soit formé sur des bases démocratiques et représente toutes les couches de la Nation.

Voici quelques passages du projet remis à chaque parti politique :

- le Front National de libération de l'Angola, rassemblera tout le peuple Angolais sans exception c'est-à-dire tous les partis politiques, toutes les autres organisations pour renverser le joug colonial enfin de réaliser l'indépendance réelle, la paix et et la neutralité ;
- la liquidation définitive et complète du système colonial sous toutes ses formes ;
- installer dans un Angola indépendant, un Gouvernement de large union nationale et démocratique ;
- appliquer une politique extérieure de paix et de non alignement, établir des relations diplomatiques avec tous les pays qui respectent l'indépendance et la souveraineté de l'Angola.

La lutte que l'U.N.T.A. mène pour l'unité d'action est aussi celle de toutes les organisations qui luttent pour la libération de l'Angola, avec toutes leurs forces y compris la bourgeoisie nationale. L'accomplissement de ses tâches spécifiques, dépendent toutefois principalement du rôle joué par la classe ouvrière.

L'U.N.T.A. est la seule organisation syndicale de l'Angola qui mobilise toutes les forces de la classe ouvrière pour soutenir la juste lutte contre le colonialisme et pour obtenir l'indépendance **réelle** de l'Angola.

Pour terminer, nous pensons que nos frères des autres nations indépendantes ne reconnaîtront pas un Gouvernement qui n'est pas une émanation de la volonté du peuple de l'Angola tout entier.

Léopoldville, le 14 avril 1962.

QUATRIEME ANNEE
Nos 21-22
7 juin 1962

ABONNEMENT
500 frs par an

(Edition AVION)

Prix par numéro :
Belgique . . . 20 fr.
Rép. Congo . 25 fr.
France . . . 2 NF

SOMMAIRE

- **Editorial**
- M. Adoula va-t-il réagir ?
  par J. CHOMÉ
- L'action syndicale au Congo
  par J. CHOMÉ
- Le rôle de l'U.R.S.S. et des pays de l'est dans la libération des peuples colonisés
  par R. C.
- Le Panafricanisme
  par M. LOMORO
- Que devient M. NENDAKA ?
- M. Bomboko mouche " La Libre Belgique "
- RWANDA
  Prise de position de l'U.N.R. face aux questions d'actualité
- ANGOLA
  Conférence de presse de M. B. DOMBELE

REMARQUES CONGOLAISES

M. ADOULA VA-T-IL REAGIR ?

M. BOMBOKO MOUCHE " LA LIBRE BELGIQUE "

LE PANAFRICANISME

Directeur
Jacques Ceulemans

Hebdomadaire PANAFRICAIN d'information et de documentation
16, rue aux Laines, Bruxelles-Belgique-Tél. 12.41.54-C.C.P.6479.73
Banque Belgo-Congolaise - Bruxelles - Compte No 23316

QUATRIEME ANNEE
Nos 23-24
21 juin 1962

SOMMAIRE

- **Editorial**

Le maintien des troupes belges au Burundi
par J. CHOMÉ

- A propos d'une interview du sénateur congolais J. L. KIDICHO
par J. CEULEMANS

- Assistance technique au Congo par VAN NIEUWENHUYSEN

- KASAI
Une intrusion de la Chambre dans les affaires provinciales

Billet de Luluabourg

Kasai-presse

- Les congolais et la levée d'immunité parlementaire de Mr. Gizenga
par MUKENDI-a-NSANGA

- AUTOUR du PROCÈS de M. GIZENGA.
par P. A. X.

- Discours de M. R. A. SIWA à la 46e session du B. I. T. à Genève

- Poèmes de DJAMA KOPENO

Directeur
Jacques Ceulemans

ABONNEMENT
500 frs par an

(Edition AVION)

Prix par numéro :
Belgique . . . 20 fr.
Rép. Congo . 25 fr.
France . . . 2 NF

REMARQUES CONGOLAISES

DISCOURS DE Mr. R. A. SIWA

à la 46e Session du B. I. T. à Genève

LE MAINTIEN des TROUPES BELGES AU BURUNDI

ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENSEIGNEMENT AU CONGO

Hebdomadaire PANAFRICAIN d'information et de documentation
16, rue aux Laines, Bruxelles-Belgique-Tél. 12.41.54-C.C.P.6479.73
Banque Belgo-Congolaise - Bruxelles - Compte No 23316

EDITORIAL

LE MAINTIEN DES TROUPES BELGES AU BURUNDI

par Jules CHOME

A suivre le déroulement des débats à l'Assemblée des Nations-Unies, quelques anciens fonctionnaires de la Tutelle doivent se réjouir. Ceux dont la politique antinationaliste a échoué au Burundi, ceux qui enragent d'avoir vu triompher aux élections l'Uprona du Prince Rwagasore doivent avoir le sentiment, aujourd'hui, d'être bien près de leur revanche.

Revanche d'autant plus complète qu'elle leur sera donnée par leurs adversaires eux-mêmes. En exigeant le départ immédiat *des troupes belges, le gouvernement du Burundi risque en effet de voir partir la presque totalité des techniciens dont il avait un impérieux besoin. Et si demain le Burundi est privé de ses cadres administratifs et livré au chaos, s'il assiste à un exode de son corps enseignant et voit fermer ses écoles, ceux qui, depuis septembre 1961, n'ont pu digérer leur échec pourront se considérer comme vengés.*

Certes le Mwami multiplie les appels à la confiance, répétant ainsi les assurances que le Premier Ministre avait données à la presse belge (1). Mais il est difficile de ne pas voir dans l'adjuration pathétique du Souverain comme une tentative désespérée de retenir les Belges dont on sent qu'ils vont partir si partent, sans transition, tous les militaires de leur pays.

Qu'on nous comprenne bien ! Dans un précédent éditorial (2) nous nous étions déjà exprimé sans équivoque. C'est au seul point de vue du Burundi que nous nous plaçons, c'est dans l'optique même des nationalistes du gouvernement Muhirwa que nous manifestons notre angoisse.

Si demain l'administration s'enraye, si la justice cesse de fonctionner, si, les employeurs partis, les employés et les ouvriers sont sans emploi, si, surtout, faute d'instituteurs les classes se vident, ce gouvernement que nous aimons, que nous voulons aider de toutes nos forces, va se trouver aux prises avec d'insurmontables difficultés, dont ses ennemis se réjouissent par avance. Ce n'est pas au gouvernement belge que le peuple rendra responsable de la situation, ce n'est même pas l'O.N.U. C'est à ses ministres qu'il risque de s'en prendre. C'est le procès du parti au pouvoir qu'il risque de faire.

Et l'agitation, sur le plan politique intérieur, ne pourra profiter qu'aux adversaires du régime, à ces Ntidendereza et Biroli, assassins du Prince Rwagasore ou leurs agents, aux détracteurs de l'Uprona, à ce Mush'atsi-Kareba par exemple qui attend son heure.

⁂

Sans doute notre appel du 24 mai 1962 semble-t-il n'avoir aucun écho chez nos amis du Burundi. Et ceux-ci semblent avoir durci leurs positions, à l'heure où M. P. H. Spaak assouplissait singulièrement les siennes. Nous sommes à nous demander si nos « Remarques Congolaises » sont distribuées au Burundi.

Un abonné de marque de nous a-t-il pas prié de lui envoyer la revue sous enveloppe fermée parce sa diffusion serait interdite dans les territoires de Tutelle ? Et il est vrai qu'il est des fonctionnaires assez obtus pour être capables de prendre, à la veille même de l'indépendance, des mesures aussi imbéciles.

⁂

De toutes manières, nous devrions nous faire peu d'illusions. Les propositions raisonnables de notre Ministre des Affaires Etrangères venaient fort tard, trop tard peut-être.

En proclamant que les militaires belges qui resteraient au Burundi après l'indépendance (3) seraient mis à la disposition du gouvernement de ce pays, seraient placés sous l'autorité du gouvernement du Burundi, M. P. H. Spaak répondait à notre préoccupation de sauvegarder et l'indépendance réelle du pays et sa dignité sur le plan international.

Et de cette déclaration à l'incorporation préconisée par nous, des militaires belges dans une force mixte constituant l'armée nationale du Burundi, il n'y avait qu'un pas que notre Ministre des Affaires Etrangères eut sans doute accepté de franchir si les représentants du Burundi l'en avaient prié.

Mais cette bonne volonté se faisait jour fort tard, disions-nous. Il y a quelques mois, les représentants de la Belgique au Burundi étaient loin de la manifester. Ne proclamaient-ils pas à qui voulaient l'entendre que la Belgique n'envisagerait de faire quelque chose pour le Burundi que si ce pays l'en priait, qu'il ne laisserait des troupes au Burundi que si on le lui demandait poliment et que dans ce cas, ces troupes ne relèveraient que de l'autorité métropolitaine. On en était là. Et il a fallu que M. P. H. Spaak retire ce dossier à ceux qui le sabotaient, et décide de s'en oc-

cuper lui-même pour que l'on enregistre un changement de ton.

Il est impossible — nous le disons comme nous le pensons — de ne pas reconnaître à M. P. H. Spaak le mérite d'avoir imprimé à notre politique africaine une autre allure que ses prédécesseurs. Il n'est pas impossible d'ailleurs — que, malgré la netteté des positions prises par lui à New York, il supporte aujourd'hui tout le poids des suspicions accumulées à l'ONU contre la Belgique par l'hypocrisie papelarde de M. Wigny et le cynisme katangais de M. d'Aspremont-Lynden. Il est évident que tout aurait été beaucoup plus facile si on l'avait voulu plus tôt.

Si, au moment où les autorités du Burundi n'avaient pas encore pris position au sujet du retrait des troupes belges, on avait envait envisagé la création de cette force mixte les absorbant aussi longtemps qu'il était inopportun de les éliminer, un accord eut été aisément conclu que l'O.N.U. n'aurait pas demandé mieux que d'entériner.

Mais avant que M. P. H. Spaak prenne enfin, in extremis, lui-même la position réaliste et raisonnable que ses collaborateurs rejetaient avec hauteur, bien des événements se sont hélas passés. Il y a eu le procès des assassins du Prince Rwagasore dont cette revue a dit tout le mal qu'il fallait en penser (4) et qui a sans nul doute envenimé considérablement les rapports belgo-barundi (5). Il y a eu les discussions d'Addis-Abeba où des positions ont été prises, sur lesquelles il était sans doute difficile de revenir sans perdre la face.

Il était donc peut être trop tard pour sauver la situation. Nous ne pouvons pas nous empêcher pourtant de regretter que le Premier Ministre du Burundi ait, à New York, semblé fermer toutes les portes. Nous persistons à penser que si, avec l'assentiment de son gouvernement, il eut voulu un accord raisonnable et digne — que M. P. H. Spaak semblait disposé à conclure — il eut pu faire accepter cette solution et par le groupe afro-asiatique, et, — pourquoi pas? — par les pays communistes eux-mêmes.

⁂

Cela nous eut épargné, en tout cas, la démagogie assez facile et pour tout dire assez injuste du représentant de l'U.R.S.S.

Sans doute la Belgique officielle s'est-elle très mal conduite à l'égard du Congo en juillet 1960. Nous l'avons dit dans ces colonnes et dans des livres avec assez de vigueur et assez souvent pour qu'on ne puisse nous suspecter de chauvinisme.

Mais les torts de la Belgique à l'égard du Congo ne justifient pas M. Morosov à la considérer comme une bonne cible dans l'affaire du Burundi où son dossier est très différent.

Si nous avions à arbitrer la controverse Spaak-Morosov, ce n'est pas à M. Morosov que nous donnerions les points. Au moment que M. Spaak acceptait que les troupes belges soient placées sous la seule autorité du gouvernement du Burundi, du moment qu'il confirmait qu'il n'était pas question de garder une base militaire dans ce pays, — et même si le gouvernement du Burundi refusait de saisir la balle au bond — il ne pouvait plus être question d'accabler la Belgique sous d'inutiles méfiances et de formuler à son égard des exigences insultantes.

Ce n'était plus alors dans l'intérêt légitime du jeune Etat indépendant que l'on avait en vue mais une sorte de surenchère assez déplaisante aux yeux du tiers-monde.

⁂

Et pourtant c'était le seul intérêt du Burundi qu'il fallait considérer.

Et dans ce domaine, c'est déplacer le problème que de considérer la seule question du maintien de l'ordre.

Personnellement nous pensons comme M. le Premier Ministre Muhirwa (6) qu'est « injuste »

> *« une certaine presse qui compare le Burundi à un volcan prêt à éclater et plonger le pays entier dans un chaos sans précédent ».*

Personnellement nous adjurons les amis belges que nous avons au Burundi de croire le Premier Ministre Muhirwa lorsqu'il déclare (6)

> *« Le gouvernement du Burundi saura faire face à ses responsabilités et garantir la liberté et la propriété de tous, autochtones et étrangers décidés à venir nous apporter leurs concours dans l'intérêt du développement de notre pays ».*

Mais ce qui importe aujourd'hui ce n'est pas que comme nous le pensons, le gouvernement du Burundi soit capable *de tenir cette promesse, c'est que les techniciens, les enseignants, les employeurs étrangers dont il a besoin* en soient convaincus, *pour le moment.*

Et à cette question, je crois qu'il serait difficile de répondre autrement que négativement. Le départ des troupes belges, s'il a lieu sans transition, sera précédé ou accompagné du départ du plus grand nombre des étrangers sur lesquels le Burundi devrait pouvoir compter au lendemain de son indépendance.

⁂

Dès lors si cette méfiance insultante dont on accable M. Spaak à New York devait le pousser à dire « Eh bien, puisque vous le voulez, les soldats belges s'en vont tout de suite et tirez votre plan » et soyons convaincus que ce n'est pas son entourage qui l'empêcherait d'adopter cette solution radicale (7), il y a gros à parier qu'on se trouve au Burundi, du jour au lendemain, devant un vide terrible.

⁂

Cette politique du vide serait, — nous l'avons vu, — pour le gouvernement du Burundi, une politique de suicide.

Mais elle ne présenterait pas d'intérait non plus pour le pays de M. Morosov. Parce que ce vide, ce ne

seraient certainement pas les Soviétiques qui seraient appelés à le combler, mais très vraisemblablement les Américains.

De telle sorte que cette politique de neutralisme que le gouvernement du Burundi entend poursuivre — et que les 500 soldats belges qui continueraient à se baigner pendant quelques mois dans le lac Tanganyika, n'entraveraient certainement pas — aurait beaucoup moins de chance de s'épanouir.

A moins que, les choses tournant mal pour les dirigeants actuels du Burundi, leurs successeurs rappellent les Belges. Et les Belges qui reviendraient alors, ne seraient pas ceux qui, aujourd'hui sont disposés, — s'ils avaient leur sécurité garantie — à collaborer loyalement avec les autorités nationalistes, mais les autres, ceux qui viendraient avec les Ndidendereza et les Biroli, — miraculeusement épargnés, — instaurer au pays des vertes collines un néo-colonialisme dont le peuple se débarrasserait bien plus difficilement que d'un Tutelle dont la Belgique est, aujourd'hui, heureuse d'être déchargée.

⁂

Puisse nos amis barundi ne pas négliger ces sombres perspectives à l'heure où on les pousse à opter pour la politique du vide !

Et s'ils les négligent, puisse l'ami sincère qui les brossées avoir fait preuve d'un vain pessimisme !

Jules CHOME.

---

(1) Voir les journaux du 5 juin 1962.

(2) «Remarques Congolaises» nos 19-20 du 24 mai 196

(23) « Le Soir du 14 juin 1962.

(4) Nos 11-12, 13-14, 17-18 et 19-20 des 22 mars, 5 avri 3 mai et 24 mai 1962.

(5) « Le Peuple », qui joue le rôle d'officieux de M Spaak, mène encore campagne aujourd'hui (voir no d 8-6-1962) pour qu'on dérobe aux autorités du Burun les assassins du Prince de peur qu'ils fussent l'objet d'u nouveau procès. Alors qu'on trouverait normal que l'o fasse un nouveau procès à Salan pourtant jugé par un juridiction française, on trouverait monstrueux que le Barundi FASSENT (et non refassent) le procès des assas sins de leur Premier Ministre, fils de leur Roi, ce procè que la Belgique non seulement ne leur a pas laissé fair mais auquel elle leur a interdit de participer.

(Note de la rédaction de R. C.).

(6) « Libre Belgique » du 5 juin 1962.

(7) Les intérêts économiques de la Belgique au Burur di sont nuls et les intérêts pécuniaires des Belges dans c pays sont peu importants. Il n'y aura pas en Belgique d lobby murundi comme il y a un lobby katangais.

A PATRICE LUMUMBA

SEIGNEUR DES RIVIERES ET DU FLEUVE.

THRENE

« Il est mort en rédempteur,
il est mort en sauveur,
par son pur sacrifice, il a racheté
la souillure des frères. »
Le sang fécond du Martyr abreuve
l'âpre terre des hommes.
Nulle vierge n'a oint
tes membres brisés
Les femmes n'ont point pleuré
à la funèbre veillée
A ta gloire tragique,
les aulètes n'ont pas chanté.
Le manteau royal n'a pu être suaire
Mais nos cœurs fendus
— fraternel linceuil —
— linge immaculé d'une couche nuptiale —
envelopperont ton esprit et ta chair
— tendrement, fidèlement —
car notre mémoire jamais ne nous trahira
ô plus bel enfant de la terre d'Afrique.

Djâma KOPENO.

A PROPOS D'UNE INTERVIEUW DU SENATEUR CONGOLAIS J. L. KIDICHO concernant l'Institut belge des Sciences administratives

par Jacques CEULEMANS

Nous venons de recevoir la lettre ci-après de :

Georges RHODIUS
Directeur à la Formation Générale
des Stagiaires Africains de Belgique

Bruxelles, le 7 juin 1962.
40, rue Washington,
BRUXELLES.

Monsieur Jacques CEULEMANS,
Directeur de « Remarques Congolaises »,
16, rue aux Laines,
BRUXELLES.

RECOMMANDE.

Monsieur le Directeur,

Vous me consacrez — sous un titre d'ailleurs doublement erroné — un article aux pages 167-168 de voutre numéro 19-20 mai 1962. Me réservant, bien entendu, tous droits pour l'avenir, je vous requiers d'insérer la réponse ci-dessous dans les conditions requises par la loi.

Cet article — qui d'ailleurs n'est pas le premier consacré par vous à notre école — comporte, sur ma personne et mon activité, une appréciation générale dont je vous abandonne la paternité. Les faits sur lesquels vous l'appuyez étant faux ou, du moins, très inexactement rapportés, vos lecteurs sauront d'eux-mêmes évaluer le sérieux de vos conclusions.

Depuis vingt-sept mois, je dirige les « Cours de Formation Générale pour Africains » et je m'efforce progressivement, avec l'aide collaborateurs d'élite, d'améliorer cet enseignement qui — à notre connaissance — ne possède ni précédent, ni similaire.

Nous avons donc été obligés d'improviser, et les résultats démontrent que, malgré des difficultés inouïes et pas mal d'incompréhensions, voire d'hostilité et — nous le reconnaissons sans peine — d'erreurs et de faux-pas, notre initiative a, non seulement déjà rendu d'inappréciables services, mais qu'elle constituera un apport de valeur pour les populations d'Afrique Centrale.

Que cette mission exige beaucoup d'efforts et entraîne beauconp d'ennuis va de soi ; j'ajoute que ces derniers constituent pour nous autant de stimulants.

En ce qui me concerne personnellement, cette activité ne représente en rien un gagne-pain professionnel (je ne suis pas fonctionnaire, comme vous l'écrivez, entre autres erreurs matérielles) et cela me donne une grande indépendance que beaucoup considèrent comme l'une des causes de cette réussite qui semble tant vous chagriner.

Déjà, nous avons été l'objet de marques d'intérêt très flatteuses venues de Belgique et de l'étranger.

Pour citer la dernière, j'invoquerai le témoignage de M. Marcel Lengema, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères de la République du Congo, qui — de passage à Bruxelles a, sans même que j'en fusse averti, enquêté sur ce que certains appelaient — se fiant à vos dire — «l'incartade Rhodius». Sans la moindre initiative de ma part, M. Lengema (que nous avions d'ailleurs eu l'honneur de compter parmi nos premiers élèves et qui nous connaissait donc) a bien voulu me féliciter publiquement et me remercier des efforts déployés au service de notre mission.

Il vous intéressera d'ailleurs de savoir que M. Lengema est un ami personnel et le beau-frère de M. Kidishio, votre informateur (c'est vous qui utilisez cette malencontreuse qualification).

Au sujet de ce dernier, il faut préciser qu'il a regretté vous voir utiliser les termes d'un conversation privée dont il ignorait l'usage que vous vouliez en faire ... Il est évident — au minimum — qu'il a trouvé en vous, un auditeur plus soucieux de scandale que de réelle coopération.

C'est d'ailleurs sans importance et votre responsabilité reste entière, même si vos « informateurs » vous ont mal « informé », car pour quel-

ques-uns dont vous avez sollicité (aux deux sens du terme) les confidences et, semble-t-il, trahi la confiance, des centaines eussent pu préciser que les propos reproduits par vous sont imaginaires, ou incomplets et par là-même inexacts, voire radicalement contraires à ce que j'ai cent fois répété.

Votre responsabilité n'est donc pas diminuée. Notre école que vous connaissez d'ailleurs si mal, n'a rien de mystérieux... notre enseignement n'a rien d'ésotérique et l'enquête la plus modeste, voire l'usage du bon sens vous auraient évité d'avancer des affirmations matériellement fausses et visiblement contraires à l'évidence, et m'auraient, par là-même, dispensé d'une contre-offensive personnelle peu compatible avec les principes de discrétion respectés dans notre enseignement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance des sentiments que mérite votre agression.

Georges RHODIUS,
Directeur à la Formation Générale
des Stagiaires Africains de Belgique.

J'ai heureusement, autre chose à faire que polémiquer avec M. Rhodius. Son épitre appelle cependant trois remarques :

— M. Rhodius confond volontairement *sa personne avec celle de l'Institut. Son long plaïdoyer en faveur de l'école de stage et de ses collaborateurs, n'est qu'une manœuvre, peu reluisante, visant à détourner de* sa *personne la juste irritation de ceux qui ont eu a souffrir de son comportement.*

— M. Rhodius fait état du regret de l'intervieuwé de m'avoir vu « utiliser les termes d'une conversation privée dont il ignorait l'usage ... » que je comptais en faire ..., et M. Rhodius en conclut que j'ai aussi « semble-t-il », trahi la confiance ... de mon informateur.

En fait j'ai donc bien utilisé les termes de l'intervieuwé, c'est l'essentiel. *Quant à l'accusation d'avoir « trahi la confiance de mon interlocuteur » le très prudent « semble-t-il », de M. Rhodius permet d'apprécier toute la valeur de son accusation.*

Seul le sénateur M. Kidicho est qualifié pour juger mon action en la matière et comme depuis la parution *de son intervieuw il a tenu à me témoigner son amitié et son estime, je laisse M. Rhodius a ses suppositions.*

En bref force m'est de constater que les démentis de M. Rhodius ne démentent nullement les informations que nous avons données à son sujet. Au contraire sa pitoyable lettre prouve que sa « grande indépendance » vis à vis de l'autorité dont il relève (bien qu'il ne soit pas fonctionnaire ne l'oublions pas) est néfaste à la « Formation Générale des Stagiaires Africains de Belgique » et ce n'est certainement pas le Ministre des Affaires Etrangères du Congo, qui vient de faire état de l'avis du sénateur Kidicho à son collègue belge (1) qui nous contredira.

Jacques Ceulemans.

(1) Voir « Présence Congolaise » n° 18 du 9 juin, page 5.

A PATRICE LUMUMBA

SEIGNEUR DES RIVIERES ET DU FLEUVE.

DEJA POINTE L'AURORE

Enroule la natte, l'aube pointe à l'horizon
Laisse les étreintes
et l'orgiaque plaisir
jusqu'à la nuit tombée.
Ouvre le grand livre d'Economie
et vois comment le coton de la Province Orientale
vêtira celui qui n'a de quoi se couvrir.
Etudie comment le diamant du Kasaï
perfectionnera l'outil de l'artisan.
Considère le cuivre katangais
dans la balance mondiale.
Souviens-toi que tous se rueront
comme chacals et hyènes
pour exploiter la matière
et plus encore les hommes.
Suis la voie tracée par le bel Ascète
Travaille et étudie sans trève.
Il reste tant à faire, vois-tu.
Ton effort est, de demain, l'avenir.
Marche — oh ! marche — sur les pas vermeils du [Martyr
sans jamais revenir en arrière.
Déjà pointe l'aurore
la fête s'est tue au-dehors ...
Lève-toi et
Laisse l'orgiaque plaisir
jusqu'à la nuit tombée.
Car l'étape est longue jusqu'au soir.

Djâma KOPENO.

Assistance Technique et Enseignement au Congo

par Jean VAN NIEUWENHUYSEN

Que dans le cadre de l'assistance technique à la République du Congo une place de premier plan doive être réservée à la Belgique, et que celle-ci doive consentir à cet effet un effort financier spécial, c'est là une affirmation qui n'est pas sérieusement discutée.

Bien sûr, on trouve régulièrement dans certaine presse des affirmations désabusées, des articles où l'on fait appel aux réactions simplistes du lecteur et où, après quelques méchancetés à l'endroit des étudiants congolais qui poursuivent leur formation en Belgique, on affirme que les crédits destinés à poursuivre l'assistance technique seraient mieux employés à la réinstallation des colons victimes des événements du Congo.

Mais nous savons bien que ces opinions particulières ne correspondent pas à la politique que le gouvernement entend poursuivre.

Le montant des investissements belges au Congo, l'importance de cet appareil commercial et industriel dont on se plait à répéter qu'il est intact, justifient à eux seuls, et même dans l'optique d'un régime conservateur, que les plus grands efforts soient tentés pour aider à la réorganisation du jeune Etat.

Au demeurant les transferts de capitaux sans contre-partie entre nations n'ont plus rien d'extraordinaire dans le monde actuel ; ils prennent diverses formes qui correspondent aux buts lointains qui sont poursuivis : achat de sécurité (empêcher la « subversion » communiste), d'influence, de clientèle à longue échéance. (1)

Si le principe de l'assistance technique est donc admis, ce sont ses modalités qui suscitent les discussions.

Il est bien évident que par le jeu de l'assistance technique l'ancienne métropole peut maintenir en fait le régime d'exploitation coloniale.

Il appartient donc aux forces démocratiques du pays de veiller à ce que l'assistance technique ne s'identifie pas avec la défense des intérêts du grand capital belge ou étranger, ni avec le soutien des quelques politiciens congolais dévoués à ces intérêts. En d'autres termes et d'une manière un peu simpliste : pas de Fouga magister pour Tshombe ; pas d'armes ni de colonels en civil pour Mobutu, pas de policiers pour Nendaka ...

L'idéal serait qu'une série de plans de développement économique bien précis soient étudiés et mis méticuleusement au point par les spécialistes des Nations Unies et que dans le cadre de ces plans la Belgique intervienne avec le concours d'autres pays, soit pour les financer, soit même sous forme de dons en acceptant par exemple de supporter définitivement tout ou partie du salaire des techniciens qui participeraient à leur réalisation. (2)

Mais en matière de « plans » il est évident que le gouvernement actuel de la République du Congo n'est encore nulle part ; il ne semble pas s'orienter vers les solutions d'organisation. On ne voit d'ailleurs pas comment il pourrait songer actuellement au développement planifié et coordonné du territoire de la République, alors qu'il n'exerce pas effectivement la souveraineté sur ce territoire qui est divisé, frappé en ordre principal par l'hypothèque de la sécession katangaise compartimenté en fait en une série de provinces correspondant à des groupes d'influence, que ce soient ceux du diamant ou ceux des huiles végétales ...

Mais en attendant les grands projets notre propos est d'attirer l'attention sur l'importance que revêt pour la République du Congo l'aide que la Belgique lui apporte en supportant partielle-

ment la charge des traitements des fonctionnaires belges qui continuent à travailler dans divers secteurs publics du jeune Etat, plus spécialement des enseignants.

Ouvrons ici une parenthèse :

Cette assistance technique sous forme de personnel, de fonctionnaires, peut se réaliser sans trop de difficulté lorsqu'il s'agit de confier à des étrangers des fonctions qui n'impliquent pas une participation directe à l'exercice de l' « imperium ».

Qu'un étranger soit ingénieur des ponts et chaussées, agronome, instituteur, professeur du degré moyen ou d'université, qu'il exerce la médecine ou dirige une pharmacie, qu'il soit même conseiller juridique dans un département, les nationaux du pays sous développé l'admettront assez facilement. Mais qu'il soit comptable public ou fonctionnaire contrôlant un budget, la chose paraîtra beaucoup plus difficile à concilier avec leur souci de gérer eux-mêmes leurs affaires.

Et s'il s'agit d'un étranger auquel sont confiées par exemple des fonctions de magistrat, la situation sera encore plus difficile.

Or, il est une forme d'assistance technique qui ne soulève pas de critique quant à son opportunité politique et dont nous pouvons affirmer également qu'elle n'entraîne pas de frictions graves dans sa réalisation : l'aide en matière d'enseignement. (3)

Tout le monde devine que dans ce domaine les tâches qui restent à accomplir sont immenses.

Pour fixer un ordre de grandeur disons par exemple que lors de la rentrée d'automne 1961, il n'a été possible d'admettre que 15.000 enfants environ pour le pays tout entier dans les premières années du cycle secondaire, tandis que 35.000 autres n'ont pu y trouver de place, compte tenu des locaux et des professeurs dont le Congo disposait à l'époque. (4)

En ce qui concerne l'enseignement primaire la situation est moins grave dans les grands centres comme Léopoldville, mais par contre, à l'intérieur une proportion considérable d'enfants en âge de fréquenter l'école n'y va pas, faute d'établissement aisément accessible.

L'enseignement primaire est donné dans la plupart des classes par des moniteurs congolais, mais leur encadrement par des conseillers pédagogiques s'avère absolument nécessaire.

Ces moniteurs n'ont en général pas — de loin — la formation d'un instituteur primaire de la métropole. Sans doute en rencontre-t-on parmi eux beaucoup dont les possibilités pourraient être encouragées. En effet, le sens pédagogique le dévouement, la conscience professionnelle sont des qualités qui sont indépendantes des connaissances elles-mêmes. Il faut donc entretenir les connaissances qu'ils ont déjà, les guider au moyen de programmes et de leçons types dont il convient de surveiller l'application dans les classes, organiser à leur intention des séminaires et des leçons de perfectionnement.

Celà est d'autant plus nécessaire qu'à l'heure actuelle ils ont comme cadre de l'enseignement primaire un programme qui est un enfant direct du programme belge métropolitain et dont tout le monde reconnaît qu'il devrait être entièrement refondu et adapté aux réalités congolaises.

Ce n'est pas seulement une question de supprimer des manuels « nos ancêtres les Gaulois », mais bien d'adopter une méthode d'enseignement qui réponde au niveau de développement des enfants congolais.

Les enfants congolais sont handicapés à deux points de vue : ils reçoivent immédiatement — du moins dans le secteur officiel — l'enseignement en français, c.à.d. dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle (5) ; et d'autre part, ils appartiennent dans la presque totalité des cas à des familles où le niveau intellectuel est extrêmement bas. Les expériences qui ont été faites en Europe et qui établissent indiscutablement que les enfants venant des classes les plus défavorisées de la population sont désavantagés au départ par rapport aux enfants qui proviennent de milieux intellectuels valent a fortiori au Congo.

On admet généralement qu'à l'entrée à l'école primaire un enfant congolais a, au point de vue développement intellectuel, un retard de deux ans sur un enfant européen ; mais on ajoute immédiatement que ce retard imputable à son milieu familial peut être comblé par l'adoption de méthodes appropriées qui devraient en principe lui permettre d'aborder le cycle secondaire des études avec une formation sensiblement égale à celle d'un enfant européen. (6)

Rien que dans le domaine de la réorganisation de l'enseignement primaire, un champ d'action magnifique s'offre à l'assistance technique belge.

Sans doute est-ce bien tard — hélas — que la Belgique estima devoir créer un enseignement officiel au Congo. Elle a déjà payé dans une certaine mesure les conséquences de sa politique à courte vue. Mais il reste que dans ce domaine de l'enseignement l'initiative privée, les missions catholiques et protestantes avaient des réalisations très intéressantes à leur actif auxquelles est venu s'ajouter ensuite dès 1955 le programme de développement officiel de l'éducation au Congo qui impliqua l'intervention de centaines d'enseignants belges. Pourquoi faudrait-il que ces expériences conjuguées soient perdues ?

Nombre d'enseignants sont encore au Congo. Il y en a même qui n'avaient jamais été au Congo avant l'indépendance et qui ont répondu aux appels du gouvernement congolais.

Nous voudrions à cet égard formuler deux observations.

D'abord le recrutement de ces enseignants a laissé fortement à désirer. Très souvent les éléments recrutés sortaient à peine de l'Ecole Normale et se sont révélés extrêmement médiocres. L'on ne s'est pas montré sévère quant à leur connaissance de la langue française et nous en connaissons qui, chargés de faire la classe dans cette langue, sont incapables de s'exprimer correctement.

Cette médiocrité du recrutement est liée en grande partie à la pauvreté des conditions matérielles qui leur son offertes et ce sera là notre seconde observation : on a cru devoir payer ces instituteurs et ces professeurs comme si la monnaie congolaise n'avait subi aucune dépréciation depuis le 30 juin 1960. Et c'est ainsi que l'on voit, compte tenu de l'intervention du gouvernement belge, des enseignants primaires qui gagnent environ 8.000 francs belges plus 8.000 francs congolais. Comme ce dernier montant est nettement insuffisant ils sont obligés d'avoir recours à des combinaisons illégales qui visent à changer au cours noir une partie de leur rémunération en francs belges de manière à pouvoir subsister au Congo.

Celà est malsain. Il convient de leur payer au Congo une rémunération telle qu'ils puissent y vivre décemment et à notre avis la partie de la rémunération payable en francs belges devrait correspondre à ce qu'il est normal d'économiser.

Le problème de la rémunération se pose pour tous les techniciens belges au Congo. L'augmentation du coût de la vie a pris des proportions telles que si une solution sérieuse n'intervient pas à brève échéance on ne verra en tout cas pas d'enseignants retourner en Afrique après les prochaines grandes vacances.

Or, si des conditions matérielles plus intéressantes leur étaient offertes on pourrait se montrer plus sévère quant à leur recrutement.

A notre avis le recrutement devrait se faire par une commission composée par parties égales de Congolais, de Belges et de fonctionnaires des Nations-Unies. Si le recrutement est fait uniquement par des fonctionnaires congolais le critère d'aptitude ne sera pas suffisamment respecté ; nous avons eu l'occasion en effet de constater que des missions congolaises avaient dans d'autres domaines, engagé des techniciens simplement pour leur faire plaisir, ou suivant des critères de pure sympathie. Si on laisse faire le recrutement uniquement par l'administration belge, ne nous faisons aucune illusion : le fait d'aller à la messe ou d'appartenir à un parti politique déterminé aura plus d'importance que la compétence technique.

C'est pourquoi nous estimons primordiale l'intervention de fonctionnaires des Nations Unies dans le recrutement des techniciens.

Et comme nous l'avons exposé plus haut, l'enseignement aux enfants congolais, à l'échelon du cycle primaire pose des problèmes tout à fait spéciaux. Avant de partir au Congo les enseignants primaires qui n'y ont jamais été devraient suivre un stage d'initiation aux méthodes spécialement appropriées aux enfants africains. (7)

Concluons : il importe que la Belgique continue à favoriser par l'envoi de techniciens le développement et le perfectionnement de l'enseignement au Congo ; le mode de recrutement de ces techniciens doit être revu et amélioré. Soustrait à toute influence politique il doit répondre à des critères de qualité. Une préparation des enseignants aux problèmes spécifiques de l'éducation au Congo s'impose avant leur départ pour l'Afrique. Il s'impose enfin que leur rémunération soit plus adéquate et plus que décente.

Jean Van Nieuwenhuysen.

---

(1) François PERROUX : **L'Economie du XXe siècle,** Presses universitaires de France, 1961, pages 322 et suivantes.

(2) Dans le cadre de l'assistance technique aux pays sous développés, l'O.N.U. a déjà de sérieuses réalisations à son actif. Rien ne serait plus injuste que de juger cet organisme sur base de ce qui s'est passé au Congo. Après avoir vécu, et parfois de très près, l'action de l'O.N.U. au Congo nous nous refusons à participer aux campagnes de dénigrement systématique menées par la presse belge.

(3) De tous les fonctionnaires belges qui sont actuellement au Congo, ce sont les enseignants qui jouissent à notre avis de la considération la plus sincère de la part des autorités. Nous avons encore présente à la mémoire l'attitude du Ministre provincial de l'enseignement de Léopoldville qui, à la fin de l'année scolaire 1960-1961 venait, soit à la gare, soit à l'aérodrome saluer au départ « ses » professeurs étrangers. On pouvait résumer comme suit ses propos : « passez de bonnes vacances, mais promettez-nous surtout de revenir. »

(4) Rapport d'activité n° 12 sur les opérations civiles des Nations Unies au Congo au cours des mois de septembre et octobre 1961, page 14.

(5) L'enseignement dans la langue indigène poserait des problèmes très complexes car les langues indigènes ne sont pas fixées.

On parle du Kikongo, mais celui de Thysville n'est pas celui de Boma qui lui-même diffère de celui de Kikwit. Quant au Lingala qui n'est pas à proprement parler une langue indigène mais plutôt une langue fabriquée à partir du dialecte parlé à la Nouvelle-Anvers, son enseignement varie d'une mission à l'autre. L'enseignement primaire en français semble être la seule solution du moins dans le proche avenir. Gardons-nous de considérer cette solution comme naturelle au nom d'une prétendue supériorité du français. On ne mesure pas le drame que constitue pour un enfant africain le fait d'accéder à la culture dans la langue d'un groupe qui est en conflit — politique, économique — avec celui auquel il appartient.

(6) Voy. MAISTRIAUX Robert : **Les méthodes actives en terre d'Afrique — Une expérience pédagogique pilote au Congo.** Bruxelles 1960, éd. Editest. Notamment les développements aux pages 11 et 134 de cet ouvrage.

(7) cfr. L'ouvrage de MAISTRIAUX cité ci-avant. Il va de soi que dans le recrutement du personnel enseignant destiné à la République du Congo, les critères d'opinions philosophiques ne devraient absolument pas jouer, ni dans un sens, ni dans l'autre. Partisan résolu de l'enseignement laïc nous pensons que ce n'est pas le moment d'exporter au Congo les discussions scolaires alors que le concours de toutes les bonnes volontés, de toutes les initiatives, d'où qu'elles viennent s'impose en vue de diffuser l'enseignement.

Ceci dit il ne fait aucun doute que l'enseignement laïc au Congo est négligé, voir saboté. Mais nous pensons que les dirigeants de la jeune République ne doivent pas s'attaquer à tous les problèmes à la fois ; l'unité nationale doit être leur premier souci.

UNE INTRUSION DE LA CHAMBRE DANS LES AFFAIRES PROVINCIALES

Nouveau paradoxe ! Ceux là même qui veulent à ce point étendre la compétence des autorités provinciales qu'ils souhaiteraient transformer les provinces en « Etats » et multiplier le nombre de ces Etats jusqu'à l'éclatement du Congo, ceux-là même qui n'ont à la bouche que les termes d' « autonomie » régionale, d' « indépendance » de leurs petits Etats, etc ..., les séparatistes impénitents de l'Abako par exemple (comme cet étrange M. Colin dont il faudra que nous nous occupions un de ces jours de plus près tant est inquiétant le rôle qu'il joue dans la destruction de son pays par l'intérieur même de ses institutions parlementaires) ont entraîné 51 députés dans la violation la plus grossière qui soit de la loi fondamentale.

Le vendredi 25 mai 1962, en effet, ces 51 députés votaient contre 19 et en présence de 17 abstentions un texte qualifiant d'illégal le gouvernement provincial actuel du Kasaï présidé par M. Lubaya et rétablissant dans ses prérogatives de président du gouvernement, M. Mukenge, pourtant mis en minorité par l'Assemblée provinciale, chassé du pouvoir dont il avait abusé et vomi par le peuple de sa province.

Les mêmes fossoyeurs de l'unité congolaise qui, tout en voulant émietter leur pays en une poussière d'étaticules, veulent priver les provinces existantes de l'autonomie très réelle que la loi fondamentale leur accorde, se préparent à faire le même coup — s'ils ne l'ont pas déjà fait à l'heure où paraîtront ces lignes — au gouvernement provincial actuel de la province orientale.

M. Manzikala, dont nous avions nous même, dénoncé il y a plusieurs mois, les compromissions et les trahisons avait fait contre lui la quasi unanimité de l'Assemblée. Il avait été remplacé par M. Losala.

L'administration de M. Losala est remarquable. De nombreux représentants du pouvoir central en visite dans la P. O. ont pu s'en rendre compte. M. Mennen Williams, reçu à Stanleyville, il y a quelques semaines, n'a pu cacher son admiration.

C'est une raison sans doute pour que M. Colin et les siens, soucieux de la balkanisation de leur pays, veuillent évincer M. Losala et le remplacer par M. Manzikala, plus disposé sans doute à laisser découper la province en quelques quartiers, dont l'un serait réservé à ce M. Dericoyard qui fut, si nous sommes bien renseignés, l'un des artisans les plus passionnés du mauvais coup perpétré contre M. Lubaya.

Les partis nationalistes sont ils à se point déchus, les partisans de l'unité du Congo sont-ils à ce point désemparés qu'ils ne puissent opposer aux 51 voix collectée par MM. Colin et Dericoyard que 19 voix. Une dérision !

Il faut espérer que le Sénat va réagir et qu'il refusera d'entériner ce mauvais coup.

Au surplus, même s'il l'avalisait, son vote ne pourrait lui conférer aucune légalité, la loi fondamentale ne permettant ni au Parlement ni au gouvernement central de s'immiscer dans « l'organisation des structures politiques de la province dans le cadre des principes généraux énoncés par la loi fondamentale » (article 220 de la loi fondamentale) (1).

Et le gouvernement Lubaya, et le gouvernement Losala auraient parfaitement le droit de ne tenir aucun compte de ce vote radicalement nul et, partant, totalement platonique.

Il n'empêche que, par ce vote, les 51 députés à la remorque de MM. Colin et Dericoyard, en rendant de l'espoir à MM. Mukenge et Manzikala et à leurs partisans, risquent de troubler l'ordre qui régnait, ces derniers temps, en Province Orientale et au Kasaï.

On voudrait que M. Kamitatu, ministre de l'Intérieur, qui a, dans ses attributions, les rapports entre le gouvernement central et les provinces mette les choses au point une fois pour toutes et rappelle aux Chambres qu'en restant dans leur domaine propre, elles ont bien assez de choses à faire — qu'elles négligent d'ailleurs — pour ne pas s'occuper de ce qui ne les regarde pas.

J. Ch.

(1) Que l'on ne confonde pas ici l'intervention, tout à fait irrecevable dans la désignation du président d'un gouvernement provincial et l'intervention tout à fait justifiée, — elle, — contre la sécession d'une province — cette sécession se faisant, manifestement en dehors du cadre de la L. F., en violation de cette loi.

AU KASAI

BILLET DE LULUABOURG

(De notre correspondant particulier).

Nous avons reçu de notre correspondant de Luluabourg un billet qui donne une idée de la réaction des milieux patriotes du Kasaï.

Puisse, cet avertissement, parmi d'autres, arrêter le quarteron des députés anti-congolais sur le chemin dangereux où il s'ent engagé et épargner au Congo les nouveaux drames dans lequels on cherche à l'entraîner.

Les Kasaïens se dressent derrière Lubaya pour s'opposer au retour de Barthélémy Mugenge.

La Chambre Congolaise s'est passé de la volonté du peuple du Kasaï en adpotant une résolution qui ferait revenir au pouvoir l'indésirable et escroc Mukenge. Elle a choisi la présence de cet homme, dont les Kasaïens sont dégoutés, pour concrétiser ainsi la politique de tous les gouvernements réactionnaires où la vie de la masse est sacrifié par rapport à l'intérêt d'une bourgeoisie opportuniste. « Tshombe, quoique traître de haute trempe, paraît avoir raison », se disent les Kasaïens et plusieurs observateurs qui voient réhabiliter un dilapideur des deniers publics, l'homme qui s'est compromis avec le régime Kazadi.

La Chambre, dit-on, dans les couloirs du Parlement, en votant la résolution contre le gouvernement Lubaya savait pertinnement bien la popularité dont jouit le jeune leader mais elle a voulu éviter de justesse une politique de reconciliation amorcée par un homme considéré comme excessivement nationaliste.

Refusant de fléchir devant la décision d'une Chambre, — dont les 2/3 votent sous la pression et la menace abakistes, — les Kasaïens lutteront jusqu'au bout.

Le groupe Abako semble à l'heure actuelle favoriser la division des Kasaïens considéré à l'époque de la colonisation, comme des gens trop assimilés à la civilisation européenne et qui, à ce titre, faisaient peur aux Bakongos timides et flatteurs à l'égard des Européens. Les efforts des Kasaïens sont plus que jamais concentrés autour de Lubaya pour mettre un terme au régime pourri de Bakwanga. Les liens de fraternité entre Baluba et Lulua vont se resserrant, depuis la réconcilitation. De part et d'autre on se présente des excuses. Lors du vote anti-Lubaya au Parlement, les députés du sud-Kasaï sont intervenus pour défendre Lubaya et s'en sont même violemment pris à certains députés Luluas, anciens défenseurs du régime colonial, tels Kapongo et Kashale que Léopoldville utilise pour perpétuer la mésentente entre Baluba et Lulua.

Ici, nous ne voulons pas, d'une façon intéressée, étaler les qualités politiques de Lubaya ; loin de là, nous recommandons aux Belges de s'informer auprès de leurs frères vivant au Congo pour évaluer les mérites du restaurateur du Kasaï. La déloyale Chambre des Représentants semble se moquer du peuple en faisant rebondir la crise. Cette chambre, dont les 2/3 des députés ne suivent pas les débats parlementaires.

Le scandale de la Chambre dans le complot contre les populations du Kasaï est démasqué ; la volonté du peuple d'éliminer toutes les luttes fratricides, qui gonflent les poches des députés, est devenue déterminante. Depuis la crise, le Bas-Congo constitue un oasis de paix ; les hommes du haut sont, par contre, traités de fous, querelleurs.

Aujourd'hui que nous connaissons celui qui tire les ficelles, nous conjurons à jamais la guerre. Avec la reconciliation Baluba et Lulua, nous voulons assister à un changement. Unis comme au front, nous voulons voir naître au Kasaï un climat de fraternité.

J. K.

KASAI-PRESSE

Hebdomadaire d'informations générales pour le Peuple, vient de voir le jour à Luluabourg. Lors de son batptème, son rédacteur M. Cl. Mukendi tient à spécifier :

« Nous ne ferons rien d'autre que de nous ajouter aux journaux **(pauvres) congolais et africains** qui luttent dans la vérité contre les menaces de toutes sortes pour sauver le continent noir. Nous devons le faire car c'est demandé et exiger même par la conscience nationale et africaine. Nos ennemis, noirs ou blancs, ont des moyens plus puissants d'informations. Les puissances capitalistes mettent à leur disposition des sommes énormes pour nous éblouir par des mensonges et des propagandes ne valant même pas un fêtu. Ils le font pour étouffer l'expression authentique des opprimés qui n'est jamais allée avec leurs manœuvres. Ces journaux sont nombreux et posés sur des fondations incomparables. Ils sont téléguidés et manés avec perfection dans le seul but de détournement du réveil des peuples. Nul ne l'ignore, et chaque Congolais le sait. Votre journal encore incomplet, mais quand même présent est lui, le fruit des soucis de ceux qui chaque jour, malgré leurs moyens modestes et en dépit des difficultés de toutes manières, rêvent des réalisations heureuses. »

Nos meilleurs vœux accompagnent « Kasaï-Presse » dans son action pour la prospérité de sa région.

R. C.

LES CONGOLAIS ET LA LEVEE D'IMMUNITE PARLEMENTAIRE DE M. GIZENGA

C'est certes avec grande émotion que nous avions appris que les accusations portées contre M. Gizenga sont :

1) Qu'il aurait demandé une aide militaire à l'étranger pour s'opposer au gouvernement central (?).

2) Qu'il aurait transféré l'or de la République à l'étranger.

A ce que nous sachions Gizenga n'a fait appel à une quelconque puissance étrangère pour le soutenir **que dans le seul but de** REDUIRE LA SECESSION DE LA PROVINCE KATANGAISE.

D'ailleurs parmi les accusations portées à son encontre, il faut remarquer qu'aucune de celles pour lesquelles il est interné à savoir :

— tentative de sécession ;

— avoir troublé l'ordre social ... ;

n'ont été évoquées !

Cela est plus compréhensible lorsque nous savons que la commission d'enquête constituée par le gouvernement congolais et appelée à se rendre à Stanleyville pour se rendre compte sur place de la part jouée par Gizenga dans les troubles engagées entre soldats partisans de Lundula et ceux de Gizenga, n'a toujours pas su situer la part de ce dernier dans ces échaffourées ; on peut en conclure que juridiquement, moralement ou sur le plan de la légalité, rien n'est jusqu'ici à reprocher à Gizenga dans les dits-troubles.

Quand à ce qui est du transfert de l'or de la province de Stan à l'étranger, la question est bien complexe, parce que nous devons nous rendre compte qu'à un moment donné le gouvernement de Léo (ILEO), avait établi un blocus économique contre Stan. Le séparant de ce fait du reste du monde ; et cependant il y avait des hôpitaux qui devaient fonctionner, des mamans qui continuaient à donner le jour aux nouveaux bébés, des écoles qui devaient continuer l'enseignement et pour lequel il fallait rémunérer les professeurs. Les militaires qu'il fallait entretenir, éviter à tout prix la famine qui risquait de sévir dans la région et ce ne sont là qu'un dixième des faits principaux parmi tant d'autres que je relève.

Il n'y avait pour ainsi dire pas d'argent pour subvenir à toutes ces dépenses d'une importance capitale à la survie de tout un monde qui défendait la légalité et qui ne devait compter que sur ses propres forces.

Le gouvernement de Léo ayant établi ce blocus économique, il était du devoir des dirigeants de Stanleyville de recourir à des moyens qui se présentaient pour combler toutes les lacune qui menacaient la région d'effondrement, tout cela dans le souci primordial de garantir ne serait-ce qu'au minimum le droit à l'existence de toutes ces vies humaines que les anarchistes de Léo avaient abandonnées.

Quant à dire que Mr. Gizenga aurait fait appel à des puissances étrangères pour se rebeller contre le gouvernement central de Léo, la question manque absolument de fondement. Le simple souci de celui-ci est et a toujours été de REDUIRE LE SEPARATISME DE LA PROVINCE KATANGAISE qui est une affaire d'INTERET NATIONAL, ce qu'une grande partie des dirigeants de Léo semblent complètement ignorer.

On croit nous tromper mais, nous, nous savons que pour satisfaire les raisons sentimentales des uns et les ambitions politiques des autres, on a tenté, de nous présenter Gizenga comme une bête féroce qu'il fallait mettre en cage et qu'on allait voir avec complaisance.

N'empêche que nous sommes capables entre Gizenga, Iléo et Tshombe, de distinguer qui des trois est un patriote et, qui des trois est ennemi de la République et du Peuples !

Nous voulons bien être d'accord avec n'importe qui, et reconnaître que Gizenga a eu tort de rester, après la rencontre de Lovanuim, à Stan, au lieu d'être venu à Léo. Mais encore faudra-t-il qu'on lui laisse l'occasion d'expliquer, comme il en a formulé à maintes reprises le désir, les raisons qui l'ont poussé à recourir à cette attitude.

Qu'est-ce qui explique la différence spectaculaire de procédure suivie pour la levée d'immunité parlementaire d'un Kalonji et d'un Gizenga ? Qu'on permette au premier de se présenter, de s'expliquer en personne devant ses collègues et d'assister au déroulement du débat devant aboutir à la confirmation ou au rejet de la motion demandant cette levée et, qu'on a refusé ce même droit à Gizenga ... certes, ceci nous dépasse et semble être de nature à dépasser aussi toutes les limites de la tolérance et de la patience de notre peuple.

C'est finalement dégoûtant de constater ce jeu de pieux simulacre, cherchant à donner l'impression de faire quelque chose en faveur de la reconstruction nationale. Alors que, les vrais coupables de plusieurs flagrants délits sont ceux là même avec lequels l'ont noue des bonnes relations au lieu qu'ils comparaissent devant la justice.

Ce ne sont pas les cas à citer qui nous font défaut si aujourd'hui encore nous jugeons bien de nous taire !

Noure silence là-dessus ne doit pas être interprété comme une capitulation de notre nationalisme car, qu'on le sache, nous sommes tous debout, tête haute et yeux fixés sur ceux qui abusent de leur pouvoir et, tous ensemble, nous nous lèverons pour défendre avec fermeté et détermination la légalité, la justice au sein d'une grande Nation luttant, pour sa liberté totale et ses droits démocratiques.

Par Mukendi -a- Nsanga.

AUTOUR DU PROCES DE M. GIZENGA

Un de nos correspondant congolais à qui ses fonctions imposent de garder l'anonymat, nous adresse l'article ci-dessous. Il constitue sur les aspects judiciaires de l'affaire Gizenga et sur l'éventualité de l'intervention des magistrats belges dans le jugement, une prise de position extrêmement intéressante. Les autorités judiciaires congolaises et le Ministre belge des Affaires Etrangères auraient intérêt à le méditer avant de prendre une décision.

R. C.

Monsieur Gizenga Antoine, le leader nationaliste du P.S.A. et ancien Vice Premier Ministre, va bientôt comparaître devant la justice, conformément à l'article 40 de la loi fondamentale.

Au terme dudit article, spécialement en son paragraphe 2, l'instance judiciaire qui devra siéger sur le cas de M. Gizenga sera composée de trois conseillers de la Cour de Cassation de Belgique désignés par son président, d'un membre du Parquet général à la Cour de Cassation désigné par son procureur général et d'un greffier désigné par le premier président.

Bref, M. Gizenga sera jugé par les magistrats de pays étrangers, dont la Belgique.

Il n'est plus à discuter sur la procédure d'arrestation et d'internement de la personne en cause avant même l'ouverture des charges judiciaires contre elle. Il est entendu que la justice devait s'appliquer avec tout le respect de ses normes et procédures, en ce compris celles ayant trait aux libertés fondamentales et aux droits sacrés de l'homme consignés dans les chartes internationales auxquelles le Congo a adhéré librement.

Il a été jugé opportun de le rappeler à l'opinion publique parce qu'il serait naïf, somme toute, de croire que M. Gizenga clôturerait la liste... Revenons aux pays qui vont être les associés à son jugement.

La Belgique paraît la plus exposée. Cela saute d'ailleurs aux yeux. Allusion est faite à ce que le Tribunal devra être indépendant et impartial. Il est vrai que le fait que le Tribunal sera composé de magistrats tous ou presque tous étrangers écarte, du moins à première vue, tous soupçons quant à son indépendance. Mais il n'est pas moins vrai cependant que l'impartialité du Tribunal envisagé pour le ou les jugements visés à l'article 40 de la loi fondamentale est fort relative, surtout en ce qui concerne la participation de la Belgique.

En effet, pour le cas particulier de M. Gizenga, cela se justifie de plusieurs manières.

1) Lors de l'agression belge contre la République du Congo, M. Gizenga alors Vice-Premier Ministre, a eu mandat de défendre les intérêts congolais au siège des Nations Unies, en adversité farouche avec la Belgique, représentée par M. Wigny, Ministre belge des Affaires Etrangères.

2) La complicité de la Belgique dans le malheur congolais est difficilement discutable par le monde impartial. Elle a coûté au Congo la chute brutale de son premier Gouvernement, la sécession katangaise, l'assassinat du Premier Ministre Lumumba, du Vice Président du Sénat Okito et du Ministre de la Jeunesse et des Sports Mpolo. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été rompues, et par voie de conséquence des chances de coopération qu'offrait l'article [illegible] de la loi fondamentale, mises en cause. Ajoutons à cela la crise qui a provoqué l'effondrement économique et social.

3) La Belgique, dans le but de défendre ses intérêts vitaux par tous les moyens, n'a pas encore, semble-t-il, renoncé effectivement à son plan d'intriguer non seulement contre la vie normale de la nation mais également contre celle des autres collaborateurs et partisans de la politique de feu Lumumba, dont Gizenga. Les hostilités du Royaume de Belgique à l'égard de ce dernier sont aussi patentes que manifestes.

4) Il existe encore un contentieux trop important entre la Belgique et le Congo. Plusieurs mois sont prévus pour des négociations dont il est prématuré de prévoir l'issue.

5) Au moment où les efforts sont plus que nécessaires de part et d'autre afin d'harmoniser les relations renouées entre les deux nations, il serait très louche de concevoir l'intervention de la Belgique, sans risque de compromissions préjudiciables, dans le jugement de celui que l'opinion belge a présenté, à tort ou à raison, comme le co-tueur de ses intérêts au Congo, en l'occurence M. Gizenga.

En effet, eu égard aux préoccupations de la Belgique sur le Congo, il est difficile, croyons-nous, d'imaginer encore son impartialité, du moins pour l'instant, malgré sa bonne volonté de coopération sincère.

6) Dans le cas où la Belgique, qui bénificie encore malgré tout de la gratitude et de la sympathie du peuple congolais, se laissait emporter par les sentiments et les principes d'application des lois au Congo, surtout si elle continue à prendre part activement et d'une façon partisane aux activités à caractère politique hors de ses frontières, elle, la Belgique disons-nous, risquerait

d'être gravement et définitivement compromise.

En tout état de cause, il serait hautement à conseiller à la Belgique de se garder dans le jugement de M. Gizenga et de laisser aux Congolais d'en prendre les responsabilités comme ils ont commencé. La Belgique s'est assez compromise dans l'affaire congolaise que pour pouvoir s'obstiner à combattre, à détruire directement ou indirectement des personnes qui ne sont pas en réalité moins « père du peuple » que celle qu'elle associe dans un jeu aussi impopulaire que dangereux.

Les relations rétablies entre les deux pays est un signe de compréhension mutuelle après une tempête qui n'a épargné en fait aucun côté. L'on ne fait que les souhaiter fructueuses et durables, et s'étendre sur les secteurs dont les deux pays ressentent les besoins urgents.

La brave Belgique, oui elle est vraiment brave, le Congo lui doit à juste titre une somme de gratitude pour tout ce qu'elle a fait de positif, pour ce qu'elle continue à fournir un effort considérable notamment dans la formation des cadres compétents dont le Congo éprouve un besoin crucial. Devant l'hégémonie des puissances manifestement mal intentionnées, jouant au Congo un jeu de « ôte-toi que je m'y mette » à l'égard de la Belgique disposant pourtant des bases économiques solides que notre pays a tout avantage de sauvegarder, la généreuse Belgique doit pouvoir bien mesurer la portée de son acte éventuel dans une affaire dont il serait vain de minimiser la délicatesse, la gravité, du genre de ce qui est devenu « affaire Gizenga » où des connexions sont possible avec le dossier « Lumumba » en litige.

Toutes ces considérations démontrent d'ailleurs les réserves sages et fondées du peuple belge qui ne produit encore aucune réaction à l'égard du procès éventuel de M. Gizenga que la population congolaise suit avec tant d'intérêt.

Il y a tout intérêt à ce que cette sentence soit prononcée par une instance quelle qu'elle soit mais dont l'impartialité et l'équité sont bien reconnues et garanties.

Il est vraiment regrettable que les juges de nationalité belge jouissant d'une présomption de connaître les lois congolaises mieux que n'importe qui, ne puissent rendre ce service au Congo par suite des considérations énoncées ci-avant.

Il appartient maintenant à la Chambre qui a mis M. Gizenga en accusation d'envisager d'au tres dispositions en vertu de sa souveraineté Dans le cas où l'assemblée congolaise tenait l'application pure et simple de la loi, c'est à dir sans considération aucune des circonstances dé crites plus haut, elle devra alors garantir la Bel gique en cas d'une répercussion grave éventuell si jamais l'une des parties en cause serait amené à contester le jugement rendu au point de com promettre l'entente entre les deux nations. O il nous paraît à bon escient difficile voire impos sible à l'assemblée congolaise de fournir pareill garantie, du moins pas avant le règlement défi nitif du problème katangais où la Belgique par tage la responsabilité établie de M. Tshomb dans la rebellion armée, et la liquidation à l satisfaction des deux parties, du litige belgo-con golais.

Dans ces conditions, la Chambre congolais doit pouvoir rechercher une autre solution à l lumière de ce qui précède.

Pour pallier à cet état de choses, nous penson que la Chambre, en vertu de sa souveraineté peut instituer une loi nouvelle créant une Cou Spéciale de Justice pour les Ministres, dont le juges seraient recrutés dans les pays neutres, er dehors de la Belgique, et ce en modification d l'article 40 de la loi fondamentale. Ladite Cou Spéciale de Justice devrait être autre chose qu la Cour de Cassation. Cette argumentation s fonde bien sur le principe pour un pays indépen dant et souverain de disposer de ses propre institutions et des cadres autochtones.

L'on ne peut perdre de vue que M. Gizeng est le premier des membres du Gouvernemen de la République à être traduit devant la justice Les responsables de la nation auront tout intérê de faire en sorte qu'il ne souffre pas trop inuti lement des erreurs de début susceptibles de crée un précédent lourd de conséquences en matière pénale.

En attendant qu'une solution intervienne au su jet du Tribunal devant siéger à l'endroit du pro cès Gizenga, il y va du prestige de ceux qui l'on mis en accusation de faire en sorte qu'il jouisse des droits fondamentaux qui lui sont reconnu par la Déclaration universelle des Droits d l'homme.

Que pensent nos responsables ?

P.A.X.

DISCOURS PRONONCE PAR M. REMY-ANDRE SIWA

délégué des travailleurs de la République du Congo/Léopoldville à la 46e session de la Conférence Internationale du Travail à Genève

M. Remy-André Siwa, secrétaire fédéral a.i. de la Fédération générale du Travail du Kongo F.G.T.K. communique à notre revue le texte de son intervention à la tribune de la Conférence Internationale du Travail à Genève. Après un exposé des réformes sociales que le Gouvernement du Congo — malgré les difficultés inouïes dans lesquelles il se débat, — tente d'instaurer, M. Siwa a le grand mérite d'aborder le problème politique dont nous n'avons cessé de dire ici qu'il domine tout le contexte congolais. Il brosse un tableau qui pour être sobre n'en est pas moins accablant des ingérences étrangères qui ne cessent depuis deux ans de déchirer son pays.

Il réaffirme avec force la politique de non-alignement que le gouvernement de M. Adoula s'est engagé à poursuivre et qui est conforme au vœu du peuple congolais.

Il n'est pas sans intérêt d'entendre ce représentant du syndicalisme congolais annoncer que les travailleurs de son pays n'accepteront pas que, sous prétexte d'anticommunisme, on les réduise à un nouveau régime d'asservissement.

La prise de conscience politique de plus en plus nette de certains milieux syndicaux congolais — que nous opposion récemment aux tendances à la mystification de certains autres syndicats trop étroitement soumis à leurs maîtres belges — nous paraît particulièrement réconfortante.

C'est donc avec plaisir que nous reproduirons ci-après in extenso, le remarquable texte de M. Siwa.

R. C.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Permettez-moi de profiter de la discussion du rapport de M. le Directeur général pour faire le point de la situation sociale telle qu'elle se présente en ce moment dans mon pays.

Dans le remarquable discours qu'il a prononcé l'année dernière à cette même tribune, mon honorable collègue représentant des travailleurs a mis l'accent sur le déséquilibre que connaît mon pays sur différents plans depuis son accession à l'indépendance.

En un an, la situation s'est améliorée d'une façon assez sensible dans certains domaines.

Les difficultés que connaît mon pays depuis deux ans ont entraîné comme conséquence immédiate une perturbation sur le plan économique. Plusieurs entreprises ont fermé leurs portes ou travaillent au ralenti provoquant ainsi un accroissement du chômage surtout dans les centres urbains.

A Léopoldville, on compte actuellement 68.000 chômeurs complets pour 127.000 hommes adultes et valides. La situation est pire dans certaines régions industrielles ou à vocation agricole du pays.

La dépression économique que connaît le pays et ses répercussions sur le plan social n'ont cependant pas empêché les pouvoirs publics de poursuivre leur tâche d'adaptation de la législation sociale aux contingences nées du fait de l'indépendance du pays. Tous les textes législatifs discriminatoires en matière sociale promulgués sous l'ancien régime ont été abrogés et remplacés par d'autres qui suppriment toute trace de discrimination raciale.

Ainsi, dans la nouvelle législation sociale, le régime des sanctions pénale et des amendes réservé précédement uniquement aux travailleurs congolais et des pays limitrophes a été supprimé. Un nouveau régime de congé pour travailleurs a été instauré.

Quant à la législation en matière de sécurité sociale, toutes les branches qui étaient scindées sous le régime colonialiste ont été réunies en un seul organisme dénommé « Institut National de Sécurité Sociale ».

La nouvelle législation qui régit la sécurité sociale prévoit, entre autre, que le montant de cotisation mis à charge de l'employeur en ma-

tière de pension dépasse de 0,5% celui versé par le travailleur, ce qui constitue un pas vers la libération complète de ce dernier de cette charge.

Je tiens à souligner ici l'importance de l'aide qui nous a été apportée par les représentants du Bureau international du Travail dans l'élaboration des textes des lois sur la sécurité sociale. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre gratitude.

Le régime de sécurité sociale institué au Congo place sans conteste ce pays à l'avant-garde du progrès social. Nous tenons, néanmoins, à souligner que deux branches importantes de la sécurité sociale : l'indemnité de chômage et l'assurance des survivants n'ont pas encore été consacrées légalement. Nous avons promis aux travailleurs de continuer à lutter jusqu'à ce que ces branches soient instaurées.

Bien que nous trouvant devant une situation économique défavorable, nous souhaiterions que le Gouvernement déploie tous ses efforts en vue de trouver une solution au problème angoissant posé par le chômage. Dans des motions adoptées à différentes reprises, par son Bureau, la Fédération Générale du Travail du Congo a insisté pour que le Gouvernement élabore et applique une politique de « plein emploi » à laquelle devront être associées les organisations ouvrières. En attendant la mise au point de cette politique, cette même organisation syndicale réclame la création d'une Caisse qui viendrait en aide aux travailleurs réduits au chômage.

Nous nous sommes rendus compte que la plupart des travailleurs qui perdent leur emploi manquent de qualification professionnelles ; aussi, les organisations ouvrières et patronales déploient-elles tous leurs efforts pour amener le Gouvernement à développer et rationaliser la formation professionnelle. L'idée de l'organisation prochaine à Léopoldville et dans d'autres centres importants du pays des cours de formation des cadres par le Bureau international du Travail avec le concours du Gouvernement et des organisations ouvrières et patronales vient donc à point.

Un autre problème grave auquel les organisations syndicales font face en ce moment est la hausse des prix.

Les prix des biens de consommation courante ont augmenté grosso-modo de 95% depuis le 30 juin 1960, alors que les taux des salaires minima n'ont été majorés que de 69% depuis la même date.

C'est le goût des profits démesurés de certains commerçants étrangers qui se trouve, dans beaucoup de cas, à la base de cette hausse exagérée des prix. Ces pêcheurs en eau trouble profitent de difficultés dues au manque de devises, que l'on éprouve en ce moment, pour constituer des stocks de marchandises qu'ils ne mettent en vente que lorsque la rareté s'en fait sentir.

Nous avons, à ce sujet, réclamé la création d'une commission de contrôle des prix aux travaux de laquelle devront nécessairement être associés les représentants des organisations syndicales. Il faut convenir que le gouvernement n'est pas resté sourd à nos réclamations car il a demandé à tous les commerçants et principalement aux grossistes de mettre tous leurs stocks de marchandises sur les marchés faute de quoi des sanctions sévères s'abattraient sur eux.

Il me faut toucher un mot sur les progrès réalisés dans le domaine des relations entre les syndicats et le monde patronal.

Si l'existence des syndicats dans mon pays avait été légalisée en 1957, la collaboration effective entre les organisations des travailleurs et celles d'employeurs ne remonte qu'en 1959, c'est-à-dire durant la période de la lutte pour l'indépendance du pays.

Une rencontre groupant syndicats des travailleurs et des employeurs s'était tenue à Léopoldville et a abouti à la conclusion d'un pacte social consacrant entre autre la reconnaissance par les employeurs de l'existence du fait syndical. Depuis lors, les relations entre employeurs et syndicats n'ont cessé de s'améliorer.

En ce qui concerne les relations entre les organisations ouvrières et le gouvernement, celles-ci sont également en nette amélioration depuis quelque temps. Les syndicats sont associés aux travaux de toutes les commissions instituées par le Gouvernement et traitant des questions intéressant les travailleurs.

J'espère, d'ailleurs, que les projets des textes législatifs relatifs aux conventions collectives et à la classification générale d'emplois récemment élaborés par une commission tripartite avec le concours des fonctionnaires du Bureau international du Travail à Léopoldville et qui seront bientôt soumis à l'approbation du Parlement, affermiront davantage ces relations.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

M. Foucquet, surintendant des Finances de Louis XIV disait déjà au XVIIe siècle : « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances ».

La situation chaotique que connaît mon pays sur le plan économique, social et financier a pour fondement la politique.

Le problème politique ne se serait jamais posé dans les mêmes termes dans mon pays, si celui-ci n'avait pas le malheur d'avoir un potentiel économique très développé, d'immenses richesses naturelles inexploitées, une situation géographique enviable, dont voudraient se servir certaines puissances pour étendre leur emprise sur l'Afrique. Ce sont tous ces atouts qui ont entraîné l'immixtion des Etrangers dans nos affaires ce qui nous a conduit aux difficultés contre lesquelles nous luttons de toutes nos forces en ce moment.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour lancer, du haut de cette tribune, un appel solen-

nel à tous les pays pour que cesse leur immixtion dans la politique intérieure du Congo.

Notre gouvernement s'est déjà prononcé par la voix de son président, pour une politique de non-alignement. Nous n'admettrons pas que, sous prétexte de lutte contre l'introduction au Congo et en Afrique de telle ou telle idéologie, nous subissions un nouveau régime d'asservissement. Ayant conquis son indépendance politique, le peuple congolais voudrait mobiliser toutes les forces vives de la nation pour supprimer son sous-développement économique, social et culturel et ce en conformité avec les valeurs traditionnelle de notre civilisation africaine. Pour atteindre cet objectif, nous n'hésiterons pas à accepter toute aide d'où qu'elle vienne pourvu qu'elle ne soit pas assortie de conditions politiques.

Nous prévenons les esprits retardataires, ceux qui ne croient pas à la marche de l'Histoire que les masses laborieuses du Congo s'opposeront de toutes leurs forces à l'édification, dans leur pays, d'un régime néo-colonialiste qui les empêcherait, entre autre, d'utiliser les ressources de leur pays d'abord dans leur propre intérêt. Les masses populaires de mon pays ne toléreront plus longtemps que l'on continue à se servir d'elles pour créer un climat de guerre foide dans leur pays et en Afrique. Car elles ont pu constater que tout est mis en œuvre pour dresser ses dirigeants les uns contre les autres. Cette politique de « diviser pour régner » chère aux tenants du Colonialisme et du néo-colonialisme sert leurs intérêts. Mais qu'ils n'oublient pas qu'une prise de conscience se manifeste de plus en plus du côté des masses laborieuses de mon pays qui savent maintenant où se trouvent les véritables responsables du drame qui se joue dans leur pays depuis bientôt vingt-quatre mois.

Contrairement à ce que pourraient croire des personnes mal informées de ses intentions, le peuple congolais ne lutte ni contre le Communisme ni contre le Capitalisme. Sa lutte vise plutôt toute forme d'asservissement, d'exploitation de l'homme par l'homme, de colonialisme, de néo-colonialisme quelle que soit l'idéologie qui l'inspire.

Avec l'aide de véritables démocrates de tous les pays, nous voulons créer, au Congo, une société où règnera la justice sociale, où seront garantis le respect des personnes et des biens, le droit à la jouissance des libertés fondamentales, d'où sera exclue toute discrimination de race ou de croyance, où seront enfin appliqués les principes d'égalité et fraternité.

Les difficultés que traverse notre pays sont momentanées. Le temps n'est peut-être plus loin où se serrant les coudes après s'être débarrassés de toutes les influences étrangères nocives, les Congolais se mettront avec enthousiasme à l'œuvre du redressement du pays. Et une fois qu'il aura retrouvé son équilibre, le Congo pourra jouer, en Afrique et dans le monde, le rôle historique qui lui revient.

Je m'en voudrais, avant de quitter cette tribune de ne pas remercier tous ceux qui nous ont apporté leur aide tant morale que matérielle qui nous a réconfortés dans les moments difficiles que nous avons vécus.

Monsieur le Président,

Honorables Délégués,

Je m'excuse d'avoir fait une incursion dans un domaine qui ne relève pas de la Conférence internationale du Travail. Mais j'estime que dans un pays en voie de développement il y a une interférence plus étroite entre la politique, l'économique et le social que dans un pays développé. Que, par conséquent, chaque fois qu'on aborde un problème d'ordre économique et social, on est obligé, pour lui trouver une solution, de se référer à la politique.

Vivent les Travailleurs de la République du Congo uni et véritablement indépendant !

Vive l'unité africaine !

Vive la solidarité afro-asiatique !

Vive l'amitié de tous les peuples !

Prix au numéro 20 fr.

REMARQUES CONGOLAISES

QUATRIEME ANNEE
Nos 29-30
20 septembre 1962

Hebdomadaire PANAFRICAIN d'information et de documentation 16, rue aux Laines, Bruxelles - Belgique

Tél. : 12.41.45
C. C. P. 6479.73

Directeur
Jacques Ceulemans

Banque Belgo-Congolaise
Bruxelles Comp. No 23316

SOMMAIRE

- Conférence de presse du 8-9-1962 F.G.T.K., U.T.C., C.S.L.C.
- Editorial de Jules CHOMÉ.
- Regroupement parlementaire par J. E. KIHUYU Député National.
- Conférence de Presse tenue à Paris le 18-9-62. par J.E. KIHUYU.
- La situation au Congo par U. G. E. C.
- Congo et Angola, la Solidarité agissante de M. Bomboko.

Abonnement annuel:
Edit. Belgique 500 fr.
» Etranger 550 fr.
» Outre-Mer avion 680 fr.

UN DOCUMENT CAPITAL

Les trois grandes centrales syndicales congolaises, unanimes, condamnent la balkanisation du Congo et le "fédéralisme„ imposé par les puissances occidentales.

Au moment de boucler le présent numéro, nous avons reçu le texte intégral de la conférence de de presse tenue le 8 septembre par la grande centrale socialiste F.G.T.K. conjointement avec l'importante centrale des syndicats chrétiens : U.T.C. et la C.S.L.C.

C'est donc toute la classe travailleuse *du Congo qui prend position, avec lucidité, avec vigueur et avec une impressionnante unanimité sur des problèmes de vie ou de mort pour le Congo. Le Premier Ministre du Congo, M. Adoula est le Secrétaire général de la F.G.T.K.*

Il est impensable qu'il reste insensible à cette démonstration de trahison que l'on va commettre en son nom, contre son pays, contre la classe ouvrière et contre la paysannerie congolaise. Il ne peut rester sourd à cet appel. Il faut espérer que les milieux socialistes belges, qui ont tant de liens avec la F.G.T.K., secoueront leur torpeur et feront campagne contre l'attentat auquel certains dirigeants de leur parti par ignorance ou par faiblesse, se sont associés.

Il faut souhaiter que les syndicats chrétiens de Belgique comprennent aussi, leur devoir à l'égard de leurs frères, les travailleurs chrétiens congolais et qu'ils réagissent également, avec vigueur, contre les dirigeants sans scrupules qui sont prêts à sacrifier tout un peuple à leurs intérêts les plus sordides et à la perennité de leurs dividendes.

Si tous les milieux progressistes du monde entendent l'appel pathétique de la classe ouvrière congolaise, il est encore possible d'empêcher ce crime.

REMARQUES CONGOLAISES.

CONFERENCE DE PRESSE DONNE LE 8-9-1962 par l'U.T.C., la F. G. T. K. et le C.S.L.C.

Messieurs,

L'événement auquel vous assistez aujourd'hui est presque unique dans ce pays. En effet, **c'est la première fois que les organisations syndicales les plus représentatives de la classe ouvrière congolaise à savoir l'Union des Travailleurs Congolais (U.T.C.), la Fédération Générale du Travail du Kongo (F.G.T.K.) et la Confédération des Syndicats Libres du Congo (C.S.L.C.), vous convient à une conférence de presse de ce genre. C'est pour la première fois que ces trois syndicats prennent une position commune devant un problème qui, apparamment, est du domaine purement politique.** Il s'agit du problème de la multiplication des provinces du Congo.

Notre prise de position est motivée par le fait que dans ce pays, le Congo, que nous avons voulu démocratique, nous, syndicats, nous avons des responsabilités vis-à-vis des masses laborieuses que nous représentons d'ailleurs sur beaucoup de plans. Le problème de la création des nouvelles Provinces que nous évoquons aujourd'hui a des conséquences malheureuses directes sur la situation de cette classe ouvrière congolaise. C'est donc pour donner le point de vue des masses et au nom de la démocratie, qui nous une tel droit, que nous permettons de rendre publique aujourd'hui, notre « position devant la création de nouvelles provinces au Congo ».

Considérations politiques.

Le problème de la création des nouvelles provinces est certes une question politique. Comme tel, ce point de vue fait l'objet des dispositions de la Loi fondamentale qui édicte les principes et les règles essentiels concernant l'organisation de notre Etat congolais.

Cette Loi fondamentale, qui a été faite par les Belges avec la collaboration de certains des dirigeants actuels du pays, prévoyait que l' « Etat est constitué de six provinces dotées chacune de la personnalité civile. Leurs limites sont celles qui existaient lors de l'entrée en vigueur de la présente loi ».

Evidemment nos parlementaires, après 2 sent. Nos parlementaires dépassés promettent à la masse monts et merveilles, on lui fait ans de mal gestion des affaires publiques — nous y reviendrons — ont inventé la formule de modifier l'art. 7 de cette Loi fondamentale qui parle des provinces. En ce moment-là, les syndicats n'ont pas réagi parce que nous pensions qu'on devait faire quelque chose dans ce sens pour reconnaître seulement quelques provinces de fait, nous les citons le Nord-Katanga et le Sud-Kasaï, dont la situation était telle que le législateur devait s'adapter à cette circonstance.

Aussi, les critères exigés pour la création de ces entités provinciales nous paraissaient sérieux et faisaient croire que la reconnaissance des nouvelles provinces se ferait dans des limites raisonnables. N'exigeait-on pas en effet que les provinces à créer aient obligatoirement au moins 700.000 habitants et soient viables au point de vue économique.

Personne donc — en ce moment-là — et nous non plus — ne pensait à la folie de diviser le pays en 16 ou 20 provinces !!

Nous sommes aujourd'hui étonnés de voir la légèreté avec laquelle nos parlementaires ont pris la décision de morceler le Congo en provinces ethniques. Ce qui aura pour conséquence d'accentuer l'imbroglio et d'exacerber un régionalisme qui, dans certaines régions, a pris des proportions inquiétantes. En fait chaque parlementaire a voulu se servir et emporter sa province.

Pour satisfaire leurs ambitions, pour faire la course au pouvoir, nos politiciens ont démembré les provinces existantes, déclenchant ainsi le processus qui conduira à la désintégration et à l'effacement du Congo de l'Afrique. Nos parlementaires, avec leur loi de malheur, viennent de consacrer les éléments de base de la dissension : l'ethnisme, le régionalisme hargneux sont devenus une doctrine politique. On a trouvé dans le tribalisme et le traditionnalisme l'armature solide pour ériger des bastions tribaux.

De nouveau, les promesses de « Paradis terrestre » d'avant l'indépendance réapparaiscroire que dans les nouvelles provinces, son sort sera meilleur ... Ces slogans et ces promesses fallacieux qui ont fait le malheur de notre pays, disons-nous, réapparaissent. Certains de nos dirigeants ont découvert dans leurs fonctions, un filon inépuisable et il s'instaure ici un système de pillage légalisé.

Tout en nous opposant à la création de 1.000 provinces au Congo, nous nous élevons autant contre la procédure antidémocratique suivie pour l'érection de ces nouvelles entités. Nous pensons que l'entité « province » telle

que dit dans la loi fondamentale est une entité politique, les nouvelles provinces devaient être sanctionnées par la volonté populaire. Ce sont donc des **élections,** et non la cooptation, qui doivent donner les conseillers des nouvelles assemblées provinciales.

Le système de cooptation inventé pas nos ambitieux parlementaires explique assez leurs intentions de s'accrocher au pouvoir au mépris de toute légalité. En outre, ce système ouvre la voie à la **dictature.** En effet, nos hommes politiques, sentant qu'ils ont perdu la confiance des masses, se mettent à inventer des procédés par lesquels ils s'imposent par le pouvoir.

Nous savons également qu'avec les provinces tribales, les libertés démocratiques sont sérieusement menacées. Nous songeons à la liberté d'association, de la presse et surtout à la liberté syndicale. D'aucuns n'ont-ils pas déclaré que dans leur province, il n'y aura ni presse, ni syndicat autres que ceux du gouvernement !!!

Voilà comment nos tigres voraces du Parlement espèrent continuer à exploiter la masse en la privant de la liberté pour laquelle elle a lutté et a tant donné pour l'indépendance, au nom de laquelle cette masse doit continuer à réclamer ses droits.

Nous avons une crainte profonde devant le fait que, brusquement, on cherche à diviser le Congo, alors que jusque hier tous les efforts convergeaient vers le rétablissement de l'unité congolaise. L'on sait comment avec l'expérience katangaise, la légalité a été foulée aux pieds et devant l'argent la vérité s'est tue. De quel droit alors l'extérieur s'acharne-t-il à nous présenter des solutions fabriquées de toutes pièces par Washington, Londres et Bonn ?

Nous rejetons catégoriquement tout plan imposé de l'extérieur. Nous ne voulons pas accepter que l'avenir du Congo se décide à Londres, à Bruxelles, à Bonn et Washington. A quoi sert alors l'indépendance que nous avons réclamée ?

Nos craintes se trouvent autant justifiées par le fait que la création de nouvelles provinces se double de l'adoption par le Congo du **régime fédéral.** On va donc ainsi renforcer l'autonomie de ces provinces ; ce qui ouvre largement les portes à la sécession.

On peut se demander si nos parlementaires ont réfléchi un instant avant de procéder à la création de ces « provincettes ». Avec les six provinces actuelles, on a eu difficile à les gouverner ; pensez-vous qu'avec 20 provinces les choses iront facilement ?

Pour nous, nos hommes politiques viennent d'étaler, une nouvelle fois, aux yeux du monde, la plaie qui ronge le Congo : l'obsession de la prise de pouvoir.

Aspects économiques et sociaux.

Tout le monde connaît la situation chaotique dans laquelle se trouve notre République. La mal gestion des affaires publiques par nos hommes politiques actuels n'est pas à redire ici.

Voilà deux ans déjà qu'on assiste à des tergiversations intéressées. Nos dirigeants ont fait passer leurs intérêts personnels avant ceux du peuple. On a procédé à un pillage systématique des deniers publics et les responsables restent impunis. Le budget de l'Etat accuse un déficit de plus de 12 milliards. Les dépenses de l'Etat sont inconsidérées. La corruption a régné en maître. On assiste passivement aux nombreuses fraudes qui privent le pays d'un bon nombre de ses devises.

La fusion des intérêts des monopolistes étrangers et ceux de nos hommes politiques s'est opérée au grand dam de la classe laborieuse. La main-mise des holdings s'est maintenue et le Congo est toujours pieds et mains liés, à la merci de ceux qui tiennent le cordon de la bourse.

Pendant ces deux ans, le Congo vit de mendicité caractérisée. Les bons dollars de l'Oncle Sam pleuvent drus mais ... ce n'est pas sans appréhension que nous assistons à cette recolonisation par le dollar. Il est en tout cas impensable que les segrégationnistes Yankee nous donnent de l'argent pour nos beaux yeux de nègres.

Entretemps, appuyée par l'extérieur une nouvelle classe de bourgeois congolais s'est forgée au milieu de la misère noire de la population.

Est-il besoin de rappeler ici la situation combien misérable des classes laborieuses sous le règne de cette oligarchie ! Pense-t-on seulement à ce chômage aigu qui sévit au Congo depuis lors ? Sait-on que les salaires des travailleurs ont perdu tout le pouvoir d'achat ; que la production agricole a baissé considérablement ; que les articles et vivres de première nécessité manquent dans la plupart des régions du pays, que des populations meurent, faute de soins médicaux, que des régions entières ont été ravagées par des guerres tribales !

Aujourd'hui donc, juste au moment où le Gouvernement devait sérieusement se préoccuper de la solution de ces problèmes, nos parlementaires dépassés et intéressés prétendent apporter la clef du bonheur en créant de nouvelles provinces.

A combien se chiffrera l'installation des nouvelles provinces, ainsi que le fonctionnement de leur administration publique ?

A cause de ce tribalisme accentué que l'on a créé inconsciemment et surtout du manque

de ressources économiques et fiscales que nous constaterons dans certaines régions, ne va-t-on s'attendre à ce que telle ambassade ou telle grande société colonialiste puisse prendre la direction de ces entités provinciales pour avoir versé des millions de francs servant à faire vivre nos élus provinciaux dans l'opulence ?

Pour ne citer qu'un exemple : l'ancienne province de Léopoldville qui vivait avec un déficit marquant de quelques millions, entretenait une seule Assemblée y compris 12 ministres, chacun ayant plus ou moins 6 membres de Cabinet. Maintenant il y aura 4 entités provinciales qui viennent d'être pondues dans cette ancienne province de Léo. Le nombre des dépenses des Assemblées sera à multiplier par quatre et nous aurons une pléthore de ministres (au moins 50), qui auront chacun de 6 à 10 membres de Cabinet. Vous voyez, par cet exemple, qu'il sera matériellement impossible de faire tourner la machine financière pour entretenir ces « provincettes ». A moins que ce soit un miracle de voir des billets de banque pleuvoir.

Nous craignons que la folie des dirigeants provinciaux n'aille jusqu'à faire payer des impôts considérables aux pauvres paysans et travailleurs ayant de maigres moyens de subsistance. Ou encore que l'on instaure un investissement humain à la mode des travaux forcés, afin de maintenir un minimum d'économies servant exclusivement à enrichir leurs « honorables ».

En tout état de cause, nous ne pouvons permettre qu'à côté des régions relativement riches il y ait certains Etats fédérés dont la pauvreté économique entraînerait automatiquement une scolarisation insuffisante et le sous-développement culturel et social.

Ceci étant, avec la création des nouvelles provinces et l'application du régime fédéral, le Congo accepte, pour les diverses régions, le principe de l'inégalité du développement économique et social, chose incompatible avec la justice distributive du revenu national de tout le Congo que les organisations syndicales n'ont jamais cessé de réclamer bien avant l'accession du pays à l'indépendance.

Les organisations syndicales du Congo lancent un appel solennel à toutes les forces progressistes du monde de les soutenir dans la lutte qu'elles mènent en vue de sauvegarder l'unité nationale congolaise, seule capable d'assurer le bien-être de la classe ouvrière et de garantir toutes les libertés fondamentales de droit de l'homme.

Vive l'unité nationale !

A bas la balkanisation du Congo et

A bas le plan de Monsieur U THANT.

(suite de la page 253)

ment congolais que l'ancien gouvernement de M. Adoula a songé à reprendre les relations diplomatiques avec la Belgique.

Voilà les preuves tangibles qui démontrent que nous, nationalistes, ne gardons aucune rancune sur tout ce qui est passé. L'amitié que nous offrons à la Belgique et que nous lui demandons sur un pied d'égalité et dans la clarté et l'honnêteté, cette amitié est plus durable et plus sincère que les discours démagogiques de certains opportunistes en quête de métropole de rechange.

On a souvent accusé les nationalistes de servir de trait-d'union entre le Congo et certaines idéologies extérieures. Tous les esprits objectifs qui nous ont observé depuis les deux années d'indépendance ont pu se rendre compte que ces accusations n'étaient que pure propagande. Notre position est restée la même — elle n'a pas changé. Nous avons opté pour une politique de non-alignement, une politique de neutralisme positif. **Notre non-alignement, notre neutralisme n'est pas de faire la navette entre l'Est et l'Ouest, mais de défendre une opinion qui est la nôtre, l'opinion de notre peuple, de collaborer avec qui nous voulons et quand nous voulons sans avoir à rendre compte en dehors du peuple congolais.**

Nous n'avons opté jusqu'ici pour aucune doctrine économique : notre programme économique immédiat se borne à une phrase : donner à tout citoyen congolais un standing de vie idéal.

Voilà, Messieurs les journalistes, l'opinion du groupe nationaliste sur les divers problèmes de l'heure.

Je vous demanderais néanmoins d'être notre interprète auprès du peuple belge afin que, de part et d'autre, on tâche de passer l'éponge sur le passé, on recherche en commun la possibilité d'un rapprochement entre nos deux pays, afin que nous puissions déjouer ensemble, les complots qui sont dirigés actuellement contre NOS intérêts.

E. J. Kihuyu.

UN «OUI» SANS PORTEE
UNE BALKANISATION QUI MENACE
UN REDRESSEMENT QUI S'EBAUCHE

par Jules CHOME

M. Tshombe a dit « oui » au plan d'U Thant. Comment eut-il dit « non » alors que ses protecteurs permanents d'Occident lui intimaient de dire « oui » ? Et puis que signifie cette acceptation pour un M. Tshombe qui avait déjà souscrit formellement à la Loi Fondamentale à Kitona ? Encore du temps de gagné. C'est tout.

Déjà M. Paul Struye qui n'a pas hésité, depuis le début de la sécession katangaise de vouer à la défense de M. Tshombe sa réputation de juriste et d'homme d'Etat lui indique la voie (1).

> *« M. Tshombe a eu raison de se rallier au plan des Nations-Unies. Mais il a eu raison aussi de souligner que les modalités d'application devront faire l'objet de négociations entre les deux parties intéressées.*
>
> *Le gouvernement belge, qui a cru pouvoir se joindre à l'Angleterre et aux Etats-Unis pour recommander l'acceptation du plan, avait d'ailleurs pris soin de préciser qu'il ne constituait à ses yeux qu'une base acceptable — ce qui suppose de toute évidence* qu'il ne pourrait s'agir d'imposer au Katanga des dispositions incompatibles avec la large autonomie à laquelle il aspire régulièrement ».

Ainsi donc, même si l'on pouvait penser que le « oui » de M. Tshombe est sincère, encore serait-on obligé de constater que rien n'est fait et que tout pourra être discuté.

Si M. Adoula s'y prête, le voilà engagé dans un nouveau cycle de palabres inutiles dont l'issue négative n'est pas douteuse. L'« Observer » de Londres (2) prévoyait avec beaucoup de lucidité que

> *« le Président Tshombe inviterait ses représentants à dire « oui », le lundi au plan U.N. pour une réintégration progressive du Congo mais qu'il n'attendrait pas le mardi pour commencer à trouver les échappatoires par lesquelles il pourrait se dérober aux conséquences de son acceptation ».*

⁂

Au surplus, la mauvaise foi seule ou l'ignorance peut expliquer l'importance que l'on attache ou que l'on feint d'attacher à cette prétendue question constitutionnelle : fédéralisme ou unitarisme. Répétons ce que nous avons écrit dix fois déjà : ce que M. Bomboko vient encore de confirmer récemment, ce que tout lecteur de la Loi Fondamentale ne peut manquer de constater : la Loi Fondamentale, telle qu'elle est, est une loi fédérale. Et ceux qui n'ont pas d'aspiration allant au delà du fédéralisme ont tout ce qu'ils peuvent désirer.

Cela M. Struye, qui est un juriste et qui a participé, en tant que législateur, à la confection de la Loi Fondamentale, ne peut l'ignorer. Quant à M. Spaak, s'il l'ignore, c'est qu'il a eu le tort de se faire expliquer la loi par son chef de cabinet, M. Rotschild, l'un des artisans belges les plus efficaces de la sécession katangaise.

Pour ceux qui n'ont pas lu le texte légal nous allons reproduire la démonstration lumineuse faite par un étudiant congolais, à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques à l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer à Paris, M. Kuwamina. Fait particulièrement plaisant, cette démonstration sans réplique est publiée dans la « Tribune Libre » du « Courrier d'Afrique » (3), ce journal qui, depuis plus de deux ans, ne cesse d'affirmer que la solution de la crise réside dans l'adoption d'une Constitution fédérale.

> *« Ceux qui ont le moins à se plaindre de la Loi Fondamentale, c'est incontestablement les partisans du fédéralisme.*
>
> .....
>
> *» L'Etat congolais est un Etat fédéral. Le fédéralisme se définit comme un régime étatique dans lequel une large autonomie interne est reconnue à des collectivités décentralisées, appelées « Etats fédérés ». Ces Etats fédérés qui n'ont pas de personnalité internationale ont cependant leur parlement et leur exécutif propres. Ils fonctionnent exactement comme un Etat souverain, sauf pour des questions particulièrement importantes qui sont celles de la compétence exclusive de l'Etat fédéral (Central). Ces questions sont généralement relatives à la représentation internationale, à la Défense nationale, à la monnaie.*
>
> *» La constitution prévoit elle-même de façon limitative les compétences soit de l'Etat fédéral, soit des Etats fédérés. Suivant que ce sont les premières qui sont précisées, celles qui ne le sont pas sont automatiquement du ressort des Etats fédérés et réciproquement.* A ce double point de vue, nos provinces sont de véritables Etats fédérés. *Nous avons expliqué pourquoi le législateur a préféré ce terme de « province » qui a une consonnance de droit administratif. En effet, nos provinces ont leurs assemblées législatives et leurs ministres ; le texte V de la Loi Fondamentale détermine en II articles les compétences entre le Pouvoir central et le Pouvoir provincial. L'existence d'un organe législatif et d'un organe exécutif dans les collectivités territoria-*

(1) « Libre Belgique » 10 septembre 1962.

(2) Du 2 septembre 1962, sous la signature de son correspondant à Elisabethville, Dennis Kiley.

(3) Des 5, 6 et 7 septembre 1962.

les, d'une part, et, d'autre part, la répartition des compétences entre le pouvoir central et le pouvoir territorial (provincial) ne sont cependant pas les seuls éléments caractéristiques d'un régime fédéral. Il y a aussi ce fait que, dans un Etat fédéral, les organes législatifs centraux sont généralement composés de deux chambres : la chambre des députés, assemblée nationale et le Sénat. Le mode de recrutement de l'une d'elles tient compte de l'existence des Etats fédérés en tant que entités.

» C'est ainsi que lorsqu'il s'agit de pourvoir aux sièges de l'assemblée nationale des élections sont organisées sur l'ensemble du territoire national qui, à cet effet, est divisé en circonscriptions électorales. Chaque circonscription électorale choisira un nombre de représentants plus ou moins élevé suivant l'importance de sa population. La chambre des députés représente par conséquent l'Etat fédéral dans son unité. S'agissant au contraire de pourvoir aux sièges du Sénat, il est tenu compte de l'existence des Etats fédérés. Chacun d'eux, quelle que soit l'importance de sa population, délègue au Sénat un nombre de représentants égal pour tous les Etats fédérés. Le Sénat représente par conséquent les Etats fédérés et non l'unité nationale. Si nous examinons la Loi Fondamentale, nous constatons au chapitre II du titre III que notre parlement se recrute suivant les procédés que nous venons de décrire. L'art. 85 stipule : « les membres de la chambre des représentants représentent la Nation et non la circonscription qui les a élus ».

» Par contre, l'art. 87 dit que le Sénat se compose des sénateurs élus par les assemblées provinciales *à raison de* quatorze par province *... et l'art. 96 enchaîne : « chaque membre du Sénat représente « sa » province. Il en défend les intérêts dans le cadre de l'intérêt général de la Nation ... ».*

» Le régime étatique établi par la Loi Fondamentale correspond adéquatement au schéma théorique du régime fédéral. Incontestablement l'Etat congolais est un Etat fédéral. Ce n'est pas tout.

» L'Etat fédéral du Congo est peut être le plus fédéral du monde. En effet, alors que dans le fédéralisme classique la représentation des collectivités décentralisées se situe seulement au niveau du législatif, c'est à dire au niveau du Parlement, au Congo cette représentation existe même au niveau de l'exécutif ; en effet, l'article 35 dispose : « Le gouvernement (Central) est composé du Premier ministre et des ministres ; il comprend au moins un membre de chaque province ».

Nous nous excusons pour la longueur de cette citation. Elle nous dispensera de tout commentaire.

⁂

Il est donc évident que la revendication d'une « constitution fédérale » quand on vit sous un régime fédéral poussé, comme au Congo, implique soit que l'on ne connaisse pas sa constitution, soit que le mot de « fédéralisme » recouvre une tout autre marchandise. Et c'est bien de cela qu'il s'agit. La « large autonomie » que M. Struye exige pour M. Tshombe, la Loi Fondamentale la lui assurait.

Mais l'autonomie que veut M. Tshombe — pour les blancs qui l'ont suscité et qu'il représente — c'est une véritable indépendance avec, — comme il le proclame — une armée pour se défendre contre d'éventuels empiètements du pouvoir central, et le droit de faire partie de la prétendue « Fédération » et le droit de n'en point faire partie et de s'en retirer.

Est ce un régime fédéral que celui où il n'est pas permis à la justice fédérale d'instruire sur le territoire d'un Etat fédéré au sujet de l'assassinat d'un Premier Ministre, d'un ministre et du Président du Sénat ?

Est ce un régime fédéral que celui qui permet à un condamné de droit commun, évadé de la prison où il purge sa peine, de « faire la nique » au pouvoir central, une fois qu'il est rentré dans son Etat fédéré ?

Evidemment non. Un pouvoir central paralysé devant un Tshombe ou un Kalondji n'est plus un pouvoir central. Il n'y a plus de Fédération. Il n'y a plus rien que l'anarchie et le chaos.

C'est manifestement à la mort du Congo que doit conduire la persistance de la sécession katangaise, que conduit aussi la balkanisation du Congo.

⁂

Ici aussi, laissons parler les Congolais. Et encore une fois laissons à un hebdomadaire à qui incombent les responsabilités les plus lourdes dans la crise congolaise, le soin de faire son autocritique.

« Présence Congolaise » qui a toujours préconisé le « fédéralisme » et défendu Tshombe contre Lumumba (dont elle a exigé, la première, l'arrestation et la livraison au Katanga) comme effrayée aujourd'hui des conséquences de ses campagnes, publie sous la signature du journal, un éditorial intitulé : « Pour qu'il y ait un Congo ! » (4) où on lit :

> *« Des Etats ou des provinces autonomes qui se conduiraient comme de véritables Etats indépendants provoqueraient, ainsi que nous l'avons déjà dit, la mort du Congo ».*
>
> .....
>
> *» Par VRAIE province, VRAI fédéralisme, il faut entendre ces provinces tribales qui fonctionneraient en vase clos, en marge du Pouvoir Central, des républiquettes qui agiraient à leur guise.*
>
> .....
>
> *» Aujourd'hui, aucune de ces provinces ne parvient à subsister par elle-même si ce n'est pas des subventions que le Gouvernement Central leur verse régulièrement (5).*
>
> .....
>
> *» Ce qui est plus grave, cette prétendue autonomie provinciale a rendu ces provinces*

(4) « Présence Congolaise » du 1er septembre 1962.

plus dépendantes encore qu'elles ne l'étaient du temps colonial où malgré leur dépendance effective du gouvernement général de l'époque, elles étaient autrement plus prospères. L'affaiblissement des provinces n'aurait pour conséquence immédiate que la ruine du Congo tout entier. D'autre part, nous aurions des provinces soi-disant autonomes mais qui ne feraient que vivoter. Si le Gouvernement central n'était pas suffisamment fort pour les tirer de cet état au moyen de contribution d'une partie des ressources mises en commun, elles auraient tôt fait, d'autre part de tomber l'une après l'autre, sous la coupe de toutes sortes d'influences étrangères qui finiraient par étouffer ainsi le pays dans une nouvelle domination plus tracassière, plus humiliante que la première *(6).*

.....

» *Particularismes régionaux, fédéralisme ne veulent dire nullement ainsi que le pensent certains ambitieux aux vues étroites et bornées, que les Congolais vivent dans dans des espèces d'enclaves sous la botte de quelques potentats nepotistes, où la masse croupirait dans l'ignorance et la misère, sous le prétexte d'un traditionnalisme désuet, d'un tribalisme qui ne seraient en réalité qu'asservissement. Ce serait purement et simplement, un retour vers la barbarie et la sauvagerie.*

.....

» *Il n'y aura une nation congolaise que si ces provinces sont unies autour d'un Pouvoir central fort, capable d'assurer les véritables aspirations du peuple* ».

⁂

Il est donc urgent, — terriblement urgent — que les hommes politiques congolais opèrent un redressement.

Et à cet égard, nous ne pouvons que saluer avec sympathie le grand rassemblement qui semble s'ébaucher à Léo qui, de M. Bolikango à M. Gbenye, en passant le P.S.A., le Cerea, la Balubakat (et même, nous dit-on, certains députés de la Conackat) veut se battre pour l'unité du Congo.

Nos lecteurs trouveront, dans le présent numéro de la revue, le texte de la communication que nous a remise à Bruxelles M. le député Kihuyu, porte-parole de ce rassemblement.

M. Cyrille Adoula participera-t-il à ce redressement qui s'impose ?

Il semble que le bloc qui s'est constitué sous l'égide de MM. Bolikango et Gbenye ait décidé de le renverser.

Américanisé jusqu'aux moëlles au point de ne plus être capable de « penser congolais », l'actuel Premier Ministre devrait passer la main. Il ne nous appartient pas de nous immiscer dans de telles positions.

Les nationalistes ont sans doute quelques motifs sérieux de ressentiment à l'égard de M. Adoula.

Mais ce ressentiment, aussi légitime soit-il, ne peut leur faire perdre de vue l'intérêt essentiel de leur pays.

Rien ne peut être fait qui soit de nature à favoriser Tshombe et sa trahison.

La décision de renverser M. Adoula, en cette heure, décisive peut être pour la sécession katangaise, doit être pesée avec un soin extrême.

Nous pensons que M. Adoula n'a pas renoncé à réduire la sécession par la force et qu'il ne s'est prêté à cette dernière formalité d'une offre inutile de constitution fédérale que pour accorder cette satisfaction formelle à ceux qui veulent donner une dernière chance à M. Tshombe avant de le rejeter dans les ténèbres extérieures.

Nous pensons que M. Adoula espère — et qu'il a quelque raison d'espérer — qu'après cette dernière tentative — qui ne peut, comme les précédentes, aboutir à aucun résultat, — l'ONU se décidera enfin à appliquer complètement et jusqu'au bout les résolutions qu'elle a prises depuis deux ans. Si le renversement de M. Adoula, à l'heure actuelle, devait détourner l'ONU de telles intentions ou en postposer l'exécution, le gagnant de l'opération ne serait pas le nationalisme congolais mais M. Tshombe et les puissances qui le commanditent.

Nous ne pouvons pas cacher à nos amis notre sentiment — c'est l'heure de la dernière chance — Si elle passe, c'est pas à pas, région par région, province par province que l'unité de leur pays devra se forger, dans la misère et la souffrance.

Il n'est pas impossible qu'il soient un jour réduits à une telle extrêmité.

Mais tant qu'il reste une chance d'éviter à leur peuple ce chemin de croix, ils doivent, pensons-nous, la courrir.

Et pour abattre cette sécession qui a tant et de si puissants amis, ce n'est pas trop que de rassembler tous les hommes attachés à l'unité du pays, de quelqu'horizon ils viennent. A cet égard, il nous paraîtrait injuste de considérer que MM. Adoula, Kamitatu et Bomboko ne font pas partie de ces hommes.

Nous souhaitons de toutes nos forces que le bloc de l'Unité congolaise se rapproche du gouvernement, — au moins pour cet objectif limité de la réintégration du Katanga — et que le gouvernement lui même pour donner un gage de sa volonté arrache de sa prison de Bula Bemba, M. Antoine Gizenga, ce partisan passionné de l'unité congolaise.

Bien des équivoques seront ainsi dissipées. Le combat commun contre la trahison prendra ainsi tout son sens.

Jules CHOME.

---

(5) C'est même là le faux espoir dont se leurrent certains ministres du gouvernement congolais et certains amis du Congo. Ils se disent que plus il y aura d'Etats et plus ils seront petits, plus ils seront dépendants du pouvoir central. Le gouvernement central ne sera pas, compte tenu de leurs besoins (assemblée provinciale, gouvernement, armée, police, etc ...) en mesure de les satisfaire. Ils s'adresseront donc à d'autres protecteurs : Etats étrangers ou plus simplement société locales, comme l'U.M.H.K. au Sud-Katanga et la Forminière au Sud-Kasaï.

(6) « Présence Congolaise » rejoint ici, presque mot pour mot, les positions que nous avons développées, à d'innombrables reprises depuis la Conférence de Tananarive. On aura très vite l'Etat de Kilo-Moto, l'Etat de la Busira-Lomami, les Etats d'Huilever, etc ... où les gouvernements pour vivre devront passer à la caisse des sociétés.

REGROUPEMENT PARLEMENTAIRE
par Etienne KIHUYU, député national

Le Groupe d'Action Nationale, dont je suis l'un des porte-parole officiels à Léopoldville m'a chargé d'avoir un entretien avec les représentants de la presse belge afin de leur donner notre point de vue sur les divers problèmes de notre pays.

Ce groupe comprend le cartel des partis nationalistes qui s'était formé lors de la constitution du premier Gouvernement congolais, à savoir les partis politiques : M.N.C./LUMUMBA, P.S.A., CEREA, CARTEL KATANGAIS, auquel vient de s'adjoindre le PUNA de M. Bolikango. Ce groupe auquel collaborent quelques hommes de la CONAKAT, de l'ancien M.N.C./K., de l'Union congolaise et plusieurs indépendants, tente de former un nouveau Front Commun en vue de résoudre la crise congolaise après l'échec de la réconciliation nationale de Lovanium.

Je dois faire remarquer que ce groupe représente les comités des partis politiques régulièrement élus par les Congrès des différents partis qui se sont tenus avant l'indépendance et c'est sur les listes de ces partis qu'ont été élus plus de 90 députés sur 137 composant l'actuelle Assemblée Nationale du Congo.

Il est un fait à remarquer également que plusieurs députés, par opportunisme ou par intérêt, ne suivent plus le mot d'ordre de leurs partis, cependant les masses congolaises restent fidèles à leurs partis politiques et continuent à suivre le mot d'ordre de leurs chefs de file.

⁂

Comme vous le savez tous, depuis l'accession du Congo à l'indépendance, le Congo a besoin de calme, d'ordre et de tranquilité. Le Congo a besoin de travailler pour développer son économie et le bien-être de ses populations.

Malheureusement aucune occasion ne nous a été donnée pour nous mettre au travail, aucune chance ne nous a été donnée pour nous occuper sérieusement de nous-mêmes. Nous n'avons pas fait, comme certains veulent le faire croire, la preuve de notre inaptitude à l'indépendance, mais nous n'avons jamais eu la possibilité de travailler avec efficience.

Tout a été fait pour orienter les dirigeants congolais vers des objectifs tendant à la dislocation de leur pays. Pour y arriver on s'est servi du tribalisme et du régionalisme et de tant d'autres prétextes ... Toutes ces manœuvres ont paralysé toutes les chances d'une action nationale commune, face aux vrais problèmes qui se posent au Congo.

Malgré ces pénibles expériences, certains milieux congolais — et même ceux qui soutiennent la cause congolaise — continuent à faire confiance à tous les plans téléguidés de l'extérieur. Ces plans n'ont d'autre but que de rendre perpétuellement indispensable la présence de leurs auteurs au Congo.

⁂

Aussi c'est avec toutes les réserves que nous accueillerons toutes les initiatives de l'ONU sur le Congo. Depuis son arrivée au Congo l'ONU a élaboré plusieurs plans, mais aucun de ces plans n'a connu de succès ; ce qui nous laisse croire que le vrai plan ONU pour le Congo est de retarder les choses, embrouiller les esprits pour faire enfin face au morcellement du Congo en plusieurs petits Etats non viables économiquement et politiquement afin d'y imposer la domination de ceux qui financent ses opérations.

Nous avons raison de craindre que la constitution fédérale que l'ONU veut octroyer au Congo ne soit qu'une manœuvre pour légaliser la sécession du Katanga et ouvrir la porte à d'autres sécessions et enfin à la balkanisation totale du Congo.

En effet, nous ne croyons pas que le Congo eit besoin d'une nouvelle constitution fédérale pour résoudre la crise actuelle car la loi fondamentale qui régit le Congo n'est autre chose qu'un constitution de type fédéral. Les provinces actuelles sont de véritables Etats dans leur forme interne : il est prévu dans la loi fondamentale pour chaque province une assemblée législative, un pouvoir exécutif élu par l'Assemblée, une constitution propre, les tribunaux provinciaux, les impôts provinciaux, etc ...

Le seul problème qui pouvait se poser était celui de la répartition des compétences entre les provinces et le pouvoir central — ce pro-

blème a été réglé par la loi fondamentale en ses articles 223 et 224 ; cependant rien n'empêche d'apporter à cette répartition les modifications jugées souhaitables. Il est à remarquer que jusqu'ici aucune Assemblée provinciale ni aucun Gouvernement provincial n'a encore introduit officiellement de réclamation à ce sujet auprès des instances centrales.

Si ce problème avait été examiné depuis notre sortie de Lovanium, on aurait avancé d'un pas vers la solution définitive de ce problème. Mais on a perdu tout le temps dans les entretiens entre MM. Adoula et Tshombe alors que les conclusions de ces entretiens ne pouvaient inspirer confiance aux deux partis ni rien résoudre car elles n'auraient eu aucune force juridique.

Dans le nouveau plan ONU, nous voyons qu'on veut revenir à un même cycle de conférences qui n'aboutiraient à aucun résultat. On prévoit notamment une conférence des présidents provinciaux, pour discuter de la constitution du pays. Or, ce rôle n'appartient qu'aux assemblées législatives nationales et provinciales. Une discussion entre les présidents provinciaux du projet de constitution ne donnera aucun effet, car les chefs de province seront au départ libres d'accepter ou de refuser les projets, et pendant ce temps la sécession katangaise ne fera que se consolider.

Devant toutes ces tergiversations de l'ONU, nous avons estimé que seule notre armée nationale pouvait mettre fin à la rébellion du Sud-Katanga. Malheureusement les moyens employés pour cette procédure nous ont valu toutes les étiquettes.

Notre position à l'égard du Katanga n'a jamais exclu une possibilité de réconciliation nationale avec le Katanga. C'est ainsi que notre groupe a été accusé d'avoir trahi la doctrine de Lumumba parce qu'il a recherché un rapprochement avec la Conakat.

Faudrait-il vivre éternellement ennemi lorsque l'on veut trouver une solution pacifique au différend qui nous oppose s'il est des hommes qui sont prêts à travailler avec nous à refaire l'unité de notre pays, faudrait-il leur tourner le dos sous prétexte de vengeance ?

Si tous ceux qui sont soucieux de la solution de ce problème d'une façon pacifique soutenaient moralement le front commun qui tente de se former actuellement au Congo — front commun qui est présidé par des hommes influents et jouissant réellement de la confiance du peuple tels les BOLIKANGO, GBENYE, BISUKIRO, RUDAHINDWA, MWAMBA, NYEMBO, BADIBANGA, etc ... le problème serait entamé sur le plan interne.

⁂

A l'extérieur, notre peuple est prêt, dans la vérité et l'honnêteté, à une réconciliation avec la Belgique, réconciliation qui pourrait constituer la meilleure garantie pour les intérêts occidentaux qui se trouvent dans notre pays. Le seul conflit qui nous a opposés à la Belgique reste la sécession du Katanga. Il faut que la Belgique se décide cette fois et une fois pour toutes à ne collaborer qu'avec le Gouvernement Central de la République du Congo. Le peuple congolais est prêt à passer l'éponge sur tout ce qui est passé et de revoir tous les projets d'accord qui avaient été suspendus en 1960, une fois le problème du Katanga terminé. La réconciliation entre la Belgique et le Congo est plus que nécessaire au moment où après deux ans de conflit, les deux parties se sont rendu compte qu'elles ont besoin l'une de l'autre. Certes des erreurs ont été commises de part et d'autre, ces erreurs sont inhérentes au commencement de toute entreprise humaine. La Belgique et le Congo n'auront aucune raison devant l'histoire de perpétuer les conséquences de ces erreurs. Nous avons plusieurs exemples devant nous de réconciliation entre les anciens colonisateurs et les anciens colonisés après des années de conflit.

Mais cette réconciliation ne sera effective que lorsqu'elle sera conclue avec ceux qui représentent réellement le peuple congolais et non seulement avec quelques opportunistes profiteurs. Ce n'est pas avec des marionnettes à la solde de certains intérêts que la Belgique pourra conclure des accords durables. C'est avec les nationalistes, vrais représentants du peuple congolais, seuls capables de les faire accepter et entériner par le peuple qui leur donne sa confiance.

On connaît la tactique de certains individus de vouloir jeter sur les nationalistes seuls, la responsabilité de la rupture avec la Belgique. Mais depuis septembre 1960 où certains de ces hommes se sont emparé du pouvoir, rien n'a été fait pour améliorer réellement ces relations ; au contraire ils se sont servi de la naïveté de certains dirigeants belges pour passer de l'orbite d'un pays à l'autre, pour passer d'une caisse à l'autre.

Cependant le groupe nationaliste n'a jamais cessé de tendre une main amicale à la Belgique. Ainsi dans le Gouvernement de M. Lumumba, les Belges occupaient de très hautes fonctions. On serait curieux de les comparer aux places qu'ils occupent encore aujourd'hui !

Pendant notre séjour à Stanleyville, les soldats belges qui ont été arrêtés à Bukavu ont été bien protégés, et libérés dès qu'il fut possible. Malgré la tension qui montait dans la population à l'annonce de la mort de Lumumba et des nationalistes, assassinés à Bakwanga, tout a été fait pour protéger les Belges qui vivaient en Province Orientale et au Kivu et aucun incident n'a dû être déploré.

Il faut également reconnaître que c'est sur l'insistance du Groupe Nationaliste au Parle-

(voir suite page 248)

CONFERENCE DE PRESSE TENUE A PARIS le 18-9-1962 par Etienne KIHUYU

Messieurs les représentants de la presse,

Le Cartel des partis nationalistes congolais, comprenant le M.N.C. LUMUMBA, le P.S.A., le CEREA, le Cartel Katangais, le PUNA et auquel collaborent plusieurs indépendants, m'a chargé d'une mission à Paris, en vue d'informer l'opinion internationale et surtout africaine sur l'évolution de la situation politique au Congo, spécialement en ce qui concerne une soi-disant constitution de type fédéral que l'ONU veut octroyer à notre pays.

Je dois vous faire remarquer que ce groupe représente les comités des partis politiques régulièrement élus par les Congrès des différents partis qui se sont tenus avant l'indépendance et c'est sur les listes de ces partis qu'ont été élus plus de 90 députés sur 137 composant l'actuelle Assemblée Nationale congolaise.

Ce groupe qui représente la majorité de l'opinion congolaise se désolidarise totalement des initiatives prises par l'ancien Premier Ministre Cyrille Adoula en ce qui concerne une soi-disant constitution de type fédéral pour laquelle il a demandé des experts à l'ONU.

Faut-il encore rappeler que notre groupe ne reconnaît pas l'actuel Gouvernement Adoula étant donné que ce Gouvernement n'a pas obtenu la confiance de la Chambre des Représentants et considère toute ses initiatives comme ne représentant pas l'assentiment de l'opinion publique congolaise.

L'actuel Gouvernement Adoula est illégalement maintenu au pouvoir par des milieux extérieurs que l'on connaît parce qu'il est le seul à vouloir faire les exigences de ces milieux.

⁂

La doctrine de l'unité congolaise que défendent le MNC-LUMUMBA et les autres partis nationalistes au Congo vise essentiellement la sauvegarde de l'intégrité du pays dans ses limites du 30 juin 1960. Cette position ne peut être interprétée comme une opposition aux structures politiques internes que l'Etat congolais pourrait prendre afin d'assurer une meilleure décentralisation des pouvoirs.

Le système fédéral est un système très répandu actuellement et en application surtout dans 3 grands Etats.

Le Congo étant de par son étendue et son potentiel économique, l'un des grands Etats du monde, il était normal qu'il adopte ce système de Gouvernement.

Il est à remarquer que même durant l'administration coloniale, le système d'administration du Congo était de type fédéral : un Gouverneur Général à la tête d'une administration centrale et six Gouverneurs de Province à la tête des administrations provinciales.

C'est un système de gouvernement plus nettement fédéral encore, qui a été admis à la Table Ronde de Bruxelles à laquelle assistait Patrice Lumumba lui-même, martyr de l'unité du Congo.

La loi fondamentale actuelle est — on l'oublie trop souvent — une constitution de type fédéral : il y est prévu pour chaque province, une constitution provinciale propre, une assemblée législative provinciale, un gouvernement provincial élu par l'Assemblée, les tribunaux provinciaux, les impôts provinciaux, etc ... Le Gouvernement central n'a, dans ses attributions que la représentation diplomatique, la défense nationale, le commerce interétatique, l'enseignement supérieur et certaines autres matières d'intérêt commun.

Les provinces sont représentées à l'échelon national par des sénateurs élus à part égale par les Assemblées provinciales, en raison de 14 par province. Leur chambre a les mêmes prérogatives que l'Assemblée Nationale.

Si à la Table Ronde de Bruxelles on a maintenu l'appellation «Province» au lieu d'«Etat», c'est uniquement pour éviter les tentatives de sécession qui se manifestaient déjà à l'époque sous la poussée de certains colons et de certaines sociétés.

Après la réunion de Lovanium, le Parlement congolais, c'est-à-dire l'Assemblée Nationale et le Sénat compris, a par une résolution, maintenu l'appelation « Province » après avoir rejeté la dénomination « Etat » qui avait été adopté à Tananarive.

Vous voyez par là que dans la mesure où l'on veut sincèrement une constitution fédérale pour le Congo, on se livre à une véritable mystification en faisant semblant de considérer qu'il est urgent qu'on prépare une semblable constitution, que seule une constitution fédérale résoudra la sécession du Katanga, alors qu'en fait la loi fondamentale n'est autre chose qu'une constitution fédérale.

Dès lors il faut se demander ce que cache cette mystification. D'où vient l'idée d'une constitution « fédérale » que l'on projette d'oc-

troyer à présent au Congo qui en est déjà doté depuis plus de deux ans ?

Pour découvrir la vérité qui se cache derrière ces brouillards artificiels, il nous faut remonter à la Conférence de Tananarive. Vous vous souvenez de cette réunion où, au lendemain de l'assassinat de notre héros national, Patrice Emery Lumumba, ceux qui assuraient la responsabilité de sa mort convièrent les leaders congolais à dépecer le Congo et à le partager à la grande satisfaction des milieux colonialistes. Le plan colonialiste que M. Tshombe apportait dans sa serviette et qu'il fit ratifier, dans des conditions sur lesquelles certains signataires s'expliqueront certainement un jour, consacrait non une **fédération,** mais une **confédération** extrêmement large de 12 Etats (12 à l'époque parce depuis lors d'autres appétits ont été éveillés).

Cette manœuvre colonialiste, appuyée par les sécessionnistes et les séparatistes et par quelques girouettes tournant à tous les vents, avait momentanément échoué à la suite du refus du Gouvernement de Stanleyville de participer à la Conférence de Tananarive et en présence de notre obstination, à nous les parlementaires qui demeurions aux côtés du Gouvernement légitime pour soutenir que seul le Parlement avait compétence pour modifier les institutions nationales.

C'est à partir de ce moment que les auteurs du projet de confédération ont cherché le moyen de légaliser leur plan.

D'où une nouvelle réunion à Coquilhatville, où, pour nous attirer dans leur jeu nous qui étions à Stanleyville, ils devaient faire un pas en arrière, en parlant cette fois de « fédération » au lieu de « confédération ». Et toujours dans le souci de légaliser leur projet, il fut admis cette fois que le Parlement était seul habilité pour résoudre la crise.

C'est ainsi que fut conçu et amorcé le plan ONU de rechercher un rapprochement entre Stanleyville et Léopoldville afin d'arriver à donner forme légale à leur dessin par le truchement du Parlement. MM. GARDINER (Ghanéen) et KIARY (Tunisien) qui forment actuellement l'exécutif de l'ONU au Congo furent chargés de l'exécution de ce plan.

Depuis notre arrivée à Léopoldville, il n'y eut jamais, malgré les fausses embrassades de Lovanium, une collaboration sincère entre notre groupe et celui de Léopoldville. Au moment où nous, on s'efforçait à rendre réelle la réconciliation nationale, eux par contre n'avaient en tête que la réussite de leurs plans machiavéliques.

Ainsi lors de la constitution du nouveau Gouvernement Adoula, qui heureusement échoua devant le Parlement mais qui est maintenu malgré tout en fonction, tout notre groupe s'est vu systématiquement écarté de l'équipe ministérielle. Le Gouvernement central — et c'est bien plus qu'une coïncidence — comprend pour la grande majorité, les prétendus chefs d'Etats pressentis à Tananarive, tandis que certains présidents provinciaux nationalistes, élus régulièrement par les Assemblées provinciales, se sont vus, par les mêmes manœuvres, remplacés par des commissaires extraordinaires dont la plupart sont également des soi-disant « chefs d'Etats » qui avaient participé à la conférence de Tenanarive.

Au moment où je vous parle, au Gouvernement central comme dans les provinces, les hommes qui assument en fait les responsabilités sont ceux qui ont signé les accords de Tananarive avec Tshombe.

Vous retiendrez aussi que malgré l'opposition du M.N.C.-Lumumba et des autres partis, défenseurs de l'unité, comme le PUNA, le CEREA, le P.S.A., le Parlement a légalisé, presque sans s'en rendre compte, le premier point de départ du plan de Tananarive, la division du Congo en 17 provinces. Ce nombre n'est même pas un minimum, en y ajoutant des régions qui n'ont pas encore introduit des pétitions, le stade final mènera à un minimum de 21 provinces.

Ce stade ayant été atteint, c'est alors qu'on devrait passer au second stade, la « fédération » et insensiblement le remplacement du Parlement par une « conférence des chefs d'Etats » à l'instar de ce qui avait été prévus à Tananarive et repris dans le plan qui a été suggéré à M. U Thant.

Voilà ce qui nous fait considérer que la prétendue constitution dite de type fédéral que l'on nous mijote n'est que la dernière étape vers la légalisation des objectifs de Tananarive. Voilà, Messieurs, où va le Congo, où va l'Afrique.

D'aucuns considèrent que le problème du Congo intéresse les seuls Congolais. Mais nous autres, nationalistes congolais, nous sommes convaincus que ce n'est pas le Congo seul qui est concerné mais c'est toute l'Afrique qui est visée. Le complot tramé contre le Congo auquel, hélas, plusieurs Congolais et de nombreux Africains collaborent, dans le but de satisfaire soit leurs intérêts personnels, soit leurs ambitions politiques, doit, s'il se réalise, conduire à un véritable suicide pour l'Afrique et entraîner une domination éternelle de l'Afrique par d'autres nations.

Si l'on se représente un instant le nombre d'Etats indépendants que comptent déjà l'ancienne Afrique Equatoriale Française, l'ancienne Afrique Occidentale Française, l'ancienne Afrique du Nord Française, les anciennes et actuelles colonies britanniques, portugaises, italiennes, etc ... et si l'on doit ajouter demain 21 Etats indépendants qui sortiraient de l'ex-Congo belge, on peut se demander ce que deviendra notre continent.

Si l'on s'imagine un instant les difficultés politiques, économiques que nous éprouvons et que nous éprouverons de plus en plus en

Afrique à la suite de ces morcellement et de la diversité d'Etats — on peut se demander si le destin que l'on prépare à l'Afrique n'est pas de croupir éternellement dans la misère, de vivre continuellement sous la domination des autres continents.

Il est évident que dans tous les « étaticules » qui devraient sortir de l'ancien Congo belge, une industrialisation quelconque serait inconcevable, à cette échelle. Ainsi donc nous, Congolais, comme les autres Africains d'ailleurs, nous serions condamnés à demeurer à perpétuité les fournisseurs attitrés de matières premières à nos anciennes métropoles et les acheteurs attitrés de leurs produits finis.

Depuis l'accession du Congo à l'indépendance par la bouche de Patrice LUMUMBA, d'Antoine GIZENGA et des autres nationalistes, le Congo n'a cessé de prévenir les Africains du danger qui guette l'Afrique dans la balkanisation du Congo. Malgré tous les périls que nous encourons pour notre vie, malgré notre manque d'hommes compétents, nous ne ménageons aucune occasion pour mettre les Africains devant leurs responsabilités.

L'Afrique devrait suivre de près l'évolution du problème congolais. Il est vrai que les néocolonialistes se refusent à toutes les suggestions africaines. Faut-il rappeler que lorsqu'un homme d'Etat africain comme le Président NKRUMAH écrit à M. Adoula pour lui conseiller de ne pas faire foi aux plans occidentaux et de continuer des efforts en vue de sauvegarder l'unité du Congo, la presse gouvernementale de Léopoldville s'écrie « De quoi se mêle Nkrumah ! ». Alors qu'elle accueille avec reconnaissance les injonctions des hommes d'Etats d'Occident qui veulent imposer au Congo un régime conduisant à sa balkanisation.

Mais cela ne doit décourager personne — le peuple congolais guidé par ses leaders nationalistes, soutient toutes les initiatives salutaires qui viennent des pays frères d'Afrique.

Quelle que soit l'amitié que nous réservons aux pays amis d'Europe, quel que soit notre désir sincère de maintenir les liens de coopération qui se sont établis entre nos pays et les leurs, nous ne devons pas oublier que ce sont nos anciens dominateurs, nos anciens exploiteurs. Nous ne devons pas leur laisser à eux seuls le soin de régler un problème aussi vital pour l'Afrique que celui du Congo ou d'inspirer les solutions à lui donner, solutions qui seront toujours en leur faveur.

S'il est vrai que pour le moment on ne peut s'attendre à la moindre résistance aux plans occidentaux pour la balkanisation du Congo de la part de ceux qui se sont emparés du pouvoir au Congo, c'est par le canal de l'ONU que l'Afrique pourrait imposer sa volonté pour le règlement du problème en faveur de l'Afrique et du Congo.

Dans ce domaine certains points pourraient retenir particulièrement l'attention des Gouvernements africains.

1.

L'Afrique devrait exiger que l'ONU au Congo ne collabore qu'avec le Gouvernement central légal, élu régulièrement par le Parlement, dans le respect de la loi. La collaboration qui se fait actuellement entre le faux gouvernement Adoula et l'ONU, conduit à déduire que l'ONU collaborera à l'avenir avec ceux qui exercent effectivement le pouvoir. Cette interprétation pourrait être exploitée par d'autres ambitieux ou par d'autres milieux, ce qui pourrait compliquer dangereusement le problème.

L'ONU ayant été invitée par le Gouvernement central légal au Congo ne devrait collaborer qu'avec un Gouvernement légal incontestable.

2.

L'Afrique devrait fixer un délai limite à l'ONU pour dire si oui ou non elle est incapable de réaliser la tâche pour laquelle on a fait appel à elle au Congo, c'est-à-dire l'évacuation des troupes étrangères du Katanga. En dehors de cela, il n'appartient qu'au seul Gouvernement central de maintenir l'ordre à l'intérieur du pays. Toutes les autres initiatives de l'ONU et surtout celles qui relèvent du pouvoir législatif congolais, sont en dehors du mandat qui a été confié à l'ONU au Congo et devraient être considérés comme ne représentant pas les exigences africaines.

3.

Les fonctionnaires africains occupant des postes politiques, c'est-à-dire les postes de direction au sein de l'ONU au Congo devraient être mandatés par leurs pays d'origine à cet effet, afin que l'Afrique, par l'intermédiaire de ces pays, puisse contrôler la politique de ses représentants.

Il faut louer l'initiative de la Fédération du Nigéria dans ce domaine, pour avoir renié à l'ONU le droit de désigner un de ses ressortissants à l'élaboration de la fameuse constitution sans son consentement. La désignation d'un expert par le Gouvernement nigérien pour participer à ces travaux a provoqué un soulagement dans les milieux nationalistes congolais, tandis que la presse gouvernementale de Léopoldville s'est élevée énergiquement contre cette décision, toujours par crainte que ce juriste désigné par un Gouvernement africain ne vienne contrecarrer le plan déjà amorcé.

L'actuel exécutif de l'ONU au Congo devrait être remplacé en faveur d'éléments n'ayant pas participé aux complots de Tananarive et de Coquilhatville et dûment manda-

tés par leurs pays d'origine pour exercer leurs fonctions.

4.

Le contrôle au moins par les pays d'origine, des tâches confiées aux troupes africaines mises à la disposition de l'ONU. On se souviendra bien que c'est avec la collaboration des troupes ghanéennes et marocaines que le coup d'Etat organisé contre Lumumba put réussir et que ce sont les troupes ethiopiennes qui étaient placées autour de la résidence de M. Gizenga à Stanleyville pour faire sauter cette habitation avec son occupant au moyen des mortiers.

Il sera bien dommage pour l'histoire de l'Afrique que les troupes africaines mises à la disposition du Congo pour l'aider à surmonter ses difficultés, n'aient servi qu'à favoriser le morcellement du Congo en faveur des colonialistes, n'aient servi qu'à la liquidation des chefs congolais qui leur ont fait appel !

⁂

L'Afrique doit rechercher à ce que le problème congolais soit résolu en sa faveur. Les efforts déployés par les pays africains, en envoyant les militaires dont les pertes sont nombreuses, en finançant les opérations malgré leurs difficultés budgétaires, ne devraient pas contribuer à la réussite des plans colonialistes et tshombistes. Ces efforts devraient contribuer à venger la mort des chefs africains, des soldats africains et des autres pays qui ont bien voulu aider le Congo, morts pour la cause du Congo, la cause de l'Afrique et de la paix, par le rétablissement de l'unité nationale et de l'indépendance réelle du Congo.

⁂

Voilà Messieurs les représentants de la presse, le message dont je suis porteur de la part des partis nationalistes congolais.

Je n'abuserai pas de votre patience si avant de nous séparer que je profitais de l'occasion unique qui m'est offerte pour rappeler au nom de mon pays, à certains pays d'Europe et notamment à la France leurs obligations amicales envers la nation congolaise.

Le Congo est un pays d'expression française tout comme la Guinée ou le Sénégal. Il peut être utile à la France comme la France peut lui être utile dans plusieurs domaines de coopération économique, technique et culturelle. L'affluence d'étudiants congolais en France et le besoin combien grand qu'à le Congo de professeurs d'expression française en témoignent en suffisance.

Le peuple congolais n'oubliera jamais l'appui moral qu'il a reçu de certains milieux français au moment de sa lutte pour l'indépendance. Lorsque nous fûmes en conflit avec nos anciens maîtres belges, c'est à la France que nous tendions la main. Ainsi lorsque Kasa-Vubu et Lumumba, principaux chefs nationalistes de l'époque, furent arrêtés par les Belges, c'est bien aux avocats français que nous avons fait appel en tout premier lieu pour assurer leur défense.

La fin de la guerre d'Algérie, la réconciliation entre le Peuple français et le peuple algérien équivaut aux yeux de tous les nationalistes africains comme une réconciliation entre la France et les nationalistes de toute l'Afrique.

Mais cette réconciliation sera partielle aussi longtemps que ne cessera l'appui militaire et moral que certains milieux français continuent à accorder à la rébellion du Sud-Katanga.

Le Congo pourrait, je l'affirme avec conviction, ouvrir des débouchés combien plus rentables, combien plus honorables à la France et au peuple français que le méprisable et coupable métier de mercenaire auquel s'adonnent certains.

Le moment n'est plus d'encourager ceux qui ne croient pas à l'égalité des races, à l'amitié entre les peuples sur un pied d'égalité. Il n'appartient qu'à la France d'apprendre ces principes aux pays qui ne les ont pas encore compris.

Et de notre côté, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir les liens d'amitié et de coopération qui ont toujours existé entre l'Afrique et l'Europe, dans la vérité, dans l'honnêteté et dans l'égalité.

Etienne Jacques Kihuyu,
Député national M.N.C./L.

(suite de la page 260)

au gouvernement et au Peuple portugais pour qu'ils comprennent enfin l'inutilité d'une guerre dont l'issue quelle qu'en soit la durée, ne peut faire de doute à personne et afin qu'ils mettent fin à cette effusion de sang qui ne peut qu'anéantir leur mérite d'avoir réalisé une politique d'intégration de races qui n'avait jamais réussi à réaliser aucun autre colonisateur.

» C'est à ce prix et à ce prix seulement qu'ils s'attireront l'amitié non seulement du Peuple angolais mais de tout le continent noir ».

Cette déclaration de M. Bomboko réaffirme, s'il en était encore besoin, la position du Congo qui, à l'image de tous les pays africains, contribue de manière agissante à la lutte contre le colonialisme barbare du Portugal en Afrique.

R. C.

LA SITUATION AU CONGO

vue par l'Union Générale des Etudiants Congolais (section Belgique)

1) **La sécession katangaise.**

Nous vous avons appelés, Messieurs, pour exprimer face aux représentants de l'opinion publique internationale ce que les étudiants congolais pensent des intrigues politiques et autres qui se jouent à propos de leurs pays (1).

Le Gouvernement de M. Adoula a inscrit au premier point de son programme la liquidation « des sécessions ». Nous avions, en son temps, relevé qu'il n'existait pas « des sécessions » au Congo, mais qu'il n'y avait qu'une seule et unique sécession celle de Tshombe. Les faits nous ont par la suite donné raison.

La ferme résolution d'en finir avec la sécession katangaise n'est pas une invention du Gouvernement actuel. Tous les gouvernements qui se sont déjà succédés au Congo l'ont inscrit à leur programme, mais le Gouvernement Adoula, plus que tout autre, avait en mains tous les atouts pour venir à bout de ce problème qui n'a cessé, de faire couler de l'encre et, de paralyser toute notre vie nationale.

Dans ce domaine, deux voies se présentent. Celle du règlement pacifique de la question congolaise et celle du règlement armé de cette même question.

Inutile de vous dire, Messieurs, que les Congolais sont légitimement pressés de voir liquider la rebellion tshombiste. Mais voyons ce qui a été fait dans une voie comme dans une autre.

Au temps des Commissaires généraux, nous avions la mission Lihau qui s'est rendue sur place à Elisabethville pour convaincre Tshombe de mettre fin à sa sécession. Lumumba, le bouc émissaire de tous les péchés de l'indépendance du Congo étant lâchement assassiné, plus rien ne s'opposait à Tshombe pour revenir dans la République. Cette mission, comme toutes les autres que nous connaîtrons par la suite, n'était pas couronnée de succès. Les Commissaires généraux, qui avaient pourtant la bénédiction de l'Occident, ont lamentablement échoué à faire rentrer l'intransigeant Tshombe dans le bercail sans que l'Occident n'ait dénoncé cette attitude.

Nous pouvons relever en passant déjà, le double jeu de certains milieux occidentaux qui soutiennent les deux églises et qui les empêchent justement de s'entendre.

Le gouvernement mort-né de M. Ileo n'a eu comme toute besogne que de permettre malheureusement à Tshombe de renforcer sa position qui l'était déjà par l'aide extérieure qu'il recevait au détriment du gouvernement central. Arrivé au pouvoir par la voie d'une propagande perfide et puissamment orchestrée, M. Ileo crut béatement que ceux-là mêmes qui l'ont porté au pouvoir vont lui faciliter la tâche. Ne l'a-t-on pas entendu crier que Tshombe n'a jamais été compris, qu'il est le seul à le comprendre (sic). C'est à cette époque que les massacres les plus ignobles se déroulent au Nord Katanga sans que ni le gouvernement Ileo, ni le monde dit libre n'aient soulevé aucune protestation. M. Ileo eut l'ingéniosité d'organiser des congrès. Le premier en date, celui de Tananarive où Tshombe lui-même dénonça l'organisation et l'envoi d'une force armée au Nord Katanga et cela contre le principe même admis à Tananarive. Le second, le congrès de Coquilhatville qui a prouvé au monde la mauvaise foi de Tshombe. Mobutu, malgré sa nomination à la tête de la « gendarmerie du Katanga », n'a jamais pris possession de ses nouvelles fonctions et pour cause.

Que constatons-nous, Messieurs ? L'échec de toute tentative du règlement pacifique pourtant prôné par ceux-là mêmes qui conseillent Tshombe. Celui-ci se dérobe toujours. et ne tient pas la parole donnée. Nous croyons très peu à l'efficacité du programme occidental du règlement pacifique de la question katangaise. Les occidentaux ont des intérêts si différents qu'il leur est impossible de se mettre d'accord sur un programme du règlement de la « crise du Congo ».

Malgré tous ses échecs, le Gouvernement de M. Adoula s'est engagé dans la même voie pacifique. Nous avons connu les entretiens de Kitona qui se sont pourtant clôturés par un accord signé sous le couvert de l'ONU elle-même, accord dénoncé une fois de plus par le perfide Tshombe. Inutile de parler de ceux de Léopoldville qui se sont terminés de la manière que nous connaissons tous.

Nous avons dans notre pays, un petit animal nommé en français le caméléon : cet animal pour passer innocemment prend la couleur de l'environnement. C'est ainsi qu'agit Tshombe, selon qu'il reçoit ses conseils de Londres, de Paris ou de Bruxelles.

Messieurs, si vous avez un peu de cœur, les étudiants congolais vous convient à dire publiquement dans vos journaux respectifs que le mythe Tshombe n'existe pas. Ce qui existe c'est le peuple congolais qui a aussi droit au soleil et dont les aspirations même ne doivent pas être bafouées, piétinées au profit de certains intérêts capitalistes dont l'outil est un des enfants qui trahit ainsi le Congo d'une façon ignoble.

Il nous reste pour la solution durable de cet état de choses que la neutralisation du gouvernement provincial du Katanga. Psychologiquement Tshombe est arrivé à un degré tel

(1) Extrait de la conférence de presse du 9-8-62.

qu'il lui est difficile de renoncer à certaines faveurs qu'il a usurpées. Le Gouvernement Adoula, excédé par les dérobades successives de Tshombe a usé de son pouvoir, le pouvoir qui lui était reconnu même par le Conseil de Sécurité dans ses différentes résolutions, et a passé à l'action armée. Action qui lui est contesté par certains gouvernements occidentaux et pour cause, ce n'est certainement pas dans l'intérêt du peuple congolais.

Le Gouvernement Central a pour mission le maintien de l'ordre, c'est sa mission sacrée. Il doit réprimer impitoyablement, et par tous les moyens, tout ce qui trouble cet ordre public d'où qu'il vient et cela dans l'intérêt même de l'ordre public international.

Quelle est alors notre position en face de tout cela ?

Nous réprouvons le principe des négociations entre le Gouvernement Central et un gouvernement provincial. Nous réprouvons la constitution des commissions mixtes qui est une reconnaissance tacite de cette province comme Etat souverain.

Si le Katanga veut se faire entendre, il n'a qu'à passer par les deux Chambres et jouer le jeu parlementaire. C'est le principe même de la démocratie dont vous êtes de farouches défenseurs dans vos pays mais que vous n'hésitez pas de trahir quand certains intérêts sont en cause. **Ce n'est pas l'affaire de Tshombe et d'Adoula de discuter la future Constitution. Elle doit être l'émanation du peuple entier par la voix de ses dignes représentants qui sont les parlementaires.** Adoula et Tshombe passent, mais la Constitution ne passe pas, elle engage l'avenir et il faut qu'elle soit acceptable par des générations futures. C'est une situation insensée de voir les Katangais siéger au Parlement d'une part et de l'autre le Gouvernement Central engager des pourparlers avec le gouvernement provincial du Katanga sur la matière qui relève justement des prérogatives du Parlement. Des deux choses l'une, ou bien le Katanga en envoyant ses parlementaires à Léopoldville se reconnaît partie intégrale du Congo donc une province, ou bien c'est une forme subtile de l'espionnage autorisé et soutenu par certaines puissances étrangères.

Pour nous, la suppression de la sécession doit trouver une solution exclusivement nationale sans ingérence étrangère. Le pouvoir central doit disposer de tous les moyens indispensables pour résoudre des problèmes typiquement nationaux. Nous ne croyons pas à la bienfaisante action du projet du programme occidental dit « de blocus économique ». Cela pour des raisons suivantes :

1) Il importe de savoir que les Occidentaux ne peuvent élaborer et mettre sur pied un programme de blocus économique contre le Sud-Katanga parce que le faisant, ils décrèterons leur propre asphyxie.

2) Sur le plan pratique, le blocus économique n'a aucune efficacité, car il suppose que les voisins soient honnêtes et contrôlés, ce qui est loin de l'être pour nos voisins du sud et du sud-ouest.

3) Sur le plan social, ce plan a une portée inquiétante, en effets, ses effets touchent durement les innocents, les ouvriers et les autres. Ce qui, à la longue, peut donner un argument de poids à Tshombe qui représentera alors le Gouvernement Central comme étant contre le peuple et vous savez tous que «ventre affamé n'a plus d'oreille ».

4) Sur le plan économique, le blocus projeté n'apporte aucun sou dans les caisses de l'Etat, au contraire.

Pour nous, la seule solution efficace est la neutralisation du gouvernement provincial du Katanga, la nomination d'un Commissaire extraordinaire pour le rétablissement de l'ordre, la liberté aux sociétés d'exercer leur fonction **mais en se soumettant aux injonction du pouvoir de Léopoldville.**

A propos de la constitution fédérale du Congo.

Dès que M. Adoula avait fait connaître au public le projet de la future constitution fédérale dont serait doté le Congo, un soupir de soulagement s'était fait entendre dans une partie de l'opinion internationale. La presse qui épaule cette opinion, presse des milieux d'affaires d'une manière générale, est allée même jusqu'à parler d'un retour à la ... modération ... au réalisme, de la part de Léopoldville. Est-ce une preuve d'extrémisme ou d'irréalisme que d'avoir un régime non fédéral au Congo ? Non, bien sûr. Seulement, le jugement de cette presse nous enseigne à merveille que le Congo et l'extérieur, surtout l'Occident ne parlent toujours pas le même langage. Le parleront-ils jamais ? C'est à souhaiter.

Pour nous, fédéralistes, constitution fédérale ... ce sont là des concepts **neutres qui doivent** encore épouser des formes qui procèdent des réalités et des contingences locales. Le mot fédéralisme cache en lui des types fédéraux de gouvernement qui ne se ressemblent pas. Les 13 pays fédéraux d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'Afrique sont aussi différents que le sont entre eux des pays unitaires. Evoquons simplement, sans entrer dans les détails, la différence entre la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie, tous pays unitaires. De même celle entre l'histoire de la fédération américaine, soviétique, suisse, indoue ou nigérienne. Dès lors, il apparaît hautement abhérant, comme le fait le Gouvernement congolais sous la poussée de ses multiples conseillers étrangers, de faire appel aux « experts » extérieurs, fussent-ils les **internationaux** de l'ONU. La constitution du Congo ne doit pas être une charte de l'ONU, ni un traité économique, militaire ou autre.

De même qu'elle ne doit pas être la décalque de la constitution américaine, allemande,

suisse, etc ... La loi fondamentale du Congo était aussi l'œuvre des **experts belges. Cela ne l'a pas empêché d'être combattue par les Belges eux-mêmes.**

Ce qui est déconcertant, c'est de constater que l'on veut faire de cette constitution une affaire entre Adoula et Tshombe avec leurs supporters respectifs. Les uns y voyant la manière de s'assurer de tous le Congo, les autres le cadre souple où peut « s'emboîter » le Katanga trainant derrière lui les lingots de cuivre. On comprend, dès lors, les soupirs de soulagement des uns et des autres. Non, une constitution doit être l'œuvre à la fois d'experts nationaux qui la créent compte tenu des réalités historiques, sociologiques, géographiques et ethnologiques du pays, qu'ils sont les seuls à connaître mieux, et le peuple qui est appelé à l'accepter ou à la rejeter. Et il semble que ceci n'entre pas en ligne de compte chez beaucoup de ceux qui sont toujours prêts à s'occuper de ce qui se passe chez les autres.

Quoi qu'il en soit, est-il vraiment acquis que cette constitution fédérale aura réussi à ramener le Katanga au sein du Congo ? Nous avons toutes les raisons de répondre non. Il suffit de rappeler quelques paroles de l'intervieuw de Tshombe au journal «Le Monde» : « Il pouvait bien s'agir d'un piège, l'objectif était de me présenter comme un adversaire du fédéralisme en donnant à ce mot un contenu qui nous serait inacceptable. **La Constitution idéale demeure celle établie à Tananarive au printemps de l'année dernière. Son texte prévoyait l'établissement d'une confédération d'Etats souverains ».**

Nous croyons que de concessions en concessions on en arrive à la pure reconnaissance de l'indépendance du Katanga. Mais même si par la force des choses cette constitution venait à être imposée au peuple congolais, nous continuons à répéter qu'elle mourra du mal qu'elle porte en elle-même.

CONGO ET ANGOLA, SOLIDARITE AGISSANTE

Il y a quelques jours, le gouvernement portugais avait demandé aux autorités de Léopoldville des « explications » au sujet d'un camp militaire installé dans la région de Thysville et mis à la disposition des combattants angolais par le gouvernement de M. Cyrille Adoula.

La réponse n'a pas tardé!

Une réponse claire, nette et sans détour, lancé à la face des colonialistes haineux de Lisbonne. La voici dans son entièreté.

« La République du Congo est résolue à mes. La conqute de l'indépendance n'a été combattre le colonialisme sous toutes ses forpour nous qu'une étape vers la libération de toute l'Afrique. Nos frères de race angolais et d'autres pays africains qui sont sous le joug du colonialisme bénéficieront de notre part d'un appui fraternel total.

» Ayant souffert nous-mêmes du colonialisme, nous n'admettrons jamais que cette sorte d'exploitation de l'homme subsiste sur aucun point de notre continent et nous ne ménagerons aucun effort pour l'en extirper par tous les moyens.

» Nonobstant nos difficultés d'ordre interne, nous sommes décidés à soutenir les efforts des pays frères qui luttent inlassablement pour arracher leur indépendance à des colonialistes attardés.

» Depuis que le Peuple angolais a compris que la période d'humiliation et d'asservissement était révolue, la République du Congo s'est rangée immédiatement à ses côtés.

» Nous avons accueilli et nous accueillerons toujours nos frères angolais. Ils sont victimes d'une politique intolérable condamnée par tous les pays du monde parce qu'elle est dépassée et est contraire à la dignité humaine. Si nous refusons notre aide aux valeureux angolais comme certains hommes d'Etats africains, nous nous rendrons complices de la barbarie d'assassins étrangers qui ne cherchent qu'à maintenir tout un peuple dans un état d'esclavage.

» La presse a fait dernièrement écho de la cession d'un camp d'entraînement qui aurait été mis à la disposition des patriotes angolais par les Autorités de la République du Congo. La République du Congo, en cette matière, n'a de compte à rendre à personne. Elle fait, en vertu de sa souveraineté, ce que bon lui semble, pourvu que son action serve l'intérêt de l'humanité.

» En cela, nous ne sommes d'ailleurs ni les seuls ni les premiers, le Maroc et la Tunisie ayant rendu à leurs frères algériens les mêmes services que ceux que nous rendons aujourd'hui à nos frères angolais et que nous rendront à quiconque sera demain dans la même situation.

» La République du Congo déclare solennellement et sans ambages qu'elle maintiendra sa politique de soutien moral et d'assistance dans toute l'étendue de ses possibilités au soulèvement d'un peuple qui aura droit inaliénable à la liberté.

» Le Peuple congolais fait un vibrant appel

(voir suite page 257)

Prix au numéro 20 fr.

Edition AVION

QUATRIEME ANNEE
Nos 37-38
18 novembre 1962

REMARQUES CONGOLAISES

Hebdomadaire PANAFRICAIN d'information et de documentation 16, rue aux Laines, Bruxelles - Belgique

Tél. : 12.41.54
C. C. P. 6479.73

Directeur
Jacques Ceulemans

Banque Belgo-Congolaise
Bruxelles Comp. No 23316

SOMMAIRE

CONGO 196 ?
par Thomas
R. KANZA

- Que se passe-t-il à l'Otraco ?
- Une nouvelle prise de position de la F.G.T.K. et de la C.S.L.C.
- L'indépendance katangaise, mythe ou réalité ?
par
G. MUTAMBAIE
- L'incident du 12-9-1962 à E'ville
- Lumumba, homme du oui mais !
par C. C. O'Brien
- Le Portugalisme
par Michel LUWAU

Abonnement annuel:
Edit. Belgique 500 fr.
» Etranger 550 fr.
» Outre-Mer
avion 680 fr.

CONGO 196 ?

par Thomas R. KANZA

NOTRE maison d'édition sort ce jour. un nouvel ouvrage de Thomas R. KANZA. Afin que nos lecteurs puissent en priorité, apprécier l'intérêt de cette étude, nous publions ci dessous, — avec l'accord de l'auteur — un chapitre de son livre. (1)

Ces pages dominée par une pensée aussi généreuse que réaliste ont le mérite de discuter sans idéologie préconçue des problèmes d'une pénible décolonisation.

Ce livre prophétique au moment où il a été écrit (1961) est déjà quelque peu dépassé tant les événements vont vite en Afrique. Il n'en demeure pas moins que sa lecture ne pourra que profiter à ceux qui s'intéressent à l'avenir du Congo.

Jacques CEULEMANS.

DE LA SOUVERAINETE - CLIENTELE

... Le Congo n'a pas connu sa période de décolonisation, période nécessaire lorsqu'il est question de remise-reprise du pouvoir politique.

Des avertissements aussi providentiels que ceux émis par des personnalités comme le professeur Guy Malengreau de l'Université Catholique de Louvain n'ont pas été pris en considération, hélas !

Le 24 mars 1956, dans son exposé au Colloque organisé à Louvain par la Société d'Etudes Politiques et Sociales, le professeur Guy Malengreau déclarait : « L'évolution politique et sociale du Congo belge et du Ruanda-Urundi s'est à ce point accélérée depuis la guerre qu'elle voue désormais à l'impuissance toute politique coloniale soucieuse d'éviter à tout prix de brûler les étapes et obstinément orientée vers des solutions pragmatiques. Si nous voulons éviter d'être bientôt débordés par les événements qui déjà nous devancent, il est urgent de réfléchir sérieusement aux transformations qui s'imposent dès à présent sur le plan des structures politiques et sociales. Le temps nous est désormais mesuré

(1) Editions « Remarques Congolaises » — 88 pages — Prix : **50 F.**

et nous devons renoncer à parachever notre œuvre coloniale en parcourant systématiquement, comme nous l'aurions souhaité, les étapes successives que nous nous étions assignés d'avance. Nous devons renoncer également à l'illusion d'obtenir des autochtones qu'ils s'en remettent, comme autrefois, à notre sagesse et à notre sollicitude pour résoudre les conflits que suscitent chaque jour en nombre croissant les tensions inévitables entre colonisateurs et colonisés. » (1)

L'industrialisation, la révolution matérielle et économique est si avancée au Congo que tout pouvoir politique n'est qu'illusion lorsqu'il n'est pas fondé sur un contrôle de l'appareil économique et financier. Les Belges ont structuré au Congo une certaine unité administrative devenue une fragile unité nationale mais dont la base véritable consiste en une unité économique imposée par les investisseurs européens qui découvrent la complémentarité toute naturelle entre les différentes régions et les différentes peuplades du Congo. Ne pourront maintenir cette unité administrative que ceux capables d'imposer et de maintenir également l'unité économique et financière. En ne réclamant que le pouvoir politique sans exiger le contrôle effectif de l'appareil moteur de ce pouvoir, les dirigeants politiques congolais auront conduit leur pays vers ce que le clairvoyant Président Kwame Nkrumah appelle « la souveraineté-clientèle » comprise comme « une fausse indépendance accordée par la puissance métropolitaine à sa colonie dans l'intention cachée de faire du pays soi-disant libéré un Etat-client et de le contrôler effectivement par les moyens autres que politiques. »

Pour la plupart des Congolais conscients des problèmes de leur pays, il s'agit de parvenir à résoudre un drame personnel, celui d'établir, de forger petit à petit moyennant les nouveaux apports et certaines des coutumes traditionnelles, une nouvelle forme de pensée et d'action adaptée aux circonstances nouvelles. Les Congolais ont à rechercher et à établir un joint, une transition entre la vie de colonisé qu'ils connaissent et celle de citoyen d'un pays nominalement indépendant dont ils font l'apprentissage à grands frais, au prix de sang et de larmes.

Non préparés à subir la nouvelle forme de « souveraineté-clientèle », les Congolais sont forcés de passer par la phase inévitable de révolution psychologique, de bouleversements de mentalité et de mode de vie.

L'indépendance politique d'un pays anciennement colonisé présente des avantages et des inconvénients, apporte des bienfaits, suscite des progrès et provoque des dégâts inhérents au fait. Outre le cap de la révolution psychologique et sociale qui doit être franchi, le pays affronte le stade de la révolution technique, qui tout en faisant sortir théoriquement ce territoire de l'orbite des pays colonisés et dominés, le place en un temps record devant des problèmes épineux et tragiquement identiques à ceux des pays hautement industrialisés, économiquement stables et prospères.

L'indépendance politique qui ne se conquiert qu'à la suite de remous politiques s'accompagne souvent de manifestations passionnelles apparamment patriotiques et nationalistes. Elle provoque inévitablement des perturbations avec conséquences plus ou moins graves dans les structures sociales, culturelles, économiques.

Chez certains peuples jeunes et multiraciaux, comme au Congo, où précisément la période de décolonisation fut absente, c'est une regrettable désagrégation de toutes les valeurs morales, matérielles et spirituelles d'une civilisation en voie de création.

Bref, il faut du courage pour reconnaître que la conquête de l'indépendance politique par les leaders congolais peu soucieux parce que mal informés des réalités économiques, a rompu les équilibres de tous ordres déjà existants sans avoir pu disposer du temps nécessaire ni des possibilités de les remplacer immédiatement et adéquatement.

Le Congo est désormais — il le restera encore pendant quelques temps — le pays de déséquilibres plus ou moins permanents, à moins qu'un esprit nouveau inspire des autorités nouvelles et conscientes qui auront à cœur le redressement de cette nation rendue pauvre parce qu'elle est potentiellement riche et puissante.

(1) Malengreau, Guy : « L'évolution des institutions politiques en Afrique Belge », mars 1956.

★

On nous prie d'insérer :

COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République du Congo porte à la ocnnaissance du Public qu'elle n'est pas responsable des actes et actions des nommés DEHALUE et DAFFE, Léopold ; de nationalité belge, étant donné que ces deux personnes ne sont ni mandatées, ni employées par le Gouvernement congolais.

Bruxelles, le 9 novembre 1962.

★

Notre collaborateur et ami Jules Chomé étant actuellement à Usumbura où il assure les intérêts de la partie civile dans le procès des assissins du Prince Rwagasore.

Nous attendons son retour pour établir la vérité sur le rôle qu'on lui prête auprès du président du MNC/L M. Gbenye. Nous remettons à la semaine prochaine l'article sur ce sujet.

R. C.

QUE SE PASSE-T-IL A L'OTRACO ?

La structure de l'Otraco résulte des textes légaux suivants :

Arrêté royal du 12.12.1935,
Loi du 12 juillet 1952,
Arrêtés du 30.12.52, 7.12.53, 4 et 21.6.1955, etc ...

Ces dispositions légales font de l'Otraco un organisme parastatal, jouissant d'une autonomie financière, contrôlée par le Ministère des Colonies — contrôle revenant actuellement au Ministère des Transports et Communications.

La création de l'Otraco mettait sous le contrôle des pouvoirs publics un ensemble d'activités relatives au transport des marchandises, produits et voyageurs assurées précédemment par des sociétés privées.

Le Conseil de Gérance constituait en quelque sorte un vestige du caractère privé de ces entreprises de transport. La représentation des principaux groupes financiers y était dosée de façon à donner satisfaction aux intérêts engagés dans la Colonie.

A part quelques interventions visant des cas très particuliers, le Conseil de Gérance ne s'est pratiquement manifesté d'aucune façon notoire depuis plusieurs années. Des représentants de syndicats politiques complétaient, depuis quelques années, cette équipe dont les diverses tendances se neutralisaient ainsi, sans débats.

Dans la réalité, nombreux furent ceux pour qui le titre de membre du Conseil de Gérance se traduisait par l'occasion de voyage en Belgique, un complément de traitement et enfin des sollicitations des milieux les plus divers.

En juillet 1960, non seulement la même structure subsistait mais encore le nombre de Directeurs était accru. Ceux qui ont conseillé cette inflation de hauts dirigeants prenaient comme prétexte que tant que le total des Directeurs d'Afrique ajouté à celui des Directeurs d'Europe n'était pas atteint, on pouvait « y aller ».

La conséquence fut une dispersion regrettable — l'expérience l'a prouvé — de l'autorité et de la responsabilité.

Au niveau des réseaux, l'unité de commandement n'était même plus réalisée alors que l'Otraco d'avant 1960 tenait par l'autorité centralisée quasi dictatoriale, régime peut-être déplorable mais rendu inévitable par les circonstances, l'étendue du pays et la gravité des problèmes à résoudre.

L'érection de certains services généraux en directions mises sur le même pied que les anciennes directions, rendait impossible la question.

La situation actuelle.

Le résultat est que l'Otraco traverse une crise très grave due principalement au manque d'autorité organisé. Ceux qui devraient détenir l'autorité sont handicapés parce que leurs pouvoirs sont limités. Ceux qui devraient être **au service** des départements les plus importants jouissent d'une autorité exagérée qui les mettent à l'abri des responsabilités et des contrôles nécessaires.

A noter que, présentement, les deux dirigeants principaux sont incarcérés et que, juridiquement, l'Otraco est dans une situation extrêmement fragile tandis que, sur le plan de la gestion courante, aucune décision importante n'est plus prise.

La solution.

La nominations d'un nouveau Conseil de Gérance n'apporterait aucune solution rapide ni pratique.

Juridiquement — la question est à étudier — la détention des deux principaux dirigeants devrait être mise à profit par le Gouvernement congolais pour instaurer un Commissariat Extraordinaire, nanti de larges pouvoirs dans le but de rendre à l'Otraco son caractère d'outil indispensable à la vie économique du pays.

Deux directions générales, l'une pour le chemin de fer, l'autre pour les voies fluviales, doivent être créées. Chacune de ces directions comprendrait un directeur adjoint pour l'exploitation, un autre (au besoin Européen) pour le département technique.

Entre le Commissaire extraordinaire et ces deux Directions, on pourrait concevoir une inspection général, liaison indispensable assurant une unité de vue sur certains domaines.

Le Commissaire extraordinaire serait un fonctionnaire du Ministère des Transports et de Communications, aidé, suivant leur compétence, par des Commissaires émanant du département des Affaires Economiques, du Travail, des Finances et des Travaux Publics.

L'Inspecteur général pourrait avoir comme adjoint des Européens choisis pour leur compétence : son rôle serait de contrôler et d'orienter les activités des deux Directions Générales suivant les directives du Commissariat Extraordinaire.

En même temps, il faut :

— remettre à la place qui leur revient les nouvelles directions et les ramener au niveau du service fonctionnel qui est leur raison d'être ;

— s'assurer le concours des techniciens nécessaires à la bonne marche de l'Office, leur garantir leur rémunération et solliciter, s'il le faut, leur intégration dans l'assistance de l'O.N.U. ;

— solliciter une aide technique qui sera d'autant plus facile à obtenir que la structure et la compétence des responsables sera plus solide, permettant une véritable gestion de nos transports nationaux ;

— remplacer le Comitra (en Europe) par un Comité national (au Congo) auquel doivent être représentés tous les principaux usagers.

Le but à atteindre peut se résumer en deux points :

— l'Otraco doit fonctionner aussi parfaitement que possible ;

— l'Otraco ne doit dépendre que des seuls pouvoirs publics pour être au service de la Nation et donc de ses habitants.

Nous vous permettons de faire le commentaire du texte ci-dessous :

On essaye de nous y démontrer avec la délicatesse d'un intérêt bien camouflé et d'une main bien gantée qu'il ne s'agit pas d'opération destructive téléguidée. N'avait-on pourtant pas établi un plan de destruction de transports au Congo pour 2 ans ?

L'opération se fait d'une façon fort délicate. Bon nombre de conseillers et techniciens sont des opérateurs bien dressés. Cela explique les pannes et les sabotages constants des « irresponsables » noirs. Ces poussées constantes des conseillers vers un déséquilibre économique, ces regroupements journaliers après les heures de service des conseillers et techniciens tant du secteur privé que du secteur public pour faire le point de leur plan d'action.

On sait bien que les noirs n'ont pas de mémoire et qu'ils n'ont aucun sens économique puisqu'ils vivent au jour le jour. Donc il faudrait les exploiter à fond. Tous les efforts sont conjugués vers cela. Il faudrait faire comprendre aux noirs qu'en dehors du moment présent rien ne compte.

Toutefois il faut reconnaître qu'aussi longtemps qu'on aura sous ses ordres ceux qui ont exercé le commandement, la crise de notre pays ne finira jamais, car le noir accuse, du plus haut jusqu'au dernier, un complexe d'infériorité très flagrant, On nous a, par notre bon cœur et de belles paroles. Il faudrait détruire le noir en se servant du noir : C'EST LA METHODE CLASSIQUE. Personne ne sera rendu responsable des méfaits. C'est la politique de l'argent qui joue ses impératifs impitoyables.

Il faut faire une malheureuse constatation ... Nous nous en excusons auprès de quiconque qui se froisserait. Toutes les organisations sont téléguidées à des milliers de kilomètres. Le plan économique du pays est entre les mains étrangères. Le seul organisme qui échappait à cela et qui faisait la force du pays, c'est l'Otraco. Tous les efforts convergent maintenant contre l'Otraco pour le détruire. Les financiers étrangers prônent une solution de salut pour le pays par la livraison des transports nationaux à des privés en promettant monts et merveilles à la Nation.

On en a tout vu.... dans ce Congo théoriquement indépendant, où l'on chevauche à travers contradictions et inepties, avec la conscience la plus tranquille d'un bienheureux. Il faudrait sacrifier les intérêts du public au profit des intérêts privés. Si cela constituait une contradiction dans les pays démocratiquement établis et libres, cela constitue un cadre bien équilibré ici chez nous. Que voulez-vous ? Nous avons des conseillers et des techniciens ... Mais que l'on n'oublie pas que « c'est une grande sottise et une grande imprudence de prendre sous ses ordres celui qui a exercé le commandement sur soi ».

L'Otraco n'étant plus un bien belge est appelé à disparaître. Tous les efforts convergent vers cela.

« A quoi sert d'ouvrir le feu comme en Algérie où la réputation de la France est en jeu, alors qu'il suffit de répandre de la graisse sur le pavé ? Les gens y passent, glissent, tombent, se cassent le crâne et meurent. Il n'y a personne rendu responsable de cela ». Cette graisse : C'EST LA HAUTE FINANCE.

Depuis plus de 2 ans, les épithètes conseillers et techniciens étaient fort honorés et fort honorables mais cela tend à disparaître car les techniciens et conseillers s'aperçoivent qu'ils deviennent de plus en plus risibles vu leur comportement et l'échec de leur travail. Il y a plus de 2 ans que nous avons repris les activités de l'Otraco SANS REMISE-REPRISE

et au lieu de nous encorager, on nous détruit ; ceci simplement parce qu'une entreprise comme l'Otraco ne devait pas être un bien des macaques. **Il y a plus de 2 ans que l'Otraco fonctionne malgré les difficultés, faute de pièces de rechange. Les pièces nécessaire aux fonctionnement normal du travail sont parfois déposées dans les magasins de la place mais lorsque l'Otraco passe commande, ses techniciens contactent leurs frères pour ne rien lui fournir.** Il y a plus de 2 ans que les travailleurs congolais n'ont jamais bénéficié ni des augmentations ni des gratifications annuelles. Les recettes d'exploitation sont presque toutes destinées aux besoins de techniciens pour :

a) paiement de salaire exagéré avec devises fortes ;

b) paiement des frais de transport pour congé tous les 4 et 6 mois alors que de leur époque ces congés ne se prenaient qu'après une période 2 ou 3 ans ;

c) paiement des appartements dans des hôtels bien que l'Otraco dispose de maisons. Ils refusent l'occupation de nos immeubles sous prétexte qu'ils n'ont pas de boys pour les entretenir (sic).

Malgré tout ceci, ils ne sont pas encore contents puisqu'ils n'ont pas encore atteint leur but.

Inepties et contradictions.

L'on propose une politique d'austérité pour l'Otraco et son bon fonctionnement en procédant à des absurdités, tel que la passation aux secteurs privés d'un bien public pour mieux opprimer le pays et ses citoyens trop crédules et, faire obtenir au secteur privé un atout essentiel contre le Gouvernement. L'on tiendra ainsi le Gouvernement en haleine chaque fois que l'on voudra obtenir quelque chose que ce soit même au détriment du pays. C'est un pas très prononcé vers la destruction du pays et la prise des pouvoirs du pays par l'étranger, et les moyens n'y sont point épargnés pour y parvenir.

Ceci constitue du colonialisme beaucoup plus grave, beaucoup plus pénible, beaucoup plus criminel qu'avant le colonialisme plus ou moins mitigé d'avant l'Indépendance.

L'on s'attaque à la structure de l'Otraco en proposant un commandement par l'extérieur, bien entendu sous l'autorité des étrangers. L'on semble même posser à une sorte de constitution du Collège de gestion de l'Otraco où tout le monde pourrait être responsable et où personne ne l'est en fait et en réalité. « Le Commissaire extraordinaire serait un fonctionnaire du Ministère des Transports et Communications, aidé, suivant leur compétence, par des Commissaires émanant du département des Affaires Economiques, du Travail, des Finances et des Travaux Publics ».

Comment conseiller le plan d'austérité et du bon fonctionnement avec de telles inepties ?

Comment conseiller un plan d'austérité avec une politique destructrice où l'on oppose les noirs entre eux, où l'on oppose blancs et noirs, où l'on oppose blancs entre eux (ce qui est plus rare).

Comment conseiller un plan d'austérité quand l'on pousse à 2 Directions Générales, l'une des Chemins de Fer, l'autre des Voies Fluviales visant ainsi à découper les transports, pouvant imposer à la Nation et au Gouvernement des tarifs à volonté et, devant tout refus, bloquer éventuellement tous les transports, surexciter l'opinion de la masse, la pousser à la révolte et réclamer à corps et cris le commandement du pays par des étrangers ?

C'est le jeu de la haute finance. C'est le plan de destruction établi. Il faut provoquer l'existence de 2 Directions Générales qui sont contrôlées par un Inspecteur Général qui pratiquement n'a rien à faire puisque chaque Direction à ses inspecteurs, à moins qu'il ne soit assimilé à un Administrateur-Gérant ou à un Président. Or l'on préconise la gestion de l'Otraco par l'extérieur, quelles seraient alors les compétences des Directeurs blancs qu'on compte mettre et qu'on voudrait qu'ils entourent l'Inspecteur Général qui ne servirait que de marionnette.

Cette politique destructrice et de sabotage veut aussi se servir de l'O.N.U. qui était honni hier et dont on se sert aujourd'hui pour se rendre immunisable et permettre une balkanisation de l'Otraco (et du pays).

Votre exposé semble dire qu'à l'Otraco il n'y a pas d'autorité, que les dirigeants sont incapables et très bêtes, qu'ils ne sont pas formés, qu'il faudrait profiter de l'emprisonnement de ses dirigeants pour faire du juridisme tronqué, ce qui fait croire que l'arrestation des dirigeants Otraco est poussée par les Blancs.

L'on se demande si les structures de l'Otraco dont vous faites état vous les connaissez à suffisance car nous constatons que vous parlez d'un nombre pléthorique de dirigeants Otraco et vous ignorez combien il y en avaient.

Vous semblez vous attaquer aux Directeurs et dirigeants de l'Otraco dont, d'après vous, les voyages n'ont servi qu'à des agréments et plaisances. L'on se demande où vous étiez en tant que conseillers et techniciens et ce que vous faites pour le moment.

Monsieur l'épistolier, pouvez-vous réfuter ce qui est dit plus haut. Comment comptez-vous réaliser la politique d'austérité et du bon fonctionnement de l'Otraco avec vos conclusions :

— remettre à la place qui leur revient les nouvelles directions et les ramener au niveau du service fonctionnel qui est leur raison d'être. **C'est ronflant, mirobolant et grandiloquent, mais pour le moins ambigu ;**

— s'assurer le concours de techniciens nécessaires à la bonne marche de l'Office **(Que font les techniciens actuels ?) ;**

— leur garantir leur rémunération et solliciter, s'il le faut, leur intégration dans l'assistance de l'O.N.U., **cette O.N.U. si fortement combattu par vous-mêmes ;**

— solliciter une aide technique qui sera d'autant plus facile à obtenir que la structure et la compétence des responsables sera plus solide, permettant une véritable gestion de nos transports nationaux. **Ce qui veut dire que le manque de pièces de rechange et les difficultés d'obtention de licences sont provoqués par des techniciens qui se mettent en rapport avec d'autres techniciens des services compétents pour faire obstruction, en se basant sur l'incompétence des responsables actuels de l'Otraco et que la gestion est mauvaise actuellement puisque les techniciens la sabotent ;**

— Remplacer le Comitra (en Europe) par un comité National (au Congo) auquel doivent être représentés tous les principaux usagers. **(Il faut en conclure après ce qui vient d'être dit que des contacts sont déjà établis entre des conseillers et techniciens Otraco et des ex-agents Otraco avec l'organisme plus haut cité).**

Léopoldville, le 26 octobre 1962.

(à suivre)

Une nouvelle prise de position de la Fédération Générale du Travail du Kongo (FGTK) et de la Confédération des Syndicats Libres du Congo (CSLC)

vis à vis des problèmes qui se posent au pays

Nous sommes heureux de publier cette nouvelle prise de position des deux Centrales Syndicales congolaises, la FGTK et la CSLC.

Elle est signée par M. Siwa, pour la première, par M. Kithima pour la seconde.

Nous ne savons pas pour quelle raison la Centrale Chrétienne, l'UTC ne s'est pas cette fois, associée à cette démarche. De plus en plus, il apparaît que les organisations ouvrières congolaises ont, sur la situation de leurs pays, des vues plus réalistes et plus justes que les leaders politiques, à quelques exceptions près.

Un mystère demeure pour nous totalement incompris, malgré tous les contacts que nous avons avec les milieux congolais, les plus divers et malgré la minutie avec laquelle nous suivons l'évolution politique de ce pays.

Comment se fait-il que le Premier Ministre Cyrille Adoula dont les attaches avec les milieux syndicaux sont si étroits (n'a-t-il pas conservé son poste de Secrétaire-Général de la FGTK où M. Siwa se considère toujours comme son remplaçant intérimaire ?. Comment se fait-il que M. Adoula prenne la responsabilité d'une politique aussi éloignée des idéaux que défendent avec tant de courage et de lucidité, ses amis syndicalistes.

Lui qui n'avait pas de parti politique à sa dévotion, il aurait pu trouver là, dans ces milieux syndicalistes (qui pourraient devenir un jour le ferment d'une nouvelle politique congolaise), dans le nouveau « Parti National de la Convention du Peuple », dans d'autres formations nationales, l'appui dont il aurait eu besoin pour mener une grande poltique d'unité, de neutralisme, d'indépendance réelle dans tous les domaines. Il aurait pu jouer ce rôle, que certains rêvaient pour lui, de continuateur de Patrice Lumumba.

Pour le moment, il en est loin puisqu'il attache son nom à la balkanisation de son pays et que, sur le plan international, il vote, par soumission aux E-U et à la Belgique, contre l'admission de la grande République de Chine au sein des Nations-Unies et permet à son quotidien « Le

Progrès » de salir Cuba — ce symbole de l'indépendance nationale — et d'exalter et de justifier la position anticubaine des E-U, que chez nous même un Paul Struye a condamnée sans appel.

Puisse-t-il ne plus tarder à sortir de l'équivoque ! S'il ne veut pas se fermer tout avenir, il est temps qu'il redresse la situation et applique au gouvernement la saine politique que ses amis syndicalistes (et tous les milieux sains du Congo, les milieux d'étudiants notamment, voir le dernier numéro du bulletin de l'Ugec) préconisent.

Et si les vrais maîtres du Congo ne le lui permettent pas qu'il s'en aille en beauté.

Tôt ou tard, dans ce cas, il aura un rôle à jouer. S'il s'obstine dans le mauvais rôle qu'on lui fait tenir, même ses amis les plus fidèles finiront par le renier.

J. Ch.

Messieurs les représentants de la presse,
Messieurs les membres du Corps diplomatique,
Messieurs les Travailleurs,

La réalisation d'un Congo, Etat indépendant et souverain avec la totalité des attributs de la souveraineté dans tous les domaines, implique que le pouvoir politique soit complètement dans les mains du peuple congolais et de ses représentants.

Par l'utilisation de ce pouvoir politique, des transformations économiques devront s'opérer notamment la conquête par le peuple congolais de l'indépendance économique, c'est-à-dire, l'établissement des rapports économiques avec l'extérieur sur une base d'égalité et dans l'intérêt mutuel des peuples.

D'une façon générale, l'utilisation du pouvoir politique pour opérer ces transformations économiques aura comme objectif le développement des forces productrices et de la production, l'augmentation du revenu national dans l'intérêt des populations congolaises en vue de satisfaire leurs besoins et par conséquent le relèvement de leur niveau de vie.

N'oublions pas que les masses ouvrières et rurales qui, sous l'ancien régime, constituaient les classes les plus déshéritées de la société, ont accepté de lutter contre ce régime dans la perspective qu'elles verraient leurs conditions d'existence s'améliorer dans le cadre du Congo indépendant.

On peut considérer que ces masses des déshérités sont frustrées des fruits de leur lutte par le fait qu'une oligarchie profiteuse s'est installée au pouvoir et dont font partie, entre autres, des individus qui ont pactisé avec les colonialistes, aider ceux-ci à traquer les combattants de l'indépendance nationale.

Dans un pays comme le nôtre, quel qu'il soit, un gouvernement ne peut mener indéfiniment une politique opposée aux intérêts du peuple.

Aussi, souscrivons-nous entièrement aux résolutions adoptées par la Commission Consultative Economique et Sociale aux travaux de laquelle sont associés les représentants des associations ouvrières, patronales et de l'Etat.

Ces résolutions qui forment un premier train de mesures susceptibles de permettre la reconstruction du pays, se résument comme suit :

1)**Le problème politique posé par la sécession katangaise doit être réglé au plus tôt.** Il ne peut, en effet, être perdu de vue que la province du Katanga représentait à elle seule au 30 juin 1960, 48% des exportations du Congo (sur base 1959, elle peuvent être évaluées à 11.734 millions) et 79% de la production minière.

Nous ajouterons, pour notre part, qu'étant donné qu'un groupe de fascistes recrutés dans diférents pays veulent édifier avec le concours de certains affairistes européens et américains un « bastion blanc » englobant le Katanga, la Rhodésie/Nyassaland, l'Angola, le Mozambique, l'Afrique du Sud et que l'existence de ce bastion blanc empêchera l'Afrique de jouer le rôle historique qui lui revient dans le monde, tous les peuples frères de ce continent se trouvent concernés par ce problème.

Par conséquent, nous recommandons au Gouvernement de prendre l'initiative d'organiser une conférence interafricaine consacrée exclusivement à ce problème, source principale du déséquilibre dont souffre le Congo dans différents domaines.

Nous demanderons au gouvernement de nous autoriser à avoir accès à la radio nationale pour adresser au moins deux messages par semaine à nos frères travailleurs de la province du Katanga.

2) **Création de nouvelles provinces.**

Suspension de l'application de la loi sur la création des nouvelles provinces pour les raisons suivantes :

a) Le budget 1962 voté par les Chambres prévoyait un déficit mensuel d'un milliard passé aujourd'hui à 1 milliard 400 millions, compte tenu des dépenses hors budget.

La création de nouvelles provinces, provoquant de nouvelles dépenses aggravera ce déficit, ce qui ne manquera pas d'entraîner des répercussions sur le plan monétaire. N'a-t-on pas vu les Ministres parlementaires de l'ancienne assemblée de la province de Léo, s'octroyer 24 mois de traitements et d'indemnités précisément parce qu'il y a eu démembrement de l'ex-province de Léo.

Rappelons que la valeur de l'encaisse or de 2 milliards 100 millions en 1959 est tombée à 47 millions fin juin 1962.

b) Par manque de ressources financières, des hôpitaux cesseront de fonctionner, des écoles seront fermées, des travaux d'utilité publique abandonnés, le personnel de l'Etat ne sera pas payé.

c) Nous reconnaissons que l'Administration que nous a léguée la Belgique est trop lourde, il faut l'alléger pour l'adapter aux contingences nées de l'indépendance. Ce n'est, toutefois pas une raison pour faire craquer l'armature administrative que nous connaissons, à l'heure actuelle, qui se fonde sur des traditions vieilles d'au moins 80 ans, alors que nous ne disposons pas encore des cadres capables de réorganiser cette Administration. La mise sur pied d'un service administratif est un travail technique qui ne peut être confié qu'à des experts.

Le vide administratif vis-à-vis duquel vont se trouver les nouvelles provinces entraînera des conséquences fâcheuses sur le plan économique et social.

d) Par manque des ressources financières, certains dirigeants de nouvelles provinces recoureront à l'aide étrangère qu'ils ne recevront que moyennant certaines conditions politiques.

Etant donné que les hommes politiques de ce pays ont prouvé à différentes reprises leur manque de scrupule, ces dirigeants provinciaux n'hésiteront pas à hypothéquer les droits de la République pour obtenir cette aide.

Ainsi, les Allemands, les Russes, les Français, les Américains vont placer nos provincettes sous leur tutelle. Nous assisterons alors à l'impuissance et à la liquéfaction de l'autorité du Gouvernement Central et à l'éclatement du Congo. Le Centre-Afrique vivra d'autre part dans une atmosphère perpétuelle de guerre froide provoquée par la présence dans cette partie du monde des antagonistes qui se disputent l'hégémonie du monde.

Il n'y a d'ailleurs, pas de langage plus éloquent que celui des chiffres.

Pour l'ensemble du pays, nous avons 187 ministres provinciaux et 935 membres de cabinets ministériels provinciaux.

Les dépenses uniquement en traitements, pour les ministres et membres de cabinets provinciaux, compte tenu des indemnités de représentation prévues pour les ministres, le logement, les frais de voiture, se chiffreront grosso modo à 400 millions par an.

Des régions entières du pays manquent d'hôpitaux, de dispensaires, d'écoles, des centaines de milliers de travailleurs parmi lesquels des pères de famille nombreuse sont réduits au chômage par suite de la conjoncture économique mais l'Etat va consacrer un petit demi-milliard à entretenir des politiciens qui, jusqu'ici, ont brillé par leur incompétence, leur manque de moralité, leur manque de scrupule, leur manque de sens de responsabilité, leur impéritie, leur incurie.

A l'occasion du démembrement des provinces traditionnelles, les gouvernements et les assemblées des provinces de Léopoldville, de l'Equateur et du Kasaï se sont octroyés, sous forme d'indemnité de sortie, des traitements et indemnités de deux ans évalués en moyenne, pour chaque bénéficiaire, à 700.000 frs.

Les mêmes ministres et conseillers provinciaux, ayant perçu ces prébendes, se sont précipités pour s'accaparer des places au sein des gouvernements et assemblées de nouvelles provinces !

Par contre, l'ancienne province du Kasaï doit au personnel de l'enseignement libre la bagatelle somme de 500 millions. A quelles autorités ces enseignants vont-ils s'adresser pour réclamer leur dû, alors que la province du Kasaï s'est démembrée ?

Nos hommes politiques sont tellement aveuglés par leurs intérêts qu'ils ne sont pas conscients du danger que présente pour le pays la création des provinces à caractère tribal.

Ignorent-ils qu'un des moyens que les ennemis de l'indépendance réelle du Congo ont utilisés au Congo pour empêcher toute cohésion entre leaders politiques nécessaire à la consolidation de cette indépendance est l'exploitation du sentiment tribal.

Le tribalisme, le régionalisme, le provincialisme sont, en grande partie, à la base des difficultés que le pays traverse en ce moment. Le Congo doit son essor à la complémentarité des régions, à la collaboration de toutes les tribus, de toutes les races composant la grande famille congolaise.

Prôner le tribalisme, le régionalisme, le provincialisme ou le racisme qui s'oppose au développement économique, source de progrès social, est un acte criminel parce que portant préjudice aux intérêts du peuple.

Pendant les 85 ans de la colonisation, nous avons appris à nous connaître, à nous comprendre, à nous serrer les coudes pour édifier la nation congolaise. Aucune raison ne peut donc justifier les luttes tribales, régionales, provinciales ou raciales.

Si des pays européens superindustralisés, qui ont pratiqué, des siècles durant, un nationalisme aveugle et étroit éprouvent, aujourd'hui, la nécessité de se regrouper au sein d'une communauté économique ce qui entraînera automatiquement une intégration politique dans un abandon, de leur part, d'une partie de leur souveraineté, nous ne voyons pas pourquoi nos tribus ne maintiendraient-elles pas leur cohésion pour construire, au centre de l'Afrique, grâce aux ressources dont elles disposent, à leur position géographique, une des plus grandes puissances du monde.

A partir du moment où chacun d'entre nous admet la nécessité d'écarter de sa voie tout ce qui mène au séparatisme, les structures unitaires du pays seront sauvegardées dans l'intérêt de tout le monde.

Les masse rurales et ouvrières ne réclament ni fédéralisme, ni confédéralisme, ni structu-

res politiques unitaires, mais l'amélioration de leurs conditions d'existence qui ne peut être acquise que dans un pays économiquement fort c'est à dire aux structures politiques solides.

Notre esprit tribaliste, régionaliste et provincialiste nous conduira fatalement au racisme.

Or pour le développement économique du pays et la promotion sociale de ses populations, nous avons besoins de capitaux et de cadres qui nous font actuellement défaut. Seuls les étrangers, c'est-à-dire des personnes appartenant à d'autres races pourraient nous les fournir.

Le fait de nous opposer au tribalisme, au régionalisme, au provincialisme, au racisme ne signifie nullement que nous contestons à chaque tribu, à chaque région, à chaque race le droit de développer son domaine artistique, de créer une société pour la conservation de la langue et de ses traditions.

La décision de transférer la capitale de Boma à Léopoldville a été consacrée par un décvret datant de 1923 mais pour des raisons d'ordre budgétaire et technique, l'application de ce décret n'a commencé qu'en 1929 soit six ans plus tard !

En raison des considérations qui précèdent, nous demandons :

1) la suspension de la loi portant création des provinces ;

2) la nomination des Commissaires spéciaux possédant toutes les qualités intellectuelles et morales leur permettant d'assumer ces fonctions qui seront chargés d'administrer les six provinces traditionnelles avec le concours des Chefs des Services Administratifs.

Ceci implique, bien entendu, la neutralisation de toutes les institutions politiques provinciales actuelles.

L'Assemblée provinciale sera remplacée par une Commission Economique et Sociale composée de représentants du capital, du travail et de l'Etat qui élaborera un programme de redressement de chaque province qui sera communiquée au Gouvernement Central. Ce régime se maintiendra jusqu'à l'organisation de nouvelles élections.

Le Gouvernement ne devra pas hésiter à prendre des mesures de rigueur à l'endroit des hommes politiques qui s'opposeront à l'application de ces mesures.

3) **Réduction du nombre des Ministres du Gouvernement Central.**

12 Ministres et un Haut Commissaire au Plan relevant de l'autorité directe du Premier Ministre qui aura, en outre, dans ses attributions, la Défense Nationale, l'Information.

Avant le 30 juin 1960, le Congo était dirigé par un gouverneur général, un vice-gouverneur général, un secrétaire général et 8 directeurs généraux. Le Haut-Commissariat au Plan relevait de l'autorité directe du chef de la Colonie.

Aujourd'hui, pour des raisons d'ordre politique et tribal, 30 ministres se répartissent les compétences de ces 11 hauts fonctionnaires. D'où conflits permanents de compétence et manque d'efficience et de cohésion au sein de l'éde l'équipe gouvernementale.

4) **Organisation des Cabinets Ministériels.**

Le chiffre des membres de cabinets sera réduit à 5.

5) **Traitement du Personnel politique.**

Etablissement d'une échelle barémique applicable à tous ceux qui émargent directement et indirectement au budget de l'Etat et se basant sur une tension de 1 à 10, le « 1 » étant le minimum vital. Les taux des traitements doivent être calculés en fonction des ressources dont dispose le pays.

6) **L'Efficience de l'Administration.**

Pour rendre les administrations efficientes, nous acceptons l'idée de l'intégration du personnel étranger au sein de celle-ci avec droit d'initiative et de responsabilité.

Le Congo n'est pas le premier pays à avoir adopté cette formule car, dans de nombreux pays africains qui peuvent se prévaloir d'une élite intellectuelle supérieure en nombre et en qualité, le pourcentage des cadres étrangers au sein des administrations publiques est assez élevé. En Algérie par exemple, les fonctionnaires français sont maintenus malgré la guerre qui a opposé ce pays à la France ; il en est de même au Maroc où le pourcentage des fonctionnaires étrangers est assez élevé alors que ce pays est moins vaste et possède plus d'intellectuels que le Congo.

A ce propos, chacun sait que des exportations des produits miniers et agricoles traversent en fraude les frontières de l'Est du pays à la barbe des agents des Douanes dont nombre ont réussi à édifier des fortunes.

Ces exportations en fraude privent le trésor congolais de plusieurs millions de devises qui sont nécessaires à l'équilibre de la balance des paiements.

Aussi, réclamons-nous au gouvernement le recrutement à l'étranger des spécialistes des questions douanières qui seront affectés aux frontières avec des garde-frontières.

7) Nous ajouterons : **la création d'une Commission d'enquête pour déterminer l'origine des fortunes amassées par les hommes politiques congolais après l'indépendance. Si celles-ci sont le produit des détournements, de concussions, prévarications, elles seront confisquées au profit de l'Etat congolais et les leaders politiques qui se seraient livrés à pareils méfaits seront châtiés sévèrement.** Des peines de prison seront appliquées, elles porteront, en outre, déchéance d'exercer une fonction publique et d'être éligible soit à vie soit pendant une longue durée. La peine de mort devra être prononcée pour les cas les plus graves (de trahison ou de malversation spécialement lorsqu'elles sont le fait de tout

détenteur de l'autorité publique ou de mandataire politique).

A ce propos, pouvons-nous signaler qu'un ancien ministre impliqué dans une affaire de détournement de fonds publics qui lui a coûté son portefeuille se pavane en ce moment en Europe. Il s'est acheté un immeuble de 2 étages à Bruxelles, une villa en Suisse. Au cours de son séjour en Belgique, il a une fois, organisé un dîner de 200 couverts dans un restaurant select.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que ce curieux personnage aurait pris des arrangements en Hollande, avec une usine textile, pour faire imprimer des pièces de tissu WAX portant son effigie.

Pour permettre au Gouvernement d'appliquer ce programme de salut public, de reconstruction nationale mis au point par la Commission économique et sociale aux travaux de laquelle les organisations patronales, syndicales et de l'Etat ont été associées, nous avons accepté de suspendre, pendant une certaine période les revendications d'augmentations de salaires, estimant d'ailleurs que celles-ci n'amélioreraient nullement, dans la conjoncture économique actuelle, le pouvoir d'achat des travailleurs. Une augmentation de 20 % entraîne une augmentation de 20% du coût de la vie.

Si contre toute attente, ce programme était rejeté par les hommes politiques parce que portant atteinte à leurs intérêts, **nous réclamerons dans l'immédiat, une augmentation des taux minimum de l'ordre de 80%.**

8) **Logement des fonctionnaires.**

Pour que ce problème soit résolu, nous recommandons au gouvernement de soumettre à l'examen de la Commission consultative économique et sociale.

Pour que le programme défini ci-dessus soit réalisé dans l'immédiat, il faut :

1) que le Gouvernement actuel soit remanié et de son sein soient écartés certains Ministres trop connus, hélas, pour le soin qu'ils apportent à traiter les intérêts de leurs provinces au détriment de ceux de l'Etat (voire à monnayer les services que leurs fonctions permet de rendre).

Il faut donc une réorganisation du Gouvernement : le pouvoir central doit être affermi, consolidé. Rien de bon ne se fera dans notre pays si un certain ordre et une certaine discipline n'y règnent pas. Il est urgent de sanctionner la conduite des fonctionnaires qui pour des raisons d'intérêts personnels, n'exécutent pas les directives qui leur sont données.

2) refaire notre système parlementaire conçu par des juristes occidentaux ; la loi fondamentale ne tient pas compte des exigences propres à un pays sous-développé ni des traditions de nos populations.

Il faut éviter de morceler le pouvoir entre des institutions qui se le disputent sans souci de l'intérêt du pays. Une seule Assemblée législative doit constituer le pouvoir législatif. Elle doit être composée d'hommes soucieux du bien public. Le spectacle ridicule offert au monde par les assemblées législatives issues des élections de 1960 doit cesser sans plus de délai. Le peuple est scandalisé des gaspillages tapageurs, de la corruption de ces hommes politiques qui mènent le pays à la ruine et suscitant la dérision du monde entier.

3) que de nouvelles élections soient organisées au plus tôt basées sur un programme clair qui exprime la volonté de tous de sortir du marasme et de l'impuissance qui nous étouffent aujourd'hui. Nous pensons que la réalisation du programme que nous proposons au peuple, à tout le peuple et non à certains clans ou tribus, est le point de départ de toute politique salutaire.

C'est par elle et par elle seule que nous reconstituerons l'unité du pays. **Les colonialistes nous ont laissé dans un Etat sans cadres et sans force en proie à un tribalisme stupide. Ils en ont tiré le meilleur profit : la sécession de la province du Katanga organisée, dirigée par les capitalistes étrangers en est l'exemple cruel. Sous le couvert d'hommes achetés à coup de millions, la colonisation européenne continue ses méfaits : elle divise et corrompt, achète les parlementaires, couche sous des mitrailleuses les populations locales.**

Qu'on ne se méprenne pas : l'unité du Congo ne sera constituée que lorsque les Congolais auront puisé, en eux-mêmes, les forces suffisantes pour chasser les TSHOMBE, les MUNONGO, les KIMBA et avec eux leurs maîtres, survivants d'une époque révolue.

Tant que perdurera notre faiblesse, la division du Congo subsistera. Ce ne sont pas les étrangers qui y mettront fin.

C'est pourquoi, nous pensons que le problème katangais dépend de la solution que nous apporterons à tous les autres avec lesquels le pays se trouve confronté. C'est en même temps qu'il faut combattre la sécession katangaise et restaurer l'autorité du Gouvernement Central qu'il faut rendre la confiance au peuple congolais en réalisant un programme de redressement économique, social et moral. Sans réformes profondes, le peuple congolais n'apportera pas son appui au Gouvernement et sans le soutien populaire, le Gouvernement restera impuissant.

Nous croyons que, désormais, le meilleur de nos forces doit être consacré à imposer ce support populaire afin de sauver le Congo de la catastrophe et afin de rendre à tous les citoyens de ce pays, de la ville ou de la brousse, la dignité à laquelle ils ont droit.

Fait à Léopoldville, le 30-10-1962.

pour la C.S.L.C.,
A. R. KITHIMA.
Pour la F.G.T.K.,
A. R. SIWA.

« L'INDEPENDANCE KATANGAISE » (1) MYTHE OU REALITE ?

par G. MUTAMBAIE

La « Libre Belgique » se devait d'apporter sa caution morale et son appui publicitaire à l'ouvrage d'un « affreux », cette catégorie d'individus sans qui — de l'aveu même de l'auteur — « le problème de la sécession katangaise serait réglé depuis longtemps... » (2).

Pour ce gendelettre, très modeste, puisqu'il accole à son titre « d'affreux » celui de héros (3) le quotidien officiel du monde catholique belge se montre plein de compréhension et, a même trouvé que : « l'attrait fondamental de ce livre réside dans la révélation de l'âme *des affreux » ... (4).*

Nous croyons que les « affreux » n'ont comme « âme » que celle du canon de leur arme et préférons réserver nos colonnes à des Congolais *qui, à visage découvert, dénoncent l'hypocrisie et la tromperie du mythe katangais plutôt qu'à un mercenaire belge, courageusement anonyme, qui, après avoir largement monnayé ses « exploits » essaye d'en commercialiser ces tristes et peu reluisants échos.*

Nous avons la conviction qu'en mettant à la disposition de nos lecteurs le point de vue congolais en la matière, beaucoup mieux servir les intérêts légitimes des habitants du Katanga.

Jacques CEULEMANS.

Il est maintenant de coutume que chaque bloc qui se dispute l'hégémonie de l'humanité, ait ses créatures et ses hommes de paille épars dans le monde. On les exalte, on les engraisse, on les présente, sous tous les contours, comme de vrais représentants du peuple.

Au Katanga, un problème se posait : comment exploiter calmement le cuivre et l'uranium sans être inquiété ? On se mit à la recherche d'un acteur. On n'eut aucune peine à découvrir l'oiseau rare . un commerçant failli, en difficultés avec ses créanciers, accepta de bon cœur d'interpréter le rôle de **Président du Katanga.** On mit en branle toute la machine hollywoodienne, faite de propagande et de mystification. En peu de temps et à la satisfaction des metteurs en scène, Tshombé parvint, avec une parfaite maîtrise, à jour ce rôle. Ainsi fut créé Moïse Tshombé, comme on crée la plupart des vedettes de l'écran.

C'est en vain que le lecteur belge, déjà intoxiqué par une campagne qui n'excède en rien en mensonge et en hypocrisie, cherchera dans la presse capitaliste et bourgeoise des informations précises sur le désordre financier qui règne chez « dear » Tshombé.

On s'acharne plutôt avec un plaisir évident sur l'incurie et la mauvaise administration des dirigeants de Léopoldville, mais les protshombistes se gardent bien de révéler que les détournements des fonds publics, la corruption, la gabégie, le « matabische « sont devenus des pratiques courantes au Katanga.

Quand on sait que la seule « élite » que la Belgique installa au Congo après 80 ans de colonisation est celle qui gouverne è Léopoldville, on ne peut que se sentir émerveillé devant « l'intellectualisme tardif » de Tschombé et Cie. Car personne n'ignore, et le chroniqueur international de « La Libre Belgique » en premier lieu, que l'administration du Sud-Katanga est aussi incapable et incompétente, et même plus, que celle de Léopoldville. Que « les frais de voyage et de tourisme des dirigeants sud-katangais ont été supérieurs l'an dernier, à la totalité des frais encourus en ce domaine par le Gouvernement Central de Léo » (2). Tout cela, on le cachera au lecteur belge que la profession de foi anti-communiste de Tshombé — « dont l'habilité consiste à tirer parti de l'émotion qui s'empare des occidentaux quand on agite devant eux le spectre de Moscou » (3) — a rendu sensible à tout ce qui a trait au Katanga.

Que les mercenaires de Tshombé se livrent à des exercices de génocide dans le Nord-Katanga, l'Occident civilisé et libre accablera au contraire les victimes. Mais qu'au cours des manifestations de provocation organisées par ceux qui tirent les ficelles de la sécession, des irresponsables tombant sous des balles perdues des soldats de l'O.N.U., aussitôt s'éveillent dans une catégorie de presse occidentale, depuis — ô paradoxe des paradoxes — les cyniques doctrinaires de Prétoria jusqu'aux fanatiques lyncheurs d'Alabama, des sentiments de pitié, de compassion et d'humanisme pour le Nègre du Katanga.

Mieux, on s'empressera d'associer le Vatican à ces manœuvres diaboliques. Heureusement que le Pape y a répondu par un silence d'autant plus significatif qu'il a indisposé ceux-là qui confondent l'Eglise à l'Occident intéressé, aux racistes, aux possédants.

Tout le monde sait cependant, et les Belges en particulier, que si l'O.N.U. devait faire ses valises et quitter le Katanga, les Blancs qui y

(1) Extraits de « L'Etudiant Congolais » d'octobre 1962.

(2) « Les héros sont des affreux », « Libre Belgique » du 6-11-62, p. 5.

(3) « Libre Belgique » du 2-11-62 « son auteur, un compatriote... qui fut un affreux ».

(4) « Libre eBlgique » du 2-11-62.

(2) « La Gauche » du 24 août 1962.

(3) « La Cité ».

sont installés s'en iront aussi sans plus attendre.

N'empêche. On s'attachera à organiser un réel festival de mensonge et de mystification sous le thème très connu : « Le Sud-Katanga, seule partie du Congo où règnent la paix et l'ordre. »

LA « PAIX KATANGAISE »

Au lecteur belge, on présente le régime policier instauré par l'ex-commerçant (failli) Tshombé, régime basé sur la force du mercenariat et cadrant mal avec les idéaux de démocratie et de liberté que prônent les maîtres de la sécession, comme une « parfaite réussite d'une collaboration (sic) entre Noirs et Blancs ». Toute la jeunesse de la Conakat (JENAKAT), tous les chômeurs Lunda ont été incorporés dans la « gendarmerie » créée pour les besoins de la cause, une cause encore nébuleuse pour Kapenda Tshombé lui-même.

La « prospérité » du Katanga n'a pas empêché sa monnaie de perdre les deux tiers de sa valeur. Les devises étrangères abondent sans doute au Katanga, mais elles ne servent qu'à l'enrichissement de fonctionnaires corrompus et à l'entretien des « affreux ».

Qu'est-ce donc la paix au Katanga ? La paix au Katanga, c'est la vie tranquille du colon blanc qui a renforcé son mépris, son insolence et son arrogance à l'égard des Noirs. Le 6 août 1961, l'envoyé spécial du journal « Le Monde » au Katanga, se vit répondre, par un chef machiniste blanc auquel il demanda si, dans les trains, les Noirs étaient admis en 1re classe : « Nous avons augmenté le tarif pour qu'ils en soient le moins possible. »

La paix au Katanga, c'est l'extraction du minerai au profit de quelques privilégiés de l'Union Minière qui, en réalité, gouverne et entretient le régime ; c'est aussi l'assurance, la confiance en soi que ressent l'homme blanc d'être encore maître dans cette partie d'Afrique.

La paix, c'est le recrutement intensif des fascistes et des racistes pour combattre le Noir, car en somme contre qui se bat le Sud-Africain, le Français, le Belge, engagé dans la gendarmerie, sinon contre le Noir. (4)

La paix au Katanga, ce sont les raids d'extermination dirigés contre le peuple du Nord-Katanga ; c'est l'assassinat de Patrice Lumumba, de Mpolo, Okito, Dag Hammarskjöld et de plusieurs autres dont les noms ne sont connus que des assassins seuls ; la paix, c'est l'érection du camp des réfugiés Baluba spoliés de leurs biens par le régime ; la perpétuation de la discrimination raciale, l'existence d'un prolétariat nègre et d'une bourgeoisie où se retrouvent pêle-mêle les aventuriers de tout poil, les flibustiers de tout crin, les contrebandiers de toute espèce. Pour avoir voulu rompre le silence sur la mort de Lumumba, le ministre katangais de l'Information M. Samalenge fut abattu dans « un accident de chasse ». M. Kiwele mourra après « une courte maladie ». Même eux ne sont pas épargnés !

Voilà l'étrange paix katangaise, la paix du colon, de l'Union Minière, du mercenaire, du raciste sud-africain. Celle du Nègre ? Motus, le silence est de rigueur. Il semble qu'à force de coups de baïonnette par-ci, de la propagande par-là, le Nègre du Katanga a fini par s'accomoder de la mystérieuse paix du Katanga, mais l'espoir et le salut ne peuvent lui venir que du peuple congolais dont il fait partie.

LE MYTHE KATANGAIS

Les nationalistes africains ont déjà précisé leur position face au problème katangais : c'est une aventure. L'attitude de Nkrumah, Sékou Touré, Jomo Kenyatta et autres, est bien connu, A long terme, un Katanga indépendant n'est pas viable. L'Angola qui aujourd'hui s'est engagé dans la lutte qui doit inéluctablement le mener à la libération ne sera pas toujours sous la botte de Salazar, fidèle à Tshombé. Le 18 septembre 1961 le Parti National Zimbabwe de la Rhodésie du Sud, a protesté auprès du Haut-Commissaire britannique à Salisbury contre la présence de Tshombé dans le territoire aujourd'hui sous contrôle du raciste Sir Welensky. Le 9 décembre 1961, pendant l'opération de l'O.N.U. pour l'unification du Congo, le Parti Uni de l'Indépendance Nationale de la Rhodésie du Nord, a demandé à ses membres d'empêcher l'entrée de Tshombé en Rhodésie ; la dernière attitude du gouvernement du Burundi dans l'application des mesures prises par le gouvernement congolais au sujet des communications téléphoniques avec le Katanga est sans équivoque.

Bref, le Katanga est entouré de poudrières qu'une étincelle de nationalisme suffit pour mettre à feu et à sang et ébranler les alliances factices et secrètes qui le soutiennent. L'indépendance katangaise n'est réalité que dans l'imagination béate de l'Union Minière et de tout ce qu'elle représente comme combinaisons financières internationales et exploitantes (capitaux des lords empanachés de Londres, de la droite belge, la Banque Lambert, la Société Générale de Belgique, la Tanganyika Concessions, etc.).

« Le problème de la sécession katangaise est avant tout un problème financier. Ce problème lui-même est celui des grandes compagnies minières et ce n'est pas là une simplification excessive du problème », écrit U Thant dans la préface à son rapport annuel présent à l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

(4) N. de la R. Voir « Remarques Congolaises », 35-36 du 2-11-62.

Aujourd'hui Tshombé vient de recevoir de ses maîtres l'ordre d'accepter le plan U Thant. u'on ne s'y méprenne pas. Ce n'est pas la première proposition, le premier plan que Tshombé ratifie : les difficultés que sucitera Tshombé — comme par hasard **ces incidents du 12 septembre 1962** dont l'origine est inconnue — pour entraver l'application de ce plan démontreront la véracité de ce qui précède. L'astuce des maîtres est de triompher en paraissant abandonner.

G. Mutambaie.

Nous publions ci-après le rapport de l'ONU sur :

L'Incident du 12 septembre 1962.

37. — Le 12 septembre, vers 10 heures, une patrouille ordinaire de 20 hommes des forces forces de l'ONUC s'est avancée jusqu'à environ 1 500 mètres au nord de la position de l'ONUC située au carrefour du chemin Martini à Elisabethville. A ce point, la patrouille a été entourée par une centaine d'hommes de la gendarmerie katangaise qui ont essayé de l'encercler. La gendarmerie a tiré quelques coups de feu sur la patrouille de l'ONUC, laquelle, pour se dégager, a riposté en tirant en tout 9 salves. La gendarmerie s'est dispersée, laissant derrière elle quatre caffres à munitions, quatre baïonnettes, cinq chargeurs garnis, 58 capotes et 65 couvertures. Alors que la patrouille des Nations Unies ramassait ce matériel et se disposait à regagner son poste, la gendarmerie est revenue sur les lieux et a essayé de nouveau d'encercler la patrouille de l'ONUC. L'officier commandant la patrouille de l'ONUC a fait savoir par signaux au chef des Katangais qu'il désirait le rencontrer. Ce dernier a accepté et tous deux ont décidé de regagner leurs positions respectives ; cependant, au cours de l'entretien, la gendarmerie a ouvert un feu nourri sur la patrouille de l'ONUC et 20 gendarmes, baïonnette au canon, ont essayé de prendre d'assaut la patrouille. Les soldats de l'ONUC ont alors tiré en tout 10 salves et les gendarmes se sont dispersés. L'ONUC n'a pas subi de pertes et, à 12 h 15, le colonel Kiembe, chef d'état-major de la gendarmerie, a rencontré le général Reginald Stephen Noronha, commandant de la brigade indépendante indienne, pour discuter de l'incident. Le colonel Kiembe a déclaré que la gendarmerie n'avait pas subi de pertes. Les deux officiers se sont ensuite rendus à l'endroit où avait eu lieu l'incident. A cet endroit, le commandant du poste de la gendarmerie a prétendu que deux gendarmes avaient été tués et deux autres blessés au cours de l'engagement. Il a également prétendu qu'un hélicoptère de l'ONUC avait lancé des grenades sur les Katangais et que deux chasseurs à réaction des Nations Unies les avaient mitraillés. Il a ajouté que les corps des gendarmes tués avaient été envoyés à Jadotville.

38. — A 17 heures, le représentant de l'ONUC à Elisabethville a envoyé à M. Tshombé une lettre pour protester contre l'acte de provocation de la gendarmerie, en lui demandant d'interdire strictement toute nouvelle provocation qui pourrait causer des incidents.

39. — A 18 h 20, le ministre katangais M. Evariste Kimba a prié le représentant des Nations Unies à Elisabethville de venir à la Résidence pour discuter de l'incident. A 18 h 45, le représentant des Nations Unies a reçu de M. Kimba une lettre de protestation. Cette lettre prétendait que l'ONUC avait voulu s'emparer d'une nouvelle position stratégique et elle élevait une protestation contre « les nouvelles violations ». par l'ONUC « du cessez-le-feu de décembre ». A 19 h 30, le représentant des Nations Unies à Elisabethville a rencontré M. Tshombé à sa résidence et a été invité à l'accompagner à l'hôpital pour voir les corps des victimes.

40. — Cette visite avait été organisée de façon que les journalistes locaux et étrangers, de même que les photographes de presse et les cinéastes, en soient témoins. Les consuls de Belgique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis étaient également présents, et M. Tshombé les a accusés publiquement de « mauvaise foi » à cause de l'appui qu'ils apportaient au Plan des Nations Unies.

41. Toutes les personnes qui se sont rendues à l'hôpital ont été accueillies par le même groupe de journalistes et d'opérateurs que lors de l'incident du 17 juillet 1962.

42. — Le 13 septembre, des représentants de l'ONUC et du Katanga ainsi que les consuls de Belgique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, se sont rendus sur les lieux de l'incident.

43. — Les représentants de l'ONUC ont alors interrogé les Katangais au sujets de leurs allégations selon lesquelles des Canberras auraient bombardés leurs positions et des hélicoptères de l'ONUC auraient jeté sur leurs tropes des grenades au phosphore. Les Katangais n'ont pu montrer sur le sol aucune trace de bombardement et ils ont donné l'impression qu'ils préféraient ne pas maintenir ces allégations. Les deux parties s'en sont tenues à leur version de l'incident.

44. — Les autorités katangaises ont fait procéder le 13 septembre à une autopsie. L'ONUC était représentée par le major Vittorio Rossi, chirurgien-chef, le capitaine Egidio Lipparone,

(1) Extraits du rapport adressé au Secrétaire Général par le fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo. N°/3/5053/Add. 12 du 8 octobre 1962, pages 11-12-13 et 14.

pathologiste, et le sous-lieutenant Mario Bartoloni de l'hôpital de la Croix-Rouge italienne.

45. — Le 14 septembre, ces trois médecins ont soumis leur rapport dans lequel ils concluaient que l'on ne pouvait déceler clairement l'agent du traumatisme que ce soit pour les brûlures ou pour les autres lésions.

46. — A l'exérieur de la pièce où l'autopsie était pratiquée, au pied de l'un des corps, était posée une couronne portant une carte avec les mots : « Hommage à nos héros — Union Minière ».

47. — Le 16 septembre, le fonctionnaire chargé de l'ONUC a écrit à M. Tshombé pour réfuter ses allégations selon lesquelles des forces de l'ONUC auraient cherché à s'emparer d'une nouvelle position stratégique et auraient violé l'accord de « cesser-le-feu » de décembre.

48. — Dans une lettre en date du 15 septembre, M. Tshombé a écrit au fonctionnaire chargé de l'ONUC que le représentant de l'ONU à Elisabethville avait laissé entendre que les troupes indiennes de l'ONU avaient ouvert le feu sans en avoir reçu l'ordre ; M. Tshombé a, en conséquence, émis l'avis que les Indiens n'obéissaient pas aux ordres d'un Africain. Dan sa réponse du 18 septembre 1962, le fonctionnaire chargé de l'ONUC a purement et simplement rejeté ces allégations, faisant observer que toutes les troupes de l'ONUC ont des instructions permanentes de n'agir qu'en cas de de légitime défense. Il a déclaré que ces troupes n'avaient jamais enfreint les ordres de l'autorité sous laquelle elles servent et qu'il n'y avait pas de distinction à faire entre contingents africains, indiens ou autres de l'ONUC.

49. — Le 17 septembre, M. Tshombé a envoyé au Secrétaire général par intérim une lettre dans laquelle il prétendait qu'une patrouille de l'ONUC avait délibérément attaqué des positions katangaise, ce qui constituait une provocation. Il a demandé qu'une enquête impartiale ait lieu à laquelle participeraient les Etats qui garantissent l'exécution du Plan de réconciliation nationale.

50. — Le 22 septembre, le fonctionnaire chargé de l'ONUC a écrit à M. Tshombé que le Secrétaire général lui avait donné instruction de rejeter les susdites allégations.

LUMUMBA, L'HOMME DU « OUI MAIS »

par Conor Cruise O'BRIEN

Nous avons traduit à l'intention de nos lecteurs le texte d'un article publié dans le grand hebdomadaire anglais « The Observer » du 12 août 1962, sous la signature de M. Conor Cruise O'Brien, l'ancien représentant en chef des Nations Unies au Katanga.

A voir la connaisasnce que cet homme — cible des Belges et des Occidentaux amis de Tshombe — avait des problèmes du Congo et ses conceptions au sujet de la crise congolaise, nos amis congolais mesureront sans doute davantage le dommage qu'ils ont subi en le perdant.

R. C.

En janvier 1957, un « clerc » congolais de Stanleyville adressa à un éditeur belge un manuscrit intitulé « Le Congo, terre d'avenir, est-il trahi ? ».

Un de ses objectifs en écrivant ce livre, dit-il, était de faire connaitre les idées et les aspirations du peuple congolais au sujet des problèmes qui le concernaient particulièrement et de la solution à leur donner — « une heureuse solution, j'espère » — solution dont dépend « l'avenir du Congo et de la mission coloniale belge. »

Le livre ne fut publié que cinq ans plus tard, quand son auteur, Patrice Lumumba fut devenu célèbre, et mort. S'il avait vécu il est peu vraisemblable qu'il eut donné son accord à la publication de considérations dont certaines sont si différentes, à ce jour, des idées dont la défense lui ont valu la notoriété, cette célébrité qui a fait qu'un éditeur a pris la peine de souffler la poussière qui couvrait ce manuscrit négligé.

Toute l'affaire, vue sous l'angle de l'attitude morale de l'éditeur belge (« il semblait de notre devoir de transmettre ce document inédit à la postérité ») est assez carastéristique du dialogue belgo-congolais.

Le Congolais « a ce qu'il veut » — dans ce cas-ci, la publication — mais il l'obtient aux conditions des Belges qui en font quelque chose de totalement différent de ce qu'il attend.

L'équation du général.

Il en fut de même de l' « indépendance ». Comme un auteur le fit observer dans un journal catholique belge — avec une rare et appréciable franchise — demandée par le Congo, sans aucune préparation préalable,

qu'il lui est difficile de renoncer à certaines faveurs qu'il a usurpées. Le Gouvernement Adoula, excédé par les dérobades successives de Tshombe a usé de son pouvoir, le pouvoir qui lui était reconnu même par le Conseil de Sécurité dans ses différentes résolutions, et a passé à l'action armée. Action qui lui est contesté par certains gouvernements occidentaux et pour cause, ce n'est certainement pas dans l'intérêt du peuple congolais.

Le Gouvernement Central a pour mission le maintien de l'ordre, c'est sa mission sacrée. Il doit réprimer impitoyablement, et par tous les moyens, tout ce qui trouble cet ordre public d'où qu'il vient et cela dans l'intérêt même de l'ordre public international.

Quelle est alors notre position en face de tout cela ?

Nous réprouvons le principe des négociations entre le Gouvernement Central et un gouvernement provincial. Nous réprouvons la constitution des commissions mixtes qui est une reconnaissance tacite de cette province comme Etat souverain.

Si le Katanga veut se faire entendre, il n'a qu'à passer par les deux Chambres et jouer le jeu parlementaire. C'est le principe même de la démocratie dont vous êtes de farouches défenseurs dans vos pays mais que vous n'hésitez pas de trahir quand certains intérêts sont en cause. **Ce n'est pas l'affaire de Tshombe et d'Adoula de discuter la future Constitution. Elle doit être l'émanation du peuple entier par la voix de ses dignes représentants qui sont les parlementaires.** Adoula et Tshombe passent, mais la Constitution ne passe pas, elle engage l'avenir et il faut qu'elle soit acceptable par des générations futures. C'est une situation insensée de voir les Katangais siéger au Parlement d'une part et de l'autre le Gouvernement Central engager des pourparlers avec le gouvernement provincial du Katanga sur la matière qui relève justement des prérogatives du Parlement. Des deux choses l'une, ou bien le Katanga en envoyant ses parlementaires à Léopoldville se reconnaît partie intégrale du Congo donc une province, ou bien c'est une forme subtile de l'espionnage autorisé et soutenu par certaines puissances étrangères.

Pour nous, la suppression de la sécession doit trouver une solution exclusivement nationale sans ingérence étrangère. Le pouvoir central doit disposer de tous les moyens indispensables pour résoudre des problèmes typiquement nationaux. Nous ne croyons pas à la bienfaisante action du projet du programme occidental dit « de blocus économique ». Cela pour des raisons suivantes :

1) Il importe de savoir que les Occidentaux ne peuvent élaborer et mettre sur pied un programme de blocus économique contre le Sud-Katanga parce que le faisant, ils décrèterons leur propre asphyxie.

2) Sur le plan pratique, le blocus économique n'a aucune efficacité, car il suppose que les voisins soient honnêtes et contrôlés, ce qui est loin de l'être pour nos voisins du sud et du sud-ouest.

3) Sur le plan social, ce plan a une portée inquiétante, en effets, ses effets touchent durement les innocents, les ouvriers et les autres. Ce qui, à la longue, peut donner un argument de poids à Tshombe qui représentera alors le Gouvernement Central comme étant contre le peuple et vous savez tous que «ventre affamé n'a plus d'oreille ».

4) Sur le plan économique, le blocus projeté n'apporte aucun sou dans les caisses de l'Etat, au contraire.

Pour nous, la seule solution efficace est la neutralisation du gouvernement provincial du Katanga, la nomination d'un Commissaire extraordinaire pour le rétablissement de l'ordre, la liberté aux sociétés d'exercer leur fonction **mais en se soumettant aux injonction du pouvoir de Léopoldville.**

A propos de la constitution fédérale du Congo.

Dès que M. Adoula avait fait connaître au public le projet de la future constitution fédérale dont serait doté le Congo, un soupir de soulagement s'était fait entendre dans une partie de l'opinion internationale. La presse qui épaule cette opinion, presse des milieux d'affaires d'une manière générale, est allée même jusqu'à parler d'un retour à la ... modération ... au réalisme, de la part de Léopoldville. Est-ce une preuve d'extrémisme ou d'irréalisme que d'avoir un régime non fédéral au Congo ? Non, bien sûr. Seulement, le jugement de cette presse nous enseigne à merveille que le Congo et l'extérieur, surtout l'Occident ne parlent toujours pas le même langage. Le parleront-ils jamais ? C'est à souhaiter.

Pour nous, fédéralistes, constitution fédérale ... ce sont là des concepts **neutres qui doivent** encore épouser des formes qui procèdent des réalités et des contingences locales. Le mot fédéralisme cache en lui des types fédéraux de gouvernement qui ne se ressemblent pas. Les 13 pays fédéraux d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'Afrique sont aussi différents que le sont entre eux des pays unitaires. Evoquons simplement, sans entrer dans les détails, la différence entre la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie, tous pays unitaires. De même celle entre l'histoire de la fédération américaine, soviétique, suisse, indoue ou nigérienne. Dès lors, il apparaît hautement abhérant, comme le fait le Gouvernement congolais sous la poussée de ses multiples conseillers étrangers, de faire appel aux « experts » extérieurs, fussent-ils les **internationaux** de l'ONU. La constitution du Congo ne doit pas être une charte de l'ONU, ni un traité économique, militaire ou autre.

De même qu'elle ne doit pas être la décalque de la constitution américaine, allemande,

suisse, etc ... La loi fondamentale du Congo était aussi l'œuvre des **experts belges. Cela ne l'a pas empêché d'être combattue par les Belges eux-mêmes.**

Ce qui est déconcertant, c'est de constater que l'on veut faire de cette constitution une affaire entre Adoula et Tshombe avec leurs supporters respectifs. Les uns y voyant la manière de s'assurer de tous le Congo, les autres le cadre souple où peut « s'emboîter » le Katanga trainant derrière lui les lingots de cuivre. On comprend, dès lors, les soupirs de soulagement des uns et des autres. Non, une constitution doit être l'œuvre à la fois d'experts nationaux qui la créent compte tenu des réalités historiques, sociologiques, géographiques et ethnologiques du pays, qu'ils sont les seuls à connaître mieux, et le peuple qui est appelé à l'accepter ou à la rejeter. Et il semble que ceci n'entre pas en ligne de compte chez beaucoup de ceux qui sont toujours prêts à s'occuper de ce qui se passe chez les autres.

Quoi qu'il en soit, est-il vraiment acquis que cette constitution fédérale aura réussi à ramener le Katanga au sein du Congo ? Nous avons toutes les raisons de répondre non. Il suffit de rappeler quelques paroles de l'intervieuw de Tshombe au journal «Le Monde» : « Il pouvait bien s'agir d'un piège, l'objectif était de me présenter comme un adversaire du fédéralisme en donnant à ce mot un contenu qui nous serait inacceptable. **La Constitution idéale demeure celle établie à Tananarive au printemps de l'année dernière. Son texte prévoyait l'établissement d'une confédération d'Etats souverains ».**

Nous croyons que de concessions en concessions on en arrive à la pure reconnaissance de l'indépendance du Katanga. Mais même si par la force des choses cette constitution venait à être imposée au peuple congolais, nous continuons à répéter qu'elle mourra du mal qu'elle porte en elle-même.

CONGO ET ANGOLA, SOLIDARITE AGISSANTE

Il y a quelques jours, le gouvernement portugais avait demandé aux autorités de Léopoldville des « explications » au sujet d'un camp militaire installé dans la région de Thysville et mis à la disposition des combattants angolais par le gouvernement de M. Cyrille Adoula.

La réponse n'a pas tardé!

Une réponse claire, nette et sans détour, lancé à la face des colonialistes haineux de Lisbonne. La voici dans son entièreté.

« La République du Congo est résolue à mes. La conqute de l'indépendance n'a été combattre le colonialisme sous toutes ses forpour nous qu'une étape vers la libération de toute l'Afrique. Nos frères de race angolais et d'autres pays africains qui sont sous le joug du colonialisme bénéficieront de notre part d'un appui fraternel total.

» Ayant souffert nous-mêmes du colonialisme, nous n'admettrons jamais que cette sorte d'exploitation de l'homme subsiste sur aucun point de notre continent et nous ne ménagerons aucun effort pour l'en extirper par tous les moyens.

» Nonobstant nos difficultés d'ordre interne, nous sommes décidés à soutenir les efforts des pays frères qui luttent inlassablement pour arracher leur indépendance à des colonialistes attardés.

» Depuis que le Peuple angolais a compris que la période d'humiliation et d'asservissement était révolue, la République du Congo s'est rangée immédiatement à ses côtés.

» Nous avons accueilli et nous accueillerons toujours nos frères angolais. Ils sont victimes d'une politique intolérable condamnée par tous les pays du monde parce qu'elle est dépassée et est contraire à la dignité humaine. Si nous refusons notre aide aux valeureux angolais comme certains hommes d'Etats africains, nous nous rendrons complices de la barbarie d'assassins étrangers qui ne cherchent qu'à maintenir tout un peuple dans un état d'esclavage.

» La presse a fait dernièrement écho de la cession d'un camp d'entraînement qui aurait été mis à la disposition des patriotes angolais par les Autorités de la République du Congo. La République du Congo, en cette matière, n'a de compte à rendre à personne. Elle fait, en vertu de sa souveraineté, ce que bon lui semble, pourvu que son action serve l'intérêt de l'humanité.

» En cela, nous ne sommes d'ailleurs ni les seuls ni les premiers, le Maroc et la Tunisie ayant rendu à leurs frères algériens les mêmes services que ceux que nous rendons aujourd'hui à nos frères angolais et que nous rendront à quiconque sera demain dans la même situation.

» La République du Congo déclare solennellement et sans ambages qu'elle maintiendra sa politique de soutien moral et d'assistance dans toute l'étendue de ses possibilités au soulèvement d'un peuple qui aura droit inaliénable à la liberté.

» Le Peuple congolais fait un vibrant appel

(voir suite page 257)